Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Public Hearing

Audience publique

Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue

VOLUME 20
INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Friday, September 20, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le vendredi 20 septembre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.
https://www.transcription.tc/
(800)899-0006

Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III
Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV
Appearances / Comparutions

Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	Lucy Watson
Conservative Party of Canada	Nando De Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler David Wheaton
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo
Sikh Coalition	Balpreet Singh Prabjot Singh
Bloc Québécois	Mathieu Desquilbet
Iranian Canadian Congress	Dimitri Lascaris

Table of Contents / Table des matières

	PAGE
MR. MIKE CRASE, Affirmed/Sous affirmation solennnelle	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Natalia Rodriguez	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Dave Wheaton	51
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	52
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	61
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sébastien Lafrance	66
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	71
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Brendan van Niejenhuis	72
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando De Luca	79
MR. AZAM ISHMAEL, Affirmed/Sous affirmation solennnelle	86
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Howard Krongold	86
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	138
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	150
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	160
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Ryann Atkins	171
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Jenna Green	175

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000101.EN	Conservative Party of Canada (Michael Crase) (Stage 2)	3
WIT0000101.FR	Résumé de l'entrevue: le Parti conservateur du Canada (Michael Crase)	3
CPC0000013.EN	Conservative Party of Canada Institutional Report for the Public Inquiry into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions	4
CPC0000013.FR	La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.	4
CPC0000012	Conservative Party of Canada Institutional Report for the Public Inquiry into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions	4
CAN037690_0001	Site Threat Assessment of Foreign Interference Threats to Canadian Democratic Institutions - 2024	7
TSC0000013	Indian proxies funding Canadian politicians "at all levels of government": CSIS Report	62
CAN004985	Foreign Interference and Elections: A National Security Assessment - CSIS IA 2022-23/57	63
COM0000363	NSICOP special-report-foreign-interference	74
CPC0000009.001	Letter from the OCCE to the CPC, dated February 16, 2024	82
WIT0000081.EN	Interview Summary - Kaveh Shahrooz (Stage 2)	86
WIT0000081.FR	Résumé de l'entrevue - Kaveh Shahrooz (étape 2)	86
WIT0000081.001	Affidavit of Kaveh Shahrooz	86
WIT0000099.EN	Interview Summary: Liberal Party of Canada (Azam Ishmael)	87
WIT0000099.FR	Résumé de l'entrevue FINALE - Parti libéral du Canada (Azam Ishmael) (étape 2)	87
LIB0000002	Institutional Report Liberal Party of Canada	88
LIB0000003	Appendix A - Institutional Report - Liberal Party of Canada	88

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
LIB0000004	Rapport institutionnel de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère Parti libéral du Canada.pdf	88
LIB0000005	Annexe A Rapport institutionnel - Parti libéral du Canada.pdf	89
RCD0000031	Canadian Lawmakers Say Pro-Russia Group Tried to Derail Sanctions Law	140
CAN000088	Assessing the Canadian Information Environment During the 2019 Federal Election: A DFRLab Report	140
RCD0000019	U.S. Indictment Kalashnikov and Afanasyeva	145
RCD0000012	Calls for Trudeau to step down during Freedom Convoy traced back to Russian proxy sites	146
RCD0000020	Tenet YouTube videos	148
WIT0000032_EN	Stage 1 Interview Summary: Azam Ishmael	169

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 20 septembre 2024 à 9 h 32

The hearing begins Friday, September 20, 2024 at 9:32 a.m.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La commissaire Hogue préside.

The time is 9:32 a.m. Il est 9 h 32.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour tout le monde.

Alors, vous, Madame Rodriguez pour l'interrogatoire?

<Non interprété>

Me NATALIA RODRIGUEZ: That's right. Good morning, Commissioner.

COMMISSIONER HOGUE: Is there any housekeeping before?

Me NATALIA RODRIGUEZ: No. I would just ask that the witness, Michael Crase, be sworn in.

COMMISSAIRE HOGUE: Good morning, Mr. Crase.

LE GREFFIER: Hello, Mr. Crase. Could you please state your full name and then spell your last name for the record.

M. MICHAEL CRASE: Michael Crase. Last name is C-R-A-S-E.

LE GREFFIER: Thank you very much.

--- M. MICHAEL CRASE, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci.

Vous pouvez…

--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me NATALIA RODRIGUEZ:

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous vous souvenez d'avoir été interviewé le 4 septembre dernier par les avocats de la Commission?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Alors, j'aimerais qu'on nous présente 101.EN, WIT101.EN.

S'agit-il du résumé de témoignage qui a été préparé après votre interrogatoire?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et vous avez une petite correction à apporter à ce document aujourd'hui?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pourriez-vous nous dire à quel paragraphe et de quoi il s'agit?

M. MICHAEL CRASE: Au paragraphe 36 où on dit :

> « Si le processus d'examen soulève des questions, on peut organiser quelque chose avec les candidats aux assemblées de candidatures, de mises en candidature. »

Nous le faisons toujours.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Je comprends. Donc, ce

processus est un droit et ça se produit chaque fois et pas seulement si l'examen a soulevé certaines questions.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Très bien. Nous allons apporter cette correction.

--- PIÈCE No. WIT0000101.EN:

Conservative Party of Canada (Michael Crase) (Stage 2)

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et soit dit en passant, la traduction en français, c'est 101.36.ER… FR, c'est-à-dire.

--- PIÈCE No. WIT0000101.FR:

Résumé de l'entrevue: le Parti conservateur du Canada (Michael Crase)

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, ç'a été préparé à la demande de la Commission, ce document?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pourriez-vous présenter CPC13.EN, s'il vous plait. Affichez-nous le document, je vous prie.

On peut faire dérouler afin de voir le titre? Bon, un peu plus loin. D'accord.

Alors, c'est le rapport institutionnel qui a été préparé à la demande de la Commission. N'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez eu l'occasion de revoir ce document?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et maintenant, le numéro 12, CPC12, ça, ce sont les annexes à ce rapport que nous venons de voir à 13. Donc, les annexes. Vous avez eu l'occasion de revoir ce document également?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et vous adoptez ces documents comme faisant partie de votre témoignage devant la Commission aujourd'hui?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Merci beaucoup.

Et en passant, la traduction en français est à CPC-13.FR.

--- PIÈCE No. CPC0000013.EN:

Conservative Party of Canada Institutional Report for the Public Inquiry into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

--- PIÈCE No. CPC0000013.FR:

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

--- PIÈCE No. CPC0000012:

Conservative Party of Canada Institutional Report for the Public Inquiry into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, pour ce qui est

de vos antécédents, ça fait longtemps que vous travaillez avec le Parti conservateur, premièrement comme bénévole, et ensuite comme employé du parti.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et vous êtes directeur exécutif de ce parti depuis novembre 2022, si je ne m'abuse?

M. MICHAEL CRASE: C'est exact.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Avant d'assumer ce rôle, vous étiez le directeur exécutif du Parti conservateur de l'Ontario depuis 2018.

M. MICHAEL CRASE: C'est exact.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Entre 2010 et 2015, vous avez été un organisateur régional pour le Parti conservateur du Canada?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Y a-t-il autre chose que vous voulez souligner dans vos antécédents, dans votre CV?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, question générale. Quand je parle du « parti », je parle du Parti conservateur du Canada, bien sûr, est-ce que ce parti considère l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques électorales du Canada comme étant un enjeu important?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Je pense que nous sommes préoccupés par l'intégrité en général et par l'ingérence étrangère, très certainement. D'ailleurs, notre

leader et le caucus parlementaire ont fait de nombreuses déclarations à ce sujet et notre éthique en matière d'affaires étrangères est aussi en cause dans cette instance.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, quand il est question de ces candidats ou des députés, ce sont des cibles de l'ingérence, mais allons-y un cas à la fois. Est-ce que le parti comme tel se considère comme étant une cible potentielle d'ingérence?

M. MICHAEL CRASE: Oui, cela nous préoccupe.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et qu'en est-il des candidats du parti, est-ce que vous pensez qu'ils peuvent être des cibles pour l'ingérence?

M. MICHAEL CRASE: Potentiellement, oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et les députés qui font partie du caucus du Parti conservateur?

M. MICHAEL CRASE: Potentiellement, oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et pourquoi est-ce que vous pensez comme parti que ce sont des entités vulnérables en matière d'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, ça nous préoccupe parce qu'on a entendu des choses ici jusqu'à maintenant. Il y a des rapports qui ont été rendus publics aussi au cours des derniers temps. De plus en plus, c'est un enjeu qui est débattu.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et en ce qui concerne la vulnérabilité des partis politiques, est-ce que vous connaissez des vulnérabilités précises qui ont été identifiées par les agences responsables du renseignement et

de la criminalité au Canada?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai jamais été en contact avec des représentants de cet appareil de sécurité jusqu'à maintenant au sujet de ces enjeux.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Bon, je vais vous amener à 37690, un document de la Commission, donc.

Et j'aimerais qu'on déroule jusqu'à la deuxième page pour qu'on voie de quoi il s'agit.

Donc, « Menaces d'ingérence étrangère par rapport aux institutions démocratiques canadiennes » daté de février 2024.

--- PIÈCE No. CAN037690 0001:

Site Threat Assessment of Foreign Interference Threats to Canadian Democratic Institutions - 2024

Me NATALIA RODRIGUEZ: Troisième petit paragraphe, s'il vous plait. Oui. Pardon, c'est le deuxième paragraphe.

Et est-ce qu'on peut maintenant passer à la troisième page? Déroulez, s'il vous plait. Bon. Très bien. Merci. Alors, c'est le paragraphe 6.

On dit au paragraphe 6 :

« L'exploitation des failles dans les processus de nomination des partis politiques. Les processus de nomination au Canada ne sont pas régis par des lois fédérales ou provinciales. Il n'y a pas

d'organisme de respect de la loi (par exemple, Élections Canada ou le Bureau du surveillant). Donc, chaque parti détermine ses procédures en ce qui concerne la nomination, peu importe le statut des candidats pour le Canada.

Par exemple, il y a des candidats qui n'étaient pas candidats citoyens canadiens qui ne peuvent pas voter; pourtant, lors des assemblées d'investiture, n'importe qui peut voter à condition d'être membre de certains pays. Dans certains cas, il y a des remboursements par un acteur étranger hostile ou ses représentants et le processus de nomination peut être d'une importance critique puisque des sièges au Canada sont détenus depuis fort longtemps comme forteresse par le parti politique. Donc, être nommé dans une circonscription, ça représente de bonnes chances d'être élu lors de l'élection suivante. Par conséquent, certaines activités pourraient atteindre les résultats escomptés. Les acteurs étrangers exploitent ces

failles pour justement s'attaquer à des candidats et mettre en question l'intégrité électorale dans certaines circonscriptions. »

Ensuite, « Activités menaçantes : la cybermenace ». Donc, on dit ici, au paragraphe 12, dernière phrase :

« Les partis politiques, leurs candidats et leur personnel continuent à être ciblés par des activités de cyberactivités, mais il s'agit surtout d'espionnage, de cyberespionnage, de désinformation ou de ce qu'on l'appelle le 'deep fake'. C'est ce que l'on prévoit pour l'avenir.

À votre avis, quelles sont les principales vulnérabilités qui affligent votre parti politique?

M. MICHAEL CRASE: En ce qui concerne les processus de nomination, ben, les déclarations, je les reconnais, il n'y a rien qui m'indique que notre processus de nomination ait été attaqué de cette façon. Il y a des mesures de contrôle qui ont été instaurées pour appuyer l'intégrité de tout le processus dans notre parti et c'est la même chose pour les comités, les processus, les postes pour le personnel politique, et donc, ça comprend notre capacité d'agir pour contrer toute ingérence étrangère, toute tentative en ce sens pour justement circonvenir au processus de nomination.

Évidemment, c'est difficile de parler de menaces en général quand on lit ce paragraphe. Comme je n'ai pas été en contact avec les autorités responsables, personne ne m'a parlé précisément des détails décrits ici. À ma connaissance, je ne sais pas ce qu'il en est et à quoi on fait allusion comme tel. Par contre, justement, je n'ai reçu aucun détail précis à ce sujet.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et pour ce qui est de l'information qui parvient au parti par rapport à l'ingérence étrangère et à ces menaces, vous dites « personne ne m'a contacté », par conséquent, quelles sont vos sources d'information comme parti en ce qui concerne l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Il y a un membre de notre personnel qui est là depuis longtemps. C'est le directeur des opérations, en l'occurrence, qui a, entre autres, comme responsabilité d'être en contact avec les organismes de règlementation, et depuis 2021, il est accrédité.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Il s'agit de Trevor Bailey?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et quelle est la position?

M. MICHAEL CRASE: Directeur des opérations pour le parti. Donc, lui, il est accrédité.

Me NATALIA RODRIGUEZ: C'est la principale source d'informations, en ce sens qu'il demande au groupe de travail de l'information et ensuite il partage l'information

avec le reste du parti?

M. MICHAEL CRASE: Oui, c'est lui qui partage… qui est le point de contact avec les autres instances des autorités.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et en ce qui concerne l'ingérence, est-ce que c'est le SITE, par l'entremise de monsieur Bailey, qui communique avec lui?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et vous avez dit qu'il a une cote de sécurité. Savez-vous quel est le niveau de la cote de sécurité pour ses contacts avec le groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections?

M. MICHAEL CRASE: Non, je ne le sais pas.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et nous avons que monsieur Poilièvre n'a pas de cote de sécurité très secrète. Savez-vous si d'autres membres du parti ont cette cote très secrète?

M. MICHAEL CRASE: Que je sache, personne n'a atteint cette cote. Je ne peux pas, par contre, parler au nom des parlementaires qui font partie du parti, mais de l'appareil.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Monsieur Bailey, a-t-il participé à des réunions de ce groupe SITE depuis les dernières élections générales?

M. MICHAEL CRASE: Je ne sais pas.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et à qui monsieur Bailey fait-il présenter ses rapports?

M. MICHAEL CRASE: À moi.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Nous pensons qu'il y aura des témoignages indiquant que ce groupe de travail a tenu des séances de breffage non classifiées avant toutes les élections complémentaires depuis juin 2023 et a invité les partis politiques à y participer. Or, d'après les preuves, le Parti conservateur n'a pas participé à ces instances. Pourquoi en est-il ainsi?

M. MICHAEL CRASE: Premièrement, la première fois que j'en ai entendu parler, c'est quand vous nous en avez parlé et, personnellement, je n'ai pas reçu d'invitation. On n'a pas trouvé d'invitation pour monsieur Bailey non plus. Alors, je ne sais pas exactement qui a été contacté au sujet des invitations en question.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Mais vous avez posé la question à monsieur Bailey.

M. MICHAEL CRASE: Notre conseil, notre avocat général a posé la question à monsieur Bailey.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et quand monsieur Bailey fait rapport à vous, considérez-vous qu'on a considéré ces séances de breffage comme utiles, souhaitables, ou quoi?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, moi, à ce moment-là, d'après mon souvenir, je n'ai jamais reçu de monsieur Bailey de l'information faisant suite à ces séances de breffage, des informations qui étaient utiles ou qui soulignaient qu'il fallait faire telle ou telle chose.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pensez-vous qu'il devrait y avoir un rapport plus étroit entre les partis

politiques et les agences du renseignement, y compris le comité SITE?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, je pense que plus on a d'informations, plus on pourra s'en servir et plus nous serons bien préparés.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, plus de séances de breffage, ce serait utile. Est-ce que c'est une bonne conclusion?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, le nombre… écoutez, je ne sais pas quels sont les renseignements spécifiques qui nous sont transmis, mais s'il y en a, ce serait certainement utile.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez dit que monsieur Bailey obtient l'information du SITE en ce qui concerne l'ingérence, et donc, c'est de cela dont se sert votre parti quand des renseignements lui sont transmis. Ensuite, est-ce qu'on transmet à d'autres membres de u parti cette information? Est-ce que ces renseignements provenant du SITE vous servent à former des candidats, des employés du parti, des participants à la campagne? Est-ce que l'information circule ou elle s'arrête chez monsieur Bailey?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, je pense qu'il y a diverses possibilités. En ce qui concerne monsieur Bailey, il y a des responsabilités très claires en ce qui concerne la direction du processus d'appartenance au parti — le *membership* —, et je crois qu'il communiquerait avec les autres directeurs si certains points venaient à son attention par suite des breffages et s'il jugeait que ça pourrait être

utile.

Maintenant, si on parle des bénévoles ou des autres instances du parti, je crois que c'est probable, mais je n'ai pas vu de choses indiquant que ces renseignements seraient automatiquement transmis.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pour ce qui est de la formation, d'après ce qu'on sait de l'information fournie aux candidats, est-ce qu'il y a une information de base, est-ce qu'il y a une formation élémentaire en ce qui concerne l'ingérence étrangère qui est dispensée par le Parti conservateur?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, on commence à peine le cycle actuellement pour ce qui est des assemblées de nominations et de la formation, nous en sommes à la préparation des séances d'information et c'est un dossier en pleine évolution, donc on veut couvrir plusieurs sujets, et je suppose que tout ce qui est pertinent et qui devrait être inclus le sera au niveau de la formation.

COMMISSAIRE HOGUE: Et dans le passé, avez-vous fourni de l'information, des renseignements à ce sujet à vos candidats?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, je n'ai pas occupé ce rôle-ci au cours d'élections générales jusqu'à maintenant. Donc, personnellement, je n'ai rien vu au sujet de l'ingérence étrangère dans les formations antérieures. De toute évidemment, il s'agit d'un enjeu qui est beaucoup plus débattu que dans les dernières campagnes électorales.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et pour ce qui est du

personnel du parti, y a-t-il de l'information au sujet de l'ingérence?

M. MICHAEL CRASE: Pour l'heure… à l'heure actuelle, non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Jusqu'à quel point est-ce que le parti offre des ressources ou des directives aux députés une fois que le candidat devient député, est-ce que le parti fournit des ressources ou des conseils par rapport à l'embauche, par exemple, de son personnel? Est-ce que le parti offre des conseils là-dessus?

M. MICHAEL CRASE: Non. Le personnel pour leurs bureaux, que ce soit dans leur circonscription ou dans leur bureau à Ottawa, le parti ne s'occupe pas.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Par rapport aux ressources ou des conseils par rapport au comportement du député avec des diplomates ou des partis étrangers, est-ce qu'il y a des conseils là-dessus?

M. MICHAEL CRASE: Non. Je pense que ce serait à la Chambre des communes qui donnerait ce genre de conseils.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Par rapport au comportement en ligne, les plateformes, les médias sociaux, comment interagir avec d'autres personnes qui affichent si on doit mettre des informations personnelles, est-ce que le parti va offrir des conseils aux députés?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai pas participé à ce genre d'activités suite à une élection, mais je n'ai rien vu à ce sujet.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Par rapport aux voyages

à l'extérieur du pays, est-ce qu'il y a des ressources ou des conseils?

M. MICHAEL CRASE: Je pense que c'est le leader et le bureau du whip qui s'en occupe.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pour ce genre de conseils ou de ressources pour les candidats maintenant, est-ce que le parti fournit des conseils par rapport à l'embauche du personnel de la campagne?

M. MICHAEL CRASE: Je ne sais pas si ça se passe comme vous le décrivez. Il y a… ils ont deux points de contact et quand ils créent leurs équipes de campagne, ils vont travailler avec ces deux personnes pour que… pour que les bénévoles puissent avoir un rôle dans la campagne. Alors, ça, ça serait… ce serait des gens qu'ils connaissent.

Moi, j'ai été gestionnaire de campagne pour ma circonscription locale, alors c'est ce genre de discussion que j'aurais. Donc, je dirais que c'est plus informel, ça se fait dans les discussions, tout en reconnaissant que ce sont des bénévoles et qui sont des… qui font partie des associations.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Ce sont les associations, donc, qui vont offrir et…

M. MICHAEL CRASE: Oui, il y en a qui vont se porter bénévoles.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que c'est la même chose pour ce que je mentionnais plus tôt par rapport aux comportements avec les diplomates, des représentants des pays étrangers et pour les voyages? Est-ce que ça serait

l'association du district qui donnerait les conseils?

M. MICHAEL CRASE: Non. Je pense que ce serait l'agent du bureau qui… ce serait de façon individuelle.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Il n'y a pas de formation officielle. S'ils ont des questions, vous pouvez fournir des réponses.

M. MICHAEL CRASE: Il y a un processus d'introduction pour les nouveaux candidats, comment traiter avec les médias sociaux, comment afficher ce genre de choses là. Et on s'attend des candidats, une fois que vous êtes nommé, vous devez être dans votre circonscription. Donc, on parle, oui, de voyages, ce genre de choses.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez mentionné que monsieur Bailey était le représentant sur SITE. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a un rôle pour identifier les risques de vulnérabilité ou de menaces de l'étranger pour y répondre? Est-ce que ça, ça fait partie de la description du rôle de quelqu'un, d'une personne parmi le personnel?

M. MICHAEL CRASE: Il y a les comités et on peut participer de différentes façons à différents comités pour maintenir l'intégrité des processus en place, tels que le processus d'investiture.

Me NATALIA RODRIGUEZ: S'il y avait un membre du caucus de votre parti qui pouvait participer à des activités d'ingérence étrangère, quelles sont les possibilités pour le parti? Qu'est-ce qu'il peut faire? Comment est-ce qu'il va agir?

M. MICHAEL CRASE: Pour un membre du caucus,

eh bien, c'est un peu compliqué. Il y a un processus pour le caucus, c'est en place avec la Chambre des communes et avec le caucus, pour tous les membres du caucus et pour ceux qui ne le sont pas. Alors, de notre côté, c'est à savoir est-ce que c'est un candidat pour nous, est-ce qu'ils font partie de notre groupe de candidats qui vont de l'avant. Il y aura différents processus et ça ne va pas être particulier, il n'y aura pas quelque chose pour quelqu'un qui est député. Mais pour… donc, il y a une séparation de ce côté-là.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Oui, je comprends. Alors, c'est donc le processus du caucus, ça, c'est la Chambre des communes.

M. MICHAEL CRASE: Ils vont certainement être le leader, et si la personne n'est plus membre du caucus national du Parti conservateur, eh bien, à ce moment-là, il y a évidemment un rôle pour nous à jouer par la suite par rapport à leur… qu'il soit candidat éventuellement.

Me NATALIA RODRIGUEZ: S'il devait y avoir un candidat qui participait à une ingérence étrangère, quelles sont les possibilités pour le parti pour… comment vous pouvez agir?

M. MICHAEL CRASE: Eh bien, je n'ai jamais eu ce genre d'expérience. Dans n'importe quelle situation de ce genre. On a plusieurs mécanismes, des outils, des remèdes en place pour… je pourrais vous en parler, mais ça va dépendre beaucoup de notre prochaine étape, comment nous allons procéder, comment on est informés, qui nous amène l'information, le niveau de détails associés, et si nous

sommes à un point où une action est nécessaire, eh bien, nous avons la capacité d'enlever un candidat à n'importe quel moment, et ça, ça se fait avec le Comité de sélection national de candidats, donc c'est un comité du Conseil national, et là, on pourrait leur apporter une recommandation.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Qui va apporter la recommandation? Est-ce que ce serait vous?

M. MICHAEL CRASE: Oui, ce serait moi ou un repré… quelqu'un qui me représenterait.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Je voulais vous demander si… comment la réflexion du parti a évolué depuis la dernière élection générale. Est-ce qu'il y a des leçons apprises? Est-ce que vous avez réfléchi à ce que vous pouvez faire par rapport aux allégations qui ont été… qui sont arrivées depuis les dernières élections?

M. MICHAEL CRASE: Là, vous parlez des allégations par rapport au Parti conservateur en général?

Me NATALIA RODRIGUEZ: Comme vous l'avez mentionné, l'ingérence étrangère, on en parle plus, les gens sont davantage sensibilisés, surtout depuis l'élection générale de la 44e, la génération actuelle. Alors, est-ce qu'il y a eu une évolution dans la réflexion? Est-ce que vous avez pensé à des mesures à mettre en place pour mieux vous protéger de l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Nous sommes toujours en train de faire un examen des processus dont on est responsable, et là, il s'agit du processus de course à

l'investiture. Nous sommes responsables de ça. Alors, les outils qu'on a en place pour composer avec n'importe quelle irrégularité, là, ça pourrait être un plan, mais on est constamment en train d'examiner ces outils.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Nous savons que durant l'élection générale, la 44, il y a eu des députés dans votre parti, Kenny Chiu et Erin O'Toole, qui ont parlé d'allégations d'ingérence étrangère dans leur campagne. Alors, est-ce que le parti y a réfléchi et est-ce qu'il y a eu des changements à votre processus pour voir comment répondre si un candidat devait le soulever dans la prochaine élection générale, par exemple?

M. MICHAEL CRASE: Je n'étais pas présent pendant la dernière élection générale, donc je ne sais pas exactement comment ça s'est passé, ni avec à quel moment, et il y a eu une réponse, mais je peux vous dire que toute question va passer par les agents du bureau et il y aurait… je pense qu'il faudrait avoir… notre réponse serait basée sur la situation, dépendrait de la situation.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Je voudrais parler maintenant de votre infrastructure électronique et la cybersécurité. Est-ce que vous pouvez nous décrire l'infrastructure TI du parti, comment ça se passe, le site web, les comptes de courriels, les réseaux internes. Peut-être que vous pouvez nous décrire tout ça.

M. MICHAEL CRASE: Oui. Je dirais que je ne suis pas un expert quand il s'agit de technologies, donc je ne peux pas vous donner trop, trop de détails techniques,

mais la question que vous avez posée, eh bien, notre infrastructure, ça inclut… interne, ça inclut ce que vous avez mentionné, y inclus notre base de données centrale. Nous avons une équipe avec beaucoup d'expérience TI et ce sont des personnes qui sont là en place depuis très longtemps et ils ont toujours très bien fait leur travail. Nous travaillons pour étendre cette équipe, nous sommes en train de débaucher un expert de cybersécurité pour surveiller tout ce qui se passe, s'il y a des préoccupations qui arrivent.

Et par le passé, nous avons eu affaire à des consultants pour faire des examens pour s'assurer qu'on fait… IBM avec X Force, c'est le nom de leur unité qui s'en occupe, et on a eu affaire avec eux et on a apporté les changements au besoin.

Dans l'infrastructure elle-même, nous avons des facteurs d'identification pour les courriels, par exemple.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et l'infrastructure, c'est pour qui? Donc, c'est accessible au personnel du parti? Je suppose qu'il y a un portail sur le site web, ils ont des adresses courriel, ils ont accès à la base de données. Est-ce que c'est le cas aussi pour les candidats? Est-ce que c'est le cas pour les associations de districts? Alors, est-ce que c'est centralisé pour les candidats, pour le personnel de campagne, pour les associations de district, par le personnel du parti? Vous pouvez nous expliquer?

M. MICHAEL CRASE: Il y a trois éléments. Tout d'abord, il y a le soutien, donc le parti, pour tous les

niveaux, que ce soit à l'interne, ce qui est nécessaire à l'interne, ou si c'est pour les campagnes ou les bénévoles, il y a un réseau de soutien pour les aider. Et également, nous avons notre base de données, et il y a différents niveaux d'accès pour cette base de données. Il y a une application mobile, les personnes peuvent l'utiliser pour communiquer avec les bénévoles. Donc, l'accès au siège social évidemment, ça serait plus restreint. Pour ce qui est de l'accès.

Troisième… et peut-être je devrais mentionner aussi que nous ne fournissons pas des courriels pour les candidats; les comptes courriel, ça se fait de façon indépendante.

Et il y a aussi l'équipement. Nous fournissons de l'équipement au personnel du parti, mais pas pour les campagnes ou les associations de circonscription.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce qu'ils ont accès, les candidats…

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous n'émettez pas des téléphones ou des ordinateurs mobiles pour vos candidats.

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que d'autres personnes vont recevoir des équipements, à part le personnel du parti?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que vous pouvez nous décrire les contacts du parti ou la relation avec le

Centre canadien pour la cybersécurité?

M. MICHAEL CRASE: Eh bien, c'est monsieur Bailey qui a un contact avec ce groupe. Donc, je n'ai pas de détails là-dessus.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que vous êtes au courant si un parti a eu un contact avec ce centre pour de l'aide?

M. MICHAEL CRASE: Non, je ne suis pas au courant.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et le contact du parti avec la sécurité TI de la Chambre des communes, est-ce qu'il y a un contact entre le parti et l'équipe IT de la Chambre des communes?

M. MICHAEL CRASE: Non. C'est une entité complètement séparée, la Chambre des communes.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que vous avez apporté des changements à votre infrastructure TI, avec votre sécurité pour améliorer le système pour que le système fonctionne mieux depuis la dernière élection générale? Est-ce que vous avez apporté des changements?

M. MICHAEL CRASE: Eh bien, certainement, il y a assez de choses et je ne pourrais peut-être pas vous l'expliquer, mais de façon générale, oui, les systèmes sont améliorés, et il y a aussi les fournisseurs et aussi le processus de paiement aussi. Il y a aussi pour l'identification multifactorielle, ça aussi, ça a pu être amélioré.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que les

candidats, on leur offre de l'aide par rapport aux préoccupations pour la cybersécurité? Est-ce que le parti va aider de ce côté-là?

M. MICHAEL CRASE: Nous allons mettre en place une formation et il y aura des éléments TI dans la formation. Je n'ai pas vu encore le matériel, mais nous avons du soutien du côté TI et ils peuvent y accéder. Ils sont là pour offrir un soutien.

Me NATALIA RODRIGUEZ: D'accord. On a parlé des députés, du personnel, les candidats et ceux qui sont dans la course à l'investiture. Là, c'est un autre niveau, ils ne sont pas encore des candidats, ce sont des membres qui ont décidé qu'ils veulent participer à la course à l'investiture. Alors, est-ce que le parti va offrir de l'aide à ceux qui sont dans la course, comme ils le font pour les candidats?

M. MICHAEL CRASE: La première aide qu'on donne, ça va être suite à l'investiture. Donc, un candidat à l'investiture aura une relation avec l'organisateur ou l'agent de bureau qui va les aider pour devenir candidat. Et par rapport à une formation, eh bien, ça, ça va avoir lieu une fois qu'ils sont candidats.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Des soutiens ou des conseils pour des candidats par rapport à leurs appareils personnels ou pour leurs comptes personnels, est-ce que le parti va aider ou conseiller?

M. MICHAEL CRASE: Par rapport à ce qu'ils devraient avoir?

Me NATALIA RODRIGUEZ: S'il doit y avoir… s'ils doivent utiliser leurs comptes personnels quand il s'agit d'affaires des partis, est-ce qu'il y a des pratiques exemplaires, ce genre de choses?

M. MICHAEL CRASE: Une fois qu'une personne devient candidate, il y aurait un conseil pour les meilleures pratiques quand il s'agit d'afficher sur les médias sociaux. Par rapport aux appareils, je ne pense pas qu'il y a quoi que ce soit de précis.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que le parti a la confiance qu'ils ont la possibilité de maintenir la sécurité de leur infrastructure TI?

M. MICHAEL CRASE: Je dirais dès le départ que nous n'avons pas quoi que ce soit pour indiquer que notre structure TI n'est pas sécurisée. Nous investissons beaucoup dans les personnes, dans les systèmes, et ça, c'est financièrement, je veux dire que nous investissons pour maintenir l'opération et la sécurité des systèmes, et de façon générale, notre parti a toujours indiqué que c'est vraiment le travail du parti de financer ses propres opérations. Donc, je pense que nous avons les ressources, d'après ce que j'ai compris, pour continuer à s'occuper de ces problèmes.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Par rapport aux ressources, est-ce que le parti serait ouvert à un système où le gouvernement du Canada fournirait une infrastructure de sécurité de TI pour tous les partis politiques, mais ça voudrait dire qu'ils auraient accès à leurs données, à leurs

informations?

M. MICHAEL CRASE: Je dirais qu'historiquement, notre parti a dit que nous devons être responsables pour notre propre… nos propres activités, y inclus le financement.

Me NATALIA RODRIGUEZ: J'aimerais vous parler maintenant des membres, des exigences pour ces membres. Je comprends que les membres, c'est gouverné au niveau fédéral, n'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et ceci pourrait être la façon la plus facile d'aller au rapport institutionnel qui liste les exigences. Donc, je vais vous amener à CPC13.EN. Je crois que c'est à la page 4 du document PDF.

Alors, nous allons prendre cela un par un. Ça, c'est « Exigences pour les membres », n'est-ce pas? Et donc, le premier point dit :

> « Les membres dans le Parti conservateur du Canada sont ouverts, n'importe qui peut devenir membre, citoyens canadiens ou résidents permanents. »

Et ensuite, il y a cinq points comme conditions. Alors, ce sont les citoyens et les résidents permanents. Ce sont les seuls individus qui peuvent être membres, n'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et comment est-ce

vérifié au moment de l'adhésion ou la demande d'adhésion?

M. MICHAEL CRASE: Je crois qu'il y a trois parties ici, si vous me permettez de développer un petit peu, qui contribuent à un certain niveau de vérification.

Tout d'abord, il y a un certain niveau d'honnêteté que l'on attend de la part des candidats à l'adhésion qui atteste du fait qu'ils sont éligibles pour devenir membre du parti. De plus, la façon dont notre frais d'adhésion est collecté, nous n'acceptons que les cartes de crédit personnelles d'une organisation financière canadienne, nous n'acceptons que des chèques d'une banque canadienne, nous n'acceptons pas de liquidités, et, bien sûr, on n'accepte pas des cartes de crédit prépayées ou quoi que ce soit comme ça. Et je soulève ça ici parce que c'est une partie du processus de vérification, le fait qu'on ait ces instruments financiers canadiens pour acheter ces frais d'adhésion.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Si je peux vous arrêter pendant un instant, lorsque… quand est-ce que les paiements par liquidités ont été éliminés?

M. MICHAEL CRASE: Je crois après 2015.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous dites que vous n'acceptez pas les cartes de crédit prépayées. Comment pouvez-vous identifier si quelque chose est une carte de crédit prépayée par rapport à une carte de crédit normale?

M. MICHAEL CRASE: Alors là, on rentre dans les aspects techniques qui me dépassent un petit peu, mais ce qu'on m'a dit, c'est qu'il y a, au travers de nos

fournisseurs qui gèrent le processus de paiement pour les transactions financières du parti, ces fournisseurs peuvent identifier si c'est une institution financière canadienne, une carte de crédit prépayée, et peuvent bloquer ces transactions d'avoir lieu.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Alors, je vais poser encore quelques questions à propos du processus de paiement dans un instant, mais je voudrais revenir à ces exigences d'éligibilité.

M. MICHAEL CRASE: J'avais un troisième point sur les exigences. Je sais que vous avez mentionné le mode de paiement, mais il est important de savoir que le système fonctionne au moment du paiement et au moment d'exercer les droits du membre, et ces choses doivent fonctionner ensemble où une exigence de pièce d'identité est la partie fondamentale de cette vérification. Cette exigence de pièce d'identité a lieu au moment de l'exercice d'un droit de membre dans une course à la nomination ou autrement.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Très bien. On va y revenir parce que je vais vous poser des questions là-dessus aussi.

Vous avez dit que la citoyenneté et la résidence sont une attestation sur la demande d'adhésion, c'est juste une case à cocher, n'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et que la personne a l'âge minimum de 14 ans. Je crois qu'on comprend pourquoi les partis politiques acceptent des membres dès l'âge de 14 ans.

Comment est-ce vérifié?

M. MICHAEL CRASE: Comment est-ce qu'on vérifie leur âge? Je dirais que c'est vérifié au travers des exigences de pièces d'identité.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Mais au moment du paiement, c'est juste par attestation?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et s'ils signifient leur intention de rejoindre le parti, est-ce simplement par la demande elle-même d'adhésion qui signifie leur intention?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Ici, nous avons :

> « […] personnellement payé les frais d'adhésion dans le montant spécifié par le règlement et de la façon spécifiée par le Conseil national qui fixe les règles et procédures pour donner l'assurance raisonnable que les frais de membre ont été payés par le membre personnellement. »

Comment vérifiez-vous que les frais d'adhésion ont été payés par le membre personnellement?

M. MICHAEL CRASE: La façon qu'on vérifie ça, c'est au travers des mécanismes au travers desquels vous pouvez acheter votre adhésion. Comme on disait, c'est une carte de crédit personnelle d'une institution financière canadienne ou un chèque d'une banque canadienne ou un transfert d'une organisation financière canadienne. Donc, pas

de liquide ou de cartes de crédit prépayées, comme je le disais, qui ne sont pas rattachées à une institution financière, et ça ne vous permet pas d'acheter le frais d'adhésion au parti. Je crois que c'est une vérification importante.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et quel type d'alerte que le système peut déclencher ou quels sont les problèmes que le système identifierait sur la base de l'information donnée par le demandeur lorsqu'il essaye de devenir membre?

M. MICHAEL CRASE: Est-ce que vous pensez à quelque chose de spécifique? Parce que si vous parlez en termes généraux, le système identifiera si la même carte de crédit, par exemple, est utilisée pour plusieurs membres. Ça, c'est quelque chose qu'on identifie et qu'on regarde. Le système pourrait identifier si il y a quelque chose de curieux avec les adresses IP, est-ce que les adresses IP sont bel et bien ou Canada ou est-ce qu'il y a plusieurs demandes qui parviennent de la même adresse IP. C'est pas nécessairement quelqu'un qui essaie de faire quelque chose de mal, ils ont reçu des formulaires de membre et essaient de le mettre dans le système, mais c'est juste quelque chose qu'on va regarder avec des yeux humains pour voir ce qui se passe.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que le processus d'adhésion est uniquement en ligne ou est-ce que vous avez toujours des formulaires papier pour les membres?

M. MICHAEL CRASE: Il y a toujours une option papier. Je dirais qu'à ce stade, on est bien dans les 90 et quelque pour cent des adhésions qui sont faites en ligne.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Les vérifications que vous voyez pour les adresses IP, les cartes de crédit prépayées, ça s'est pas fait manuellement, c'est automatisé dans le système, n'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Alors, pour les cartes de crédit prépayées, c'est un rejet automatisé. Les vérifications d'adresses IP sont des alertes qui sont ensuite vérifiées par quelqu'un.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, lorsqu'un formulaire papier arrive, comment est-ce que ces vérifications sont effectuées? C'est pas un processus automatisé, j'imagine, parce que ce n'est pas en ligne.

M. MICHAEL CRASE: Non, mais l'information de la carte de crédit sur le formulaire pourrait indiquer que plusieurs adhésions tentent d'être achetées.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-il possible pour quelqu'un d'acheter plus d'une adhésion?

M. MICHAEL CRASE: C'est possible avec une carte de crédit conjointe. Ma femme et moi, par exemple, on peut acheter l'adhésion comme ça.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Mais mis à part ça, si je décide que je veux acheter l'adhésion pour mes trois enfants qui ont plus de 14 ans et mon époux, est-ce que c'est quelque chose que je peux faire?

M. MICHAEL CRASE: Il y a une option d'adhésion de famille, c'est jusqu'à six personnes, tant qu'ils vivent à la même adresse.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et ça, c'est la seule

situation où il est possible d'acheter plusieurs adhésions en même temps?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et quelle information supplémentaire est donnée par le demandeur? J'imagine l'adresse du domicile, ce type d'information?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez mentionné qu'il y a un délai — c'était peut-être dans votre résumé d'entretien —, un délai entre le moment où on fait la demande d'adhésion et le moment où la carte de membre est émise. Qu'est-ce qui se passe durant ce délai et quel est ce délai habituellement?

M. MICHAEL CRASE: Ça varie, mais c'est généralement à quelques semaines. Alors, ça nous donne franchement le temps de traiter le paiement, mais il y a aussi des listes qu'on doit vérifier manuellement. Il y a des individus qui ne sont pas éligibles à être membres du parti, par exemple s'ils ont vu leur statut de membre révoqué à cause d'un problème, s'ils essaient d'aller se réinscrire, le système permettrait ça jusqu'à un stade, mais ensuite, c'est là que cette vérification aura lieu. On vérifie les noms par rapport à la liste des gens qui ne sont pas éligibles.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et si l'adresse de domicile qu'ils ont donnée pour leur contact ne correspond pas à l'adresse associée avec la carte de crédit qu'ils ont utilisée pour payer l'adhésion, est-ce que c'est quelque chose qui sera détecté?

M. MICHAEL CRASE: La vérification de l'adresse du point de vue de la carte de crédit est limitée au code postal, de ce que je comprends. Donc, il pourrait y avoir une certaine variabilité là, mais je pense que ça sera principalement traité au moment de l'exercice d'un privilège de membre lorsque vous venez voter, par exemple.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Lorsque les problèmes sont identifiés, est-ce que les adhésions ne sont pas permises parfois ou traitées?

M. MICHAEL CRASE: Alors, je n'ai pas la formulation exacte sous les yeux, mais lorsque vous soumettez votre demande d'adhésion, ça vous dit que c'est une demande et non pas une inscription automatique, et pour une raison ou pour une autre, il recevrait un courriel en retour disant « votre demande a été examinée et voici le remboursement de l'argent parce que votre demande a été rejetée », quelque chose comme ça.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et qu'est-ce qui se passe si un parti, après qu'une adhésion a été faite, que cette adhésion a été faite sous de faux prétextes?

M. MICHAEL CRASE: Nous avons un processus de révocation pour révoquer l'adhésion. Je dirais que je n'ai rien vu de tel spécifiquement ou c'était un cas où c'était pas éligible, mais selon le cas, il y aura différents mécanismes, certains tout à fait automatiques, si cette personne n'était jamais éligible dans le sens où ils ont eu… c'est un membre révoqué précédemment, ça, y'a pas besoin d'un processus pour retirer le membre leur statut de membre; si

c'est un problème de conduite subséquente à l'adhésion, le parti a un Code de conduite des membres et un processus qui s'aligne à ça qui pourrait amener à la révocation de leur adhésion.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et pour ce qui est des contributions au parti, des paiements faits pour les contributions, est-ce que vous cherchez les mêmes irrégularités lorsque les gens font des dons? Qu'est-ce que vous examinez à ce niveau-là? Est-ce qu'il y a des systèmes pour identifier les irrégularités?

M. MICHAEL CRASE: Du côté du traitement des contributions, le côté technique sera très similaire. On n'accepte pas ou on identifie les dons qui viennent d'une adresse IP qui parait douteuse ou suspicieuse. Ça ne veut pas dire que c'est un problème, mais le système l'identifie. Par rapport aux autres éléments, à nouveau, le système automatiquement rejetterait les cartes de crédit prépayées ou rejetterait ce type d'éléments qui seraient cohérents.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Je vais passer aux courses à la nomination maintenant. Est-ce que le parti voit les courses à la nomination de façon générale comme étant vulnérables à l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Le parti met beaucoup d'efforts et beaucoup de ressources pour maintenir l'intégrité de notre processus de nomination et les systèmes pour lesquels on est responsables face à tous types d'irrégularités. Ça pourrait en être un exemple. Mais je ne suis pas au courant d'avoir eu de tels problèmes.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, le parti n'a pas de raison de penser que ces courses à la nomination ont été ciblées par de l'ingérence étrangère.

M. MICHAEL CRASE: Non, je n'ai pas de raison de penser cela.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Qui organise et coordonne les courses à la nomination? Est-ce le parti fédéral ou les EDA ou une combinaison?

M. MICHAEL CRASE: C'est une combinaison et je suis ravi de vous présenter le processus de façon globale. Lorsqu'une nomination va avoir lieu, les candidats auparavant peuvent avoir exprimé un intérêt, ont peut-être reçu leur accès au portail des candidats, qui est notre processus de demande, mais au moment où la nomination est sur le point d'avoir lieu, un avis de clôture est émis du siège.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Alors, avant qu'on aille là, vous avez mentionné le portail. À quel moment est-ce que ça devient accessible à un candidat?

M. MICHAEL CRASE: À n'importe quel moment. Généralement, le processus est qu'un individu, bon, « je suis intéressé à devenir candidat », le candidat va parler au Comité de nomination des candidats locaux qui est dans l'Association de la circonscription, peut-être une conversation avec l'organisateur régional ou la personne responsable pour le siège.

À la suite de ça, à la suite de cette première conversation, un accès à leur portail des candidats spécifique sera accordé, et ça, c'est un outil qui contient

différents éléments rattachés avec un questionnaire très étendu, différentes vérifications d'antécédents qu'ils doivent approuver, différentes autorisations qu'ils nous donnent pour qu'on puisse contacter l'ARC, par exemple, ou ce genre de choses, accès à leurs comptes de médias sociaux et archives sur toute une variété de choses. Ça prend pas mal de temps pour que les gens puissent faire tout ce processus.

Il y a aussi le dépôt de garantie de bonne conduite de 1 000 $ et 25 signatures de membres de la circonscription.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Alors, je vais vous porter aux exigences dans le rapport institutionnel à CPC12 à la page 16, il me semble. Alors, CPC13, pardon.

Si on peut aller à la page 16. Alors, si on descend où qu'on dit : « Un candidat à la nomination veut dire un demandeur qui… » Alors, c'est à la page 16 du document. Voilà. « Candidature ».

Alors, si on commence à la page 16 du rapport institutionnel, on a ici une liste des documents que le demandeur qui veut devenir candidat à la nomination doit compléter et remplir.

Et on va passer à la page suivante parce que, comme vous avez mentionné, la liste est assez longue par rapport à ce que le demandeur doit fournir. Et on voit ici notamment le questionnaire, le certificat de conduite, antécédents criminels, vérification de crédit, entente de confidentialité, une déclaration — on peut continuer à descendre —, le formulaire complété autorisant l'ARC,

l'Agence des services frontaliers, Citoyenneté Canada. Si on continue, les exigences se poursuivent sur la page 18.

Donc, comme vous le dites, c'est une longue liste de documents que le demandeur doit fournir afin d'être candidat à la nomination.

M. MICHAEL CRASE: Oui, absolument.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et combien de temps est-ce qu'un membre doit être membre afin de pouvoir devenir candidat?

M. MICHAEL CRASE: Six mois.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et est-ce que ces questions du questionnaire ou dans les autres documents fournis par le demandeur examinent spécifiquement des irrégularités ou des alertes liées à l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Je crois qu'il y a beaucoup de choses ici que s'il y avait un problème de ce genre, ça serait pertinent même si c'est pas spécifiquement et uniquement à cette fin.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce qu'il y en a certaines en particulier auxquelles vous pensez qui pourraient nous aider à déterminer s'il y a des préoccupations d'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Spécifiquement… mais il y a beaucoup de ces choses, en fait, mais le questionnaire en tant que tel, je crois, est important. On traite de l'historique d'emploi, les organisations avec lesquelles l'individu peut être impliqué, aurait pu être bénévole, certains de ces formulaires d'autorisation, même si je n'ai

rien vu de ce genre qui puisse être utilisé comme ça.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Alors, on ne cherche pas nécessairement à identifier ces questions en particulier.

M. MICHAEL CRASE: On cherche à identifier toutes sortes de choses.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et vous avez mentionné qu'un avis de clôture est émis à un moment donné. Alors, présentez-nous le processus après que cet avis de clôture soit émis.

M. MICHAEL CRASE: Alors, un avis de clôture est émis. À partir de ce moment-là, tout individu a 14 jours pour terminer et soumettre leur demande.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et pour inscrire de nouveaux membres?

M. MICHAEL CRASE: Quarante-huit (48) heures après l'avis de clôture.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et au début de votre témoignage, vous avez dit ce matin que tous les candidats étaient interviewés. Pourriez-vous nous dire le but de cette entrevue? Qu'est-ce que vous cherchez à savoir?

M. MICHAEL CRASE: La demande, c'est le point de départ. Ensuite, d'autres questions peuvent être posées au besoin, donc l'entrevue fait partie de ce processus après la fermeture. Alors, le comité de nomination locale qui comprend des membres de l'association de circonscription ainsi que des membres de l'association, de simples membres, et ce groupe-là, alors, il y a moi ou la personne que je désigne occupe un poste dans les comités de nomination pour chaque candidat.

Donc, il n'y a pas seulement les organisateurs régionaux dans la région qui sont en cause.

Donc, on procède à l'entrevue, on pose des questions, et ensuite une recommandation est faite au comité de sélection national. C'est le Conseil national qui tranche au niveau des sélections. Alors, la recommandation de permettre à tel ou tel candidat de participer au processus s'ensuit et le NCSC au niveau national confirme ou infirme ladite recommandation.

À ce moment-là, les personnes deviennent candidats officiellement, on a une liste officielle de candidatures et pour l'assemblée de nominations, les délais sont fixés et les listes préparées.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et est-ce qu'on peut poser des questions ou remettre en question les listes initiales?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Pendant tout le processus, en fait, c'est possible. Et ce ne sont pas les seules listes qui existent, il y a une liste finale plus près de l'expiration, si vous voulez, pour ce qui est du temps de traitement entre les dernières inscriptions de membres, d'une part, et le moment où l'assemblée de nominations a lieu.

Pendant tout le processus, donc, il y a des occasions pour que les candidats examinent la liste et, de façon générale, on peut dire, « bon, je sais que ces personnes-là ont signé, par exemple, mais je ne vois pas leurs noms », alors on peut procéder à une vérification, demander une vérification subséquente pour savoir pourquoi

les noms n'ont pas été ajoutés.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, procédure de vote pour les assemblées de nominations, de mises en candidature, si je comprends bien, ça se fait en personne?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Oui. Nous avons toutefois la possibilité d'apporter des modifications, et ça s'est fait pendant ce cycle-ci dans un cas en particulier, mais habituellement, c'est en personne uniquement. Et l'exemption, c'était que… l'exception, c'est-à-dire, c'est qu'il y avait un élément par la poste supplémentaire pour des raisons géographiques, c'était dans les Territoires du Nord-Ouest.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Mais ça n'a jamais été fait en ligne.

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et il y a des choses qui sont interdites, par conséquent tout doit se faire en personne.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Maintenant, quand quelqu'un se présente à une mise en candidature, les vérifications auxquelles vous procédez au moment où ils se pointent à la porte, par exemple?

M. MICHAEL CRASE: Alors, quand quelqu'un se pointe, il y a évidemment un nombre de tables et des tableaux avec les noms des membres, il y a des bénévoles qui sont là, il y a des scrutateurs qui sont là pour les candidats, et on a les listes de membres. Chaque personne s'identifie.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et de quoi s'agit-il comme pièce d'identité?

M. MICHAEL CRASE: Ben, il faut prouver d'une part qu'on est bel et bien la personne dont le nom est indiqué et que l'adresse est celle qui figure dans notre système. Donc, un permis de conduire qui aurait les deux informations, un passeport, un autre document qui permettrait de confirmer.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et une photo pour confirmer qu'il s'agit bel et bien de la même personne.

M. MICHAEL CRASE: Oui. Et deux choses peuvent se produire à ce moment-là. Soit que tout est conforme au niveau de l'information fournie, auquel cas, bon ben, on leur donne un bulletin de vote, leur nom est rayé de la liste, ou alors, il y a incohérence. Dans certains cas, une personne est connue sous un nom donné, je ne sais pas, moi, j'ai mis le deuxième nom dans la liste de prénoms, donc là, on dit, oups! il y a un petit problème et un bureau de vérification s'en occupe. Même chose si un nom n'est pas inscrit sur la liste, l'affaire est envoyée au comité de vérification pour voir, bon ben, est-ce qu'il y a vraiment eu une inscription. Le bureau d'accréditation, donc, ce petit groupe tente de vérifier l'exactitude de l'information. Si ce n'est pas possible, la personne n'a pas le droit de voter.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, il y a l'adresse, et si l'adresse n'est pas conforme au document où il y a une photo, comment est-ce qu'on règle le problème?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, ce serait signalé

par l'individu qui est le bénévole au bureau d'accueil. Même chose pour les scrutateurs. Ensuite, la personne serait référée au deuxième niveau de vérification, donc, et s'il y a incohérence entre l'identité, l'adresse n'est pas conforme, ou alors ce n'est pas ce que nous avons dans le système, le directeur du bureau va confirmer et, dans la plupart des cas, on va refuser à la personne le droit de voter.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et si quelqu'un conteste une assemblée de nominations au moment où elle se déroule, quelqu'un est préoccupé ou inquiet, voit quelque chose qui ne va pas selon lui ou elle, quels sont les mécanismes pour s'attaquer à une telle situation?

M. MICHAEL CRASE: Moi, je nomme mes responsables du scrutin dans chaque circonscription et, en pratique, disons que je vais nommer des gens qui ont de l'expérience comme membres du personnel du parti dans des situations de ce genre. Et pour ce qui est des situations qui sont portées à l'attention, je ne sais pas, moi, une équipe d'un candidat en particulier, bon ben, là, on va aller voir l'agent et c'est lui qui va décider.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et s'il y a une préoccupation au sujet du sérieux de l'intégrité du processus ou de toute question qui pourrait justement faire douter de l'intégrité du processus, qu'en est-il d'une situation de ce genre?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, je pense que tout dépend des détails de chaque situation. Supposons qu'une personne arrive et dise, « bon, vous n'avez pas le droit de

faire campagne pour cette nomination compte tenu de l'endroit où cela se situe, où ça se déroule », par exemple, je ne sais pas, moi, le stationnement est plein, alors là, on va s'attaquer à des questions de détails de ce genre.

Pour ce qui est des préoccupations concernant l'appartenance au parti — le *membership* —, les règles sont très bien définies. Il y a des exigences à respecter et c'est tout.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et si on remet en question une assemblée de mise en candidature après la tenue de l'assemblée, qu'en est-il?

M. MICHAEL CRASE: Il y a une procédure d'appel. Dans les cinq jours suivant l'évènement, un candidat qui souhaite en appeler doit par écrit, communiquer avec moi-même ou le NCSC pour dire « je souhaite en appeler », et évidemment, il faut motiver cette demande, auquel cas nous nous penchons sur le dossier et compte tenu du scénario, ben, on assure le suivi pour mener une enquête.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Si quelqu'un qui conteste une assemblée avant la tenue de l'assemblée et dit, par exemple, « j'ai été la cible d'ingérence étrangère » ou « ma campagne a été visée par l'ingérence étrangère », est-ce qu'il existe au sein du parti un mécanisme pour mener une enquête, pour attaquer une situation de ce genre?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, jusqu'à maintenant, aucun candidat à… une mise en candidature n'a avancé une telle situation. Nos mécanismes sont solides, mais il faut bien que nous puissions attribuer la responsabilité

de quelque chose à quelqu'un. Par exemple, un autre candidat qui contesterait ou encore des membres du parti qui contesteraient, à ce moment-là, oui, un processus existe pour sanctionner, pour tenir compte de cette réalité.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, si ça vient de l'étranger, le parti n'est pas en mesure de mener une enquête sur une situation de ce genre.

M. MICHAEL CRASE: Non. Écoutez, on ne pourrait même pas savoir s'il s'agit d'intervenants au pays ou à l'étranger.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et que feriez-vous en pareilles circonstances?

M. MICHAEL CRASE: Bien, écoutez, il s'agit de voir si des gens sont en mesure de voter, et comme je le disais, jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de cas de ce genre qui se soit concrétisé et je ne sais pas ce que nous ferions. Mais comme je le disais, nous avons des processus qui sont conçus pour assurer l'équité entre candidats.

COMMISSAIRE HOGUE: Pourriez-vous me dire combien de temps il faut avoir été membre du parti avant d'être autorisé à voter lors d'une assemblée de mise en candidature?

M. MICHAEL CRASE: Quatre-huit (48) heures avant la date de tombée pour la nomination. Par exemple, si l'avis de clôture est émis aujourd'hui, il faudrait que vous auriez été inscrite au plus tard dimanche.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et la tenue de l'évènement, combien de temps après?

M. MICHAEL CRASE: Généralement, quelques semaines ou un mois s'écoulent.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Donc, en général, il faut avoir été membre pendant au moins quelques semaines ou un mois avant d'être autorisé.

M. MICHAEL CRASE: Oui. Écoutez, si c'était votre question, oui, c'est ça, la réponse : quelques semaines ou un mois au moins.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et en ce qui concerne la course à la direction pour le parti, pensez-vous qu'il y a eu des atteintes, est-ce que vous êtes au courant d'allégations concernant des cas d'ingérence pendant les dernières campagnes?

M. MICHAEL CRASE: À l'époque, je n'étais pas impliqué. Vous parlez d'évènements au sujet desquels je n'ai pas de renseignements, d'informations précises, si ce n'est qu'il y a deux courts paragraphes dans le rapport de NSICOP où c'est mentionné.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et le parti a-t-il des informations à ce sujet?

M. MICHAEL CRASE: Non. À ce moment-là, personne n'est jamais entré en contact avec nous pour fournir des détails au sujet de ces allégations, et comme je le disais, s'il y a eu des références, ben, j'en ai pris connaissance dans le rapport en question.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez parlé des associations de circonscriptions électorales. On va revenir là-dessus très brièvement. Donc, y a-t-il eu des tentatives,

des allégations pour prendre le contrôle au niveau national?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Êtes-vous conscient de vulnérabilités dans vos structures qui pourraient rendre cette chose possible?

M. MICHAEL CRASE: Avez-vous des exemples?

Me NATALIA RODRIGUEZ: Je vous pose la question.

M. MICHAEL CRASE: Il y a des contrôles qui ont été instaurés, des protections. Encore une fois, on prend en compte toutes sortes de situations, c'est rétractif. Par exemple, en ce qui concerne l'inconduite, le Conseil national, si c'est le cas, on peut supprimer tout un conseil, en fait, et nommer une nouvelle instance. On peut aussi annuler l'enregistrement. Il y a aussi la déontologie, on a un Code et il y a toutes sortes de sources, mais on peut, donc, faire état de ces préoccupations. Ce sont les mesures de contrôle dont nous disposons.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Merci. Et maintenant, question suivante. En ce qui concerne l'écosystème des médias et la désinformation. Êtes-vous d'accord pour dire que ces phénomènes de désinformation peuvent être un outil pour l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Encore une fois, en ce qui nous concerne, je ne suis pas au courant de situations de ce genre, mais bien sûr que oui, c'est possible.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Michael Chong, un député, a dit qu'il avait été ciblé par une campagne de

désinformation d'ingérence étrangère l'an dernier. Ce serait un exemple, n'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Avez-vous des cas au-delà de l'exemple que je viens de citer? Avez-vous vu des cas lors de cette campagne… ben, non, mon exemple, ce n'était pas pendant une campagne, mais avez-vous des exemples de désinformation pendant cette campagne, pendant l'élection générale, pendant les assemblées de nominations ou pendant des assemblées des élections complémentaires?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, je ne peux pas trouver d'exemple de candidat à une mise en candidature qui a vu sa candidature contestée ou une élection complémentaire où on nous a signalé qu'il y avait eu de l'ingérence étrangère.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Est-ce que le parti a un compte sur TikTok?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Pour quelle raison? Est-ce qu'il y a des raisons précises?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, la décision a été prise il y a déjà un certain temps et, de toute évidence, TikTok soulève des préoccupations. Moi, je ne suis pas un expert en la matière, mais ce n'est pas un outil que nous utilisons. Il y a de bonnes raisons documentées pour ne pas y faire appel.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et en ce qui concerne X, Facebook et d'autres médias sociaux, d'autres plateformes, là, votre situation est différente?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Nous sommes sur Facebook et X, ça, je peux vous le confirmer.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Vous avez parlé de Code de déontologie pour le parti. Est-ce qu'il y a des lignes directrices en ce qui touche les candidats, et plus précisément pour ce qui est d'amplifier ou de distribuer de la désinformation qui a été confirmée? Est-ce que vous avez quelque chose de ce genre pour les candidats?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, en ce qui concerne la distribution de renseignements de ce genre, je ne crois pas à première vue, si ce n'est qu'en matière de harcèlement, c'est mentionné. Je pense que ce serait assez important pour couvrir des évènements de ce genre.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Envisagez-vous d'ajouter quelque chose dans le Code de déontologie pour les candidats?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, c'est une chose que le Conseil national devra examiner.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Par l'entremise de son directeur exécutif, le NPD a dit hier qu'on voudrait qu'il y ait un organisme de surveillance pour ce qui est des algorithmes utilisés en pareilles circonstances dans les médias.

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, moi, ce n'est pas une idée que j'aurais présenté ici parce que je crois que c'est au Parlement de trancher dans des situations de ce genre, pas à nous. Ce que je peux vous dire, c'est que, personnellement, les restrictions de la liberté de parole ne

me paraissent pas recommandables.

Me NATALIA RODRIGUEZ: En ce qui concerne les recommandations, est-ce que le parti est prêt à avoir des recommandations, que ce soit d'Élections Canada ou de l'Office de surveillance des élections pour ce qui est des courses à la direction des partis?

M. MICHAEL CRASE: Là, vous parlez d'une question qui est abordée dans mon résumé et je crois que ce n'est pas à moi de répondre parce que je ne sais pas exactement de quoi il est question et c'est le parti, les instances au niveau national qui devraient se pencher sur ces recommandations-là avant de trancher.

Nous faisons confiance au système qui existe, que ce soit pour la course à la direction du parti ou pour les mises en candidature dans les circonscriptions.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et le parti serait-il ouvert à l'idée, je ne sais pas, moi, d'un groupe de Cinq, vous connaissez le terme, un comité, donc, qui s'occuperait d'une élection partielle oui d'une course à la direction du parti?

M. MICHAEL CRASE: Comme je le disais, nous sommes à l'aise avec les mécanismes qui régissent la course à la direction du parti.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Et avez-vous d'autres recommandations à formuler en ce qui concerne l'ingérence étrangère ici à la Commission?

M. MICHAEL CRASE: Encore une fois, je sais que nous avons le droit d'intervention et je crois que notre

avocat va aborder ces sujets-là en temps opportun.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Au niveau de la phase politique?

M. MICHAEL CRASE: Oui, exactement.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Maintenant, avez-vous autre chose à partager avec nous, des choses qui n'ont pas été mentionnées et que vous voudriez porter à l'attention de la Commission? Y a-t-il eu des oublis?

M. MICHAEL CRASE: Ben, écoutez, moi, ce que je peux vous dire, c'est que l'intégrité du processus nous tient à cœur. On est très sérieux quant à nos tentatives pour améliorer tout. Vous avez parlé, par exemple, des choses qui se sont passées après 2015 et nous avons apporté des modifications. Nous avons confiance en nos mécanismes et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions douter de quoi que ce soit.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Merci.

Madame la Commissaire, je n'ai pas d'autres questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Très bien.

Alors, on va faire une pause de 20 minutes et nous allons reprendre à 11 h 10.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Commission is now in recess until 11:10 a.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 11 h 10.

--- Upon recessing at 10:50 a.m./

--- La séance est suspendue à 10 h 50

--- Upon resuming at 11:13 a.m. /

--- La séance est reprise à 11 h 13

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 11:13 a.m. Il est 11 h 13.

COMMISSAIRE HOGUE: Tout d'abord, nous avons le counsel for Concern Group.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID WHEATON:

Me DAVID WHEATON: Bonjour. Je m'appelle Dave Wheaton et je suis l'avocat du counsel for Concern… Chinese Concern Group.

Dans l'infrastructure électronique, vous avez parlé du fait que vous utilisez des consultants et IBM (sic), ça fait partie de vos consultants. Quels sont… quel financement vous utilisez pour cette infrastructure pour la maintenir à l'utiliser?

M. MICHAEL CRASE: Les seules sources de financement, ce sont les dons des donateurs.

Me DAVID WHEATON: Donc, toutes autres mesures de prévention telles que plus de vérifications, des identités ou des systèmes pour détecter la désinformation, ça, ça serait financé par les donations.

M. MICHAEL CRASE: Ce ne sont pas… pas les

frais d'adhésion.

Me DAVID WHEATON: Je vais répéter ma question. Donc, toutes procédures, toutes mesures de prévention telles que davantage de vérifications d'identité ou des systèmes pour détecter la désinformation, ce serait financé avec les donations?

M. MICHAEL CRASE: Ça serait avec le budget du parti, et le budget du parti est financé par les donations.

Me DAVID WHEATON: Est-ce que vous pensez que ça peut mettre les plus petits partis à un désavantage par rapport à la cybersécurité?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai pas de connaissances, pas d'informations par rapport à la structure d'autres partis. Je peux parler seulement au nom de mon propre parti. Nous avons la chance d'être… avoir plus de 52 000 donateurs l'année dernière, donc on peut fournir cette infrastructure.

Me DAVID WHEATON: Merci. Je n'ai pas plus de questions.

COMMISSAIRE HOGUE: L'avocat pour Jenny Kwan.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANI KAKKAR:

Me MANI KAKKAR: Bonjour. Je m'appelle Mani Kakkar, avocat pour Jenny Kwan.

M. MICHAEL CRASE: Bonjour.

Me MANI KAKKAR: J'ai quelques questions, quelques éléments à couvrir avec mes questions.

Tout d'abord, par rapport à TikTok, dans votre témoignage, vous avez mentionné que le Parti

conservateur n'a pas de compte TikTok. Est-ce que vous avez des politiques pour vos candidats ou pour ceux qui sont dans la course à l'investiture?

M. MICHAEL CRASE: Pour tous ceux qui sont dans les courses à l'investiture, comme je l'ai noté avant, nous ne fournissons pas une telle surveillance, jusqu'à ce que l'investiture soit complétée. Pour ce qui est des candidats, je ne suis pas au courant d'un candidat qui a un compte TikTok.

Me MANI KAKKAR: D'accord, mais ce n'est pas interdit pas le parti.

M. MICHAEL CRASE: Nous avons un processus d'introduction et le directeur des communications travaille avec les candidats, et donc, je pense que les lignes directrices par rapport aux médias sociaux, ça fait partie de ce processus.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous savez si dans les lignes directrices il y a des règles par rapport à TikTok pour cette interdiction?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai rien vu qui dit spécifiquement « pas de TikTok », mais je ne pense pas que nos candidats ont TikTok.

Me MANI KAKKAR: Merci. J'apprécie. Différentes questions, alors. Vous parlez en détail du processus de vérification par rapport aux cartes de crédit et méthodes de paiement et que vous essayez d'utiliser des méthodes de paiement qui vous permettent de vérifier l'identité de la personne qui veut être membre du parti. Et

bien que j'aie appris que ce n'est pas forcément quelque chose que vous avez pour cibler l'ingérence étrangère en particulier, je voudrais CAN373970.

Le document, s'il vous plait. À la page 2, paragraphe 6. Oui.

Alors, je ne veux pas suggérer que vous l'avez en place, mais dans ce paragraphe par rapport au processus d'investiture — et ça, c'est à mi-chemin — que souvent les frais des membres sont payés par les personnes, donc, avec leurs propres cartes de crédit, mais ça peut être remboursé par un État hostile.

Alors je voudrais confirmer que vos méthodes de paiement ne vont pas tenir compte de quelqu'un dans cette situation.

M. MICHAEL CRASE: Oui, on n'a aucune preuve pour montrer que ça… on n'a pas de… ça ne se passe pas.

Me MANI KAKKAR: Et vous n'avez pas d'outils pour le vérifier.

M. MICHAEL CRASE: Je ne sais pas si ça a lieu.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous pouvez dire que ce serait difficile de pouvoir identifier ou d'agir dans de telles situations?

M. MICHAEL CRASE: Toutes sortes d'idées comme ça, nous avons dans la phase de politiques, eh bien, c'est assez vague, donc, je n'ai pas quoi que ce soit pour vous à ce sujet.

Me MANI KAKKAR: Pour faire un suivi, est-ce

que vous pouvez penser des outils que vous pourriez mettre en œuvre ou que vous avez dès maintenant que vous pourriez aider si vous avez les frais d'adhésion payés par quelqu'un, mais ensuite c'est remboursé par un acteur étranger?

M. MICHAEL CRASE: Le fait que nous n'avons pas des achats de membres en gros, à part un formulaire pour une famille, ça fait en sorte ça pourrait être assez difficile pour être opérationnel. Les gens ont besoin de payer individuellement avec ces méthodes, et ces méthodes doivent être rattachées à ces personnes. Et donc, nous sommes une partie importante, nous avons des centaines de milliers de membres dans notre parti et c'est donc… c'est difficile pour être capable… pour quelqu'un d'influencer.

Me MANI KAKKAR: Oui, je comprends, mais est-ce que vous avez dit que c'est peut-être difficile d'influencer, mais pour l'instant, vous n'avez pas la capacité d'identifier une telle situation.

M. MICHAEL CRASE: Non, et nous n'avons pas vu de preuve comme quoi c'est en train de se passer.

Me MANI KAKKAR: Pour terminer, je voudrais vous apporter à votre résumé d'entrevue.

Et sinon, est-ce que vous pouvez nous le mettre à l'écran? WIT101. Et si vous pouvez descendre au paragraphe 51. Et si on pourrait descendre au paragraphe 52.

Ici, on dit que vous étiez au courant d'allégations d'ingérence étrangère éventuelles qui pouvaient affecter monsieur Shahrooz qui ont été faites sur son compte Twitter. Alors, je voudrais vous demander si vous avez agi de

façon proactive ou des membres de votre équipe ont agi pour communiquer avec monsieur Shahrooz.

M. MICHAEL CRASE: Monsieur Shahrooz n'était… n'essayait pas de faire la course à l'investiture, il n'était pas candidat.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous avez dit qu'il n'a pas… vous avez complété son ensemble?

M. MICHAEL CRASE: Il n'a jamais déposé de dossier pour une course à l'investiture.

Me MANI KAKKAR: Est-ce qu'il avait l'intention de le faire?

M. MICHAEL CRASE: Il avait déclaré qu'il avait l'intention, mais on ne sait pas qu'est-ce qu'il a fait.

Me MANI KAKKAR: Vous savez qu'il avait l'intention tout de même?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Oui. Oui. D'après ce qu'il a affiché, oui. Moi, je ne fais pas le suivi pour les comptes individuels de personnes qui veulent accéder à la course à l'investiture. Y'en a des centaines en ce moment même, donc je ne fais pas le suivi au quotidien.

Me MANI KAKKAR: Je ne veux pas suggérer que vous devriez le faire, mais il semblerait que vous aviez… étiez conscient qu'il allait le faire, mais vous l'avez su grâce à Twitter.

M. MICHAEL CRASE: J'étais… oui, j'ai compris que c'est… que… j'en ai entendu parler quand il avait décidé de ne pas aller de l'avant avec la course à l'investiture.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous avez eu des discussions avec monsieur Shahrooz par rapport à l'ingérence alléguée?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai jamais parlé avec monsieur Shahrooz.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous avez eu des discussions avec votre équipe et pas simplement avec monsieur Bailey?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous pensez que ça serait approprié de le faire malgré le fait que monsieur Shahrooz n'a pas continué avec la course?

M. MICHAEL CRASE: À ce moment-là, je ne faisais plus partie du processus, alors non.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que c'est possible qu'il pourrait y avoir une ingérence avant le processus de course à l'investiture pour empêcher les gens d'aller de l'avant avec la course et est-ce que vous pensez que vous devriez avoir un rôle pour déterminer si, oui ou non, c'est le cas ou pour agir si c'est le cas?

M. MICHAEL CRASE: Les systèmes qu'on a en place sont proactifs par rapport à notre capacité de surveiller le processus par rapport aux candidats et à d'autres membres, mais je ne sais pas comment on peut aller de l'avant avec des commentaires positifs ou négatifs sur un candidat.

Ce que j'ai compris par la suite que c'est que monsieur Shahrooz était un critique du régime iranien et

que ça pourrait faire en sorte qu'il n'aurait pas le droit d'être candidat. Je ne pense pas que ce soit forcément le cas.

Me MANI KAKKAR: Je suis désolé. Est-ce que vous pourriez répéter? Vous avez compris que monsieur Shahrooz se plaignait de l'ingérence étrangère et ça l'empêchait d'être candidat.

M. MICHAEL CRASE: Oui. Suite au moment où il s'est retiré. Eh bien, il n'a pas déposé son formulaire.

Me MANI KAKKAR: Comment vous avez eu cette information?

M. MICHAEL CRASE: Je pense que c'était dans ses commentaires. Je n'ai pas ces commentaires avec moi.

Me MANI KAKKAR: D'accord. Alors, peut-être on peut prendre un instant, je voudrais comprendre la position du Parti conservateur, que ce soit monsieur Shahrooz ou quelqu'un d'autre à l'avenir, et s'il y a des allégations d'ingérence étrangère avant que quelqu'un va remplir le formulaire que ça les empêcherait d'aller de l'avant avec la course, quelle serait la position de votre parti? Qu'est-ce que vous devez faire?

M. MICHAEL CRASE: On n'a jamais fait face à ce genre de situation. Si ce genre de scénario, ça avait été soulevé, on aurait discu… on en aurait discuté avec notre avocat, avec le directeur des opérations pour… par rapport aux circonstances. Mais sinon, je ne peux pas dire autre chose.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous pensez que

vous devez avoir cette discussion de façon proactive pour que le système puisse être en place avant la prochaine élection ou avant une élection partielle?

M. MICHAEL CRASE: Eh bien, une fois que nous avons une série de contrôles, une fois que le formulaire est déposé, c'est difficile quand on parle de gens qui pensent tout simplement à aller de l'avant avec la course.

Me MANI KAKKAR: Admettons que monsieur Shahrooz avait déposé son formulaire et voulait aller de l'avant avec la course, et vous notez, je pense c'est au paragraphe 54, qu'il apparait avec des membres de votre équipe d'opérations, mais admettons qu'il avait déjà déposé son formulaire et il voulait faire partie de la course, s'il y avait des préoccupations par rapport à l'ingérence étrangère, avec qui il parlerait?

M. MICHAEL CRASE: Ce serait l'équipe des opérations politiques, mais il y aurait différents secteurs qui pourraient lui répondre.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que le Parti Conservateur offre à l'équipe une formation ou des informations par rapport à l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me MANI KAKKAR: Donc, comment est-ce qu'ils pourraient détecter ou bien comprendre les étapes à suivre par la suite dans le cas ou peut-être il peut y avoir une suggestion de… ou si quelqu'un allègue qu'il y a une ingérence?

M. MICHAEL CRASE: Voilà pourquoi la

discussion inclurait l'avocat.

Me MANI KAKKAR: Dans ce cas-ci, même si j'ai bien compris qu'il n'est pas allé de l'avant avec la course à l'investiture, est-ce qu'à un moment donné, vous ou monsieur Bailey, est-ce que vous avez soulevé le fait qu'il faudrait partager cette information avec le SCRS ou d'autres personnes sur le groupe de travail SITE ou d'autres personnes qui aident vis-à-vis de l'ingérence étrangère?

M. MICHAEL CRASE: Non. La seule information que j'ai à ce sujet, c'était les commentaires de monsieur Shahrooz une fois qu'il s'était retiré du processus.

COMMISSAIRE HOGUE: Madame, vous avez utilisé votre temps, mais vous pouvez poser une dernière question.

Me MANI KAKKAR: Alors, comme dernier point, quelles étapes, s'il y en a, est-ce que le parti va utiliser quand il y aura la prochaine élection générale ou élection partielle, est-ce que vous allez avoir la possibilité pour ce qui sont dans la course à l'investiture, comment est-ce qu'ils vont pouvoir approcher votre organisation par rapport à l'ingérence étrangère et quelles seraient les étapes que vous allez suivre?

M. MICHAEL CRASE: Les candidats, quand ils font partie de la source ou quand ils sont nommés, ils ont un point de contact pour toutes sortes de préoccupations, pas simplement pour cette préoccupation, et ces préoccupations sont communiquées et on en fait un triage. Donc, toutes les circonstances vont être différentes et on va en tenir compte.

Me MANI KAKKAR: Et je vais demander à la

Commissaire, est-ce que je peux faire une autre question de suivi?

Est-ce que vous pensez que vous n'allez pas avoir un processus pour l'ingérence étrangère, mais ce serait un processus général?

M. MICHAEL CRASE: C'est le processus en place pour l'intégrité du processus. L'ingérence étrangère fait partie de ces efforts, mais quand les nouvelles situations arrivent, eh bien, on a des ressources pour évoluer.

Me MANI KAKKAR: Merci pour votre témoignage.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Singh, avocat pour la Coalition sikhe.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

Me PRABJOT SINGH: Bonjour, Madame la Commissaire.

Monsieur Crase, je suis avocat pour la Coalition sikhe.

Alors, en parlant avec l'avocat de la Commission, vous avez mentionné que vous avez commencé votre rôle auprès du Parti conservateur en novembre 2022, après que la course à la chefferie soit complétée.

Est-ce que vous vous souvenez lorsque vous avez entendu parler la première fois des préoccupations ou accusations selon lesquelles le gouvernement indien s'engageait dans des activités d'ingérence étrangère ciblant la course à la chefferie conservatrice?

M. MICHAEL CRASE: Je ne peux pas dire spécifiquement une date. La seule connaissance que j'ai de

ces accusations est venue dans le rapport CPSNR ou à travers des rapports dans les médias. Ces observations étaient sans contexte.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce que votre attention était portée à une histoire publiée par Sam Cooper en décembre 2023 à ce sujet?

M. MICHAEL CRASE: Je ne me souviens pas spécifiquement, non.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce qu'on peut afficher le prochain document?

--- PIÈCE No. TSC0000013:

Indian proxies funding Canadian politicians "at all levels of government": CSIS Report

Me PRABJOT SINGH: Et si on peut simplement descendre de quelques paragraphes. Alors, un peu plus bas.

Alors, je note que c'est un rapport dans les médias non vérifié, donc je ne vous demande pas de parler de la véracité, mais monsieur Cooper indique en regardant un rapport d'évaluation du renseignement du SCRS de 2022 qu'il parle d'un intermédiaire indien qui assure les membres que le consulat au Canada a informé un candidat à la chefferie qu'il ne pouvait pas participer à des évènements communautaires indiens ou aux évènements organisés par le consulat. Et l'évaluation dit ensuite que ce candidat à la chefferie avait précédemment pris une position politique à l'encontre des intérêts indiens, c'est pourquoi l'Inde a essayé de bloquer sa campagne dans la diaspora.

Est-ce que vous vous souvenez que ces accusations ont été faites publiquement?

M. MICHAEL CRASE: Non, je ne m'en souviens pas.

Me PRABJOT SINGH: Madame la Commissaire, si vous permettez, j'aimerais afficher un document de la base de données du parti. Je crois que ç'a déjà été entré en preuve. À nouveau, je ne demande pas à monsieur Crase de parler de la véracité, c'est juste pour voir si cette information lui a été communiquée.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous pouvez dire quel document vous voulez voir?

Me PRABJOT SINGH: Oui. Je l'ai indiqué à monsieur Sheppard ce matin ce qu'il en était.

--- PIÈCE No. CAN004985:

Foreign Interference and Elections: A National Security Assessment - CSIS IA 2022-23/57

Me MATTHEW FERGUSON: Est-ce que monsieur Crase a vu le document?

Me PRABJOT SINGH: Je ne suis pas sûr s'il a eu l'occasion de voir le document.

COMMISSAIRE HOGUE: Bien, affichons le document.

Me PRABJOT SINGH: Si on peut descendre à la page 6.

COMMISSAIRE HOGUE: S'il n'est pas en mesure de réagir, il vous le dira.

Me PRABJOT SINGH: Alors, Monsieur Crase, ça, c'est une évaluation du renseignement du SCRS.

Si on peut remonter? Juste là.

Alors, Monsieur Crase, alors c'est très caviardé, mais le document indique que le gouvernement indien a participé à de l'ingérence étrangère liée à la course à la chefferie pour le parti politique au Canada. Et ça dit ensuite que cet exemple vise à souligner le niveau d'influence que certains États étrangers peuvent avoir sur la communauté de la diaspora.

À nouveau, sans parler de la véracité, mais est-ce que cette information vous a été communiquée ou au Parti conservateur concernant la course à la chefferie?

M. MICHAEL CRASE: Alors, je n'ai pas vu ce document et pour ce qui est de savoir si ça a été communiqué durant la course à la chefferie, je ne saurais pas.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce qu'il y a un moment dans le temps où vous avez parlé avec Trevor Bailey, qui a été nommé comme représentant conservateur auprès de SITE, à savoir si ces agences ont communiqué leurs préoccupations sur la course à la chefferie?

M. MICHAEL CRASE: Je ne me souviens pas avoir tenu une conversation à ce sujet, non.

Me PRABJOT SINGH: Donc, même après que le rapport de la CPSNR ait parlé d'ingérence potentielle dans la course à la chefferie, ce n'est pas une discussion qui s'est tenue à l'interne au Parti conservateur?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me PRABJOT SINGH: Seriez-vous d'accord que toute information qui appuie ces préoccupations devrait être rendue publique dans l'intérêt de la transparence? Est-ce une recommandation que vous formuleriez?

M. MICHAEL CRASE: Alors, pour ce qui est d'une recommandation politique là-dessus, c'est une autre partie, mais de notre point de vue, de façon générale, que ça soit ce document ou le rapport du CPSNR ou l'article que vous avez souligné, tout cela parle en termes très généraux et vagues d'une accusation, mais il n'y a pas de détails, il n'y a rien au-delà de cette phrase unique qui semble être le même dans les deux documents.

Me PRABJOT SINGH: Alors, Madame la Commissaire, mon temps est écoulé, mais j'ai une dernière question, si vous me le permettez.

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

Me PRABJOT SINGH: Étant donné la gravité de la menace à la course à la chefferie d'un parti politique au Canada et qu'elle pourrait être ciblée pour l'ingérence étrangère, et on parle ici d'un individu qui devient candidat éligible pour devenir le premier ministre du Canada, donc étant donné la nature des accusations et le fait qu'elles ont été rendues publiquement, est-ce que le Parti conservateur a effectué une enquête interne ou discussion informelle vis-à-vis de ces menaces à propos de l'activité de la menace ou de la vulnérabilité ou des actions qui pourraient être entreprises par le parti?

M. MICHAEL CRASE: Nous sommes confiants en

nos processus et les centaines de milliers de gens qui ont voté pour élire notre chef.

Me PRABJOT SINGH: C'est tout pour mes questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, je ne sais pas si c'est Me Lafrance ou Nirman pour l'OCCE?

Maitre Lafrance.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SÉBASTIEN LAFRANCE:

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Bonjour, Monsieur Crase. Je suis là pour le Bureau de la commissaire aux élections du Canada.

Quelques points de clarification, si je puis. Alors, vous avez dit plus tôt à l'avocat de la Commission que la seule accusation — je vous paraphrase —, la seule accusation dans une course à la chefferie d'ingérence étrangère que vous avez vue était dans le rapport CPSNR. N'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Est-ce que vous vous souvenez s'il y avait des preuves appuyant ces accusations?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai pas vu de preuve.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Si je peux demander qu'on affiche le document WIT101.EN. Paragraphe 58. Donc, est-ce que c'est cohérent avec ce que vous venez de dire, si vous regardez la deuxième phrase? Tout d'abord, vous connaissez ce paragraphe? Vous vous souvenez de ce paragraphe 58?

M. MICHAEL CRASE: Donnez-moi un instant. Oui.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Alors, dans la deuxième ligne, ça dit :

> « Monsieur Crase a indiqué qu'il n'a pas vu ou entendu parler de preuves appuyant cette accusation et qu'il n'a pas d'informations au-delà de ce qui est inclus dans le rapport public CPSNR. »

Ça, c'est essentiellement ce que vous venez de nous dire, que vous n'avez pas vu de preuves appuyant ces accusations.

M. MICHAEL CRASE: Spécifiquement ces accusations, non, c'est ça.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Seriez-vous d'accord avec moi que, lorsque les accusations ne sont pas appuyées par des preuves, que ces accusations ne seront… sont sans fondement et ne seront pas… ne feront pas l'objet d'un suivi?

M. MICHAEL CRASE: Je crois que c'est en effet difficile de suivre suite à simplement une déclaration.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Êtes-vous conscient d'une plainte qui a été soumise au Bureau de la commissaire aux élections du Canada concernant également une course à la chefferie et de l'ingérence étrangère? Êtes-vous au courant de cela?

M. MICHAEL CRASE: Alors, est-ce que l'on parle de celle du 16 février?

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: On parle ici de ce qui est affiché au paragraphe 59.

M. MICHAEL CRASE: Oui. Je dirais qu'il serait important de souligner le mot « potentiellement » ici, parce qu'on n'a pas de preuves pour dire que ça avait quelque chose à faire avec l'ingérence étrangère.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Merci. Vous me volez les mots de la bouche, et justement c'était des accusations potentielles. C'est pas nécessairement prouvé, ça peut être confirmé plus tard, mais à ce stade, lorsqu'il y a ces accusations, s'il n'y a pas de preuves, ça demeure juste des accusations. Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Et le fait que « potentiellement » soit ajouté aux accusations souligne le fait que ça n'a pas forcément eu lieu ou n'est pas appuyé par des preuves.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Avez-vous vu des preuves liées à ces accusations ici au paragraphe 59? Êtes-vous au courant de preuves liées à cette plainte qui a été soumise au Bureau de la commissaire aux élections du Canada?

M. MICHAEL CRASE: De ce que je comprends, la plainte a été soumise avant ma période en tant que directeur général. La seule chose que je connaisse, c'est la réponse du Bureau de la commissaire qui a été envoyée le 16 février où vous avez… votre Bureau a traité des plaintes et nous a informés qu'aucune autre action supplémentaire ne sera entreprise.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Pourrait-on dire,

alors, Monsieur, basé sur les paragraphes 58 et 59 ici par rapport aux accusations potentielles liées à l'ingérence étrangère, que le Bureau de la commissaire aux élections du Canada a évalué le cas et a déterminé qu'il n'y avait pas eu d'ingérence étrangère? Est-ce qu'on pourrait déclarer cela?

M. MICHAEL CRASE: Oui. Je dirais plusieurs choses. Je ne crois pas que la plainte ait été envoyée — je n'étais pas là quand la plainte a été envoyée — sous l'hospice de l'ingérence étrangère. Nous avons une bonne relation avec l'organe règlementaire. L'individu dont je parlais plus tôt, Trevor Bailey, a été dans ce rôle depuis plusieurs années, et nous identifions souvent des choses qui pourraient être préoccupantes, et le Bureau de la commissaire le traite comme il se doit.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Est-ce que vous vous souvenez comment ç'a été porté à l'attention de notre Bureau dans ce contexte?

M. MICHAEL CRASE: Non, parce que je n'étais pas là à l'époque. De ce que j'ai compris, ça tournait autour de la réponse du Bureau de la commissaire. C'est ce que je comprends.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Si on peut aller au paragraphe 60.

Si je peux porter votre attention sur ce paragraphe, vous vous souvenez de ce paragraphe dans votre résumé de témoin?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Si vous regardez à la

deuxième ligne, je vais lire les premières lignes de ce paragraphe 60. Ça dit ici que :

> « Lorsque le parti a été informé de l'irrégularité, il a communiqué au Bureau de la commissaire aux élections du Canada au travers d'une plainte sur le portail web du Bureau de la commissaire. »

Avez-vous vu cette plainte?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Savez-vous si l'ingérence étrangère était mentionnée clairement, directement ou indirectement, dans cette plainte? Puisque vous avez dit que vous ne l'avez pas vue.

M. MICHAEL CRASE: Je ne l'ai pas vue, donc je ne sais pas si l'ingérence étrangère fut mentionnée. De ce que j'ai compris, ce n'était pas le cas.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Juste pour clarifier aux fins du procès-verbal, lorsque vous communiquez le fait qu'il y a eu une plainte faite au travers du portail web — au paragraphe 60 —, est-ce qu'il serait juste de dire que cette plainte aurait pu être faite d'une façon différente, pas forcément au travers du portail web?

M. MICHAEL CRASE: J'ai compris que ça s'était fait comme ça, mais c'est juste de l'information qui m'a été communiquée, ce n'est pas moi qui ai communiqué la plainte.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Êtes-vous conscient que lorsqu'il y a une plainte présentée sur le web auprès de

notre Bureau, il y a un courriel renvoyé à l'expéditeur reconnaissant qu'une plainte a été soumise?

M. MICHAEL CRASE: Alors, je n'ai pas présenté la plainte personnellement, donc je me reposerais sur Trevor Bailey pour cela, c'est l'individu de notre Bureau.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Alors, ma dernière question : spécifiquement, vous ne pourriez pas répondre à la question.

M. MICHAEL CRASE: Effectivement.

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Merci. C'est tout pour mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, l'avocat pour la Coalition des droits de la personne.

Me DAVID MATAS: Pas de questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Avocat pour l'ADRC?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Bonjour. Guillaume Sirois pour l'Alliance démocratique russo-canadienne.

Durant votre témoignage, vous avez mentionné que vous n'appuyez pas les règlementations pour les entreprises de médias sociaux et de contenus parce que de telles mesures pourraient limiter la liberté d'expression. Est-ce que j'ai bien compris?

M. MICHAEL CRASE: Je crois que ce que j'ai dit, c'est que je pense que c'est une question à poser au Parlement, mais je crois qu'il faut toujours faire attention à limiter la liberté d'expression.

Me GUILLAUME SIROIS: Les limites aux contenus

d'ingérence étrangère dans les médias sociaux ne seraient pas une limitation à la liberté d'expression.

M. MICHAEL CRASE: Je crois que le Parlement devra examiner la chose.

Me GUILLAUME SIROIS: Je vous suggère que de plus grandes restrictions dans les médias sociaux pourraient, dans certains cas, tels que l'ingérence étrangère, pourraient aider à renforcer la liberté d'expression plutôt que de la mettre à mal. Seriez-vous d'accord avec ça?

M. MICHAEL CRASE: Je ne suis pas expert en médias sociaux. Je ne pourrais pas vous dire.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci. C'est tout pour mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Procureur général?

Me MATTHEW FERGUSON: Je comprends, Madame la Commissaire, que le Procureur général a reçu 5 minutes de plus.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Merci beaucoup.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN van NIEJENHUIS:

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: J'aimerais simplement clarifier tout d'abord, Monsieur Crase, je n'étais pas à cent pour cent sûr d'avoir compris votre déclaration quant au fait d'avoir été invité au groupe… au briefing du groupe de travail SITE par moments. Est-ce que vous disiez que vous n'avez pas participé, que vous ne savez pas ce qu'il en est ou est-ce que vous avez dit que le Parti conservateur n'a pas été invité du tout aux séances d'information 2023 et

24?

M. MICHAEL CRASE: J'ai dit que moi, je n'ai pas été invité, et à ce moment-là nous n'avons pas pu voir d'où serait venue cette information. Ou à qui elle a été envoyée, plutôt.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Alors, j'anticipe que, plus tard, il y aura des preuves durant cette audience et je ne sais pas si c'est pour vous, mais que le directeur exécutif, au travers de son compte courriel du Parti conservateur, aura été invité aux séances d'information en mai 2023.

Avez-vous des raisons de disputer cela?

M. MICHAEL CRASE: Ce courriel ne m'est pas envoyé directement, et comme j'ai dit, je ne me souviens pas avoir reçu cette invitation.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et en février 2024, peu avant les élections partielles de Durham, je pense qu'il y aura des preuves qui indiqueront que Steven Barber, Matthew Conway et Christina Maheux ont été invités par courriel. Avez-vous des raisons de disputer cette déclaration?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et en mai 2024, à la suite de l'élection partielle de Durham, le groupe de travail SITE — et les preuves nous le confirmeront, je présume —, mais que Ian Todd, Steven Barber, Matthew Conway et Christina Maheux, au nom du Parti conservateur, ont été invités pour examiner les rapports après action du groupe de

travail SITE.

Avez-vous des raisons de contester cela?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Alors, très bien. Si on peut revenir aux observations que vous avez faites concernant les accusations publiques et dans le rapport CPSNR concernant la course à la chefferie. Vous vous souvenez de cela?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et en essence, essentiellement, je crois que vous avez dit que vous n'avez pas vu ou entendu parler de preuves appuyant l'accusation. Ça, c'est toute l'information que vous avez par rapport à ce qui est dans ce rapport?

M. MICHAEL CRASE: C'est ça.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Si on peut passer à ce rapport brièvement, COM363. Ça sera au paragraphe 72. À la page 32. Bien.

--- PIÈCE No. COM0000363:

NSICOP special-report-foreign-interference

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Alors, ce à quoi vous faites référence ici, c'est que trois phrases retirées pour retirer de l'information privilégiée décrivaient deux cas où des représentants de la Chine s'ingéraient dans la course à la chefferie du Parti conservateur du Canada.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et si vous

regardez le paragraphe 73, on dit que ce paragraphe décrivait l'ingérence, l'accusation d'ingérence de l'Inde auprès du Parti conservateur dans sa course à la chefferie.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et j'en déduis que, bon, votre réponse s'applique à ces deux cas. Vous n'avez pas vu ou entendu parler de preuves appuyant ces accusations?

M. MICHAEL CRASE: C'est tout ce que j'ai vu.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous n'avez pas vous-même une cote de sécurité.

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Doutez-vous que cette caractérisation de l'information retirée est précise?

M. MICHAEL CRASE: Je ne sais pas comment je pourrais vous dire cela sans avoir vu l'information. Tout ce que je peux voir, c'est ce qui est écrit.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et savez-vous si ceux qui reçoivent l'information classifiée au Parti conservateur ont reçu un breffage au sujet de ce qui avait été caviardé?

M. MICHAEL CRASE: Non, je ne suis pas au courant.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et en ce qui concerne ces gens-là, il y a un directeur des opérations qui est mentionné?

M. MICHAEL CRASE: Exactement.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Est-ce que ce

serait utile pour votre parti ou pour tout parti d'avoir accès à l'information classifiée concernant des députés, des membres du Parlement, et cetera?

M. MICHAEL CRASE: Écoutez, plus on a d'informations, mieux c'est, à mon avis.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et avant 2015, les partis politiques de l'opposition n'avaient pas accès à l'information classifiée, aucun moyen.

M. MICHAEL CRASE: Je n'étais pas dans mon poste actuel à l'époque. Je ne sais pas.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Pouvez-vous… avez-vous des raisons de contester cet énoncé?

M. MICHAEL CRASE: Non.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Êtes-vous conscient du fait que monsieur Poilièvre, le chef de votre parti, s'est vu offrir accès à l'information classifiée à condition qu'il obtienne une cote de sécurité?

M. MICHAEL CRASE: Oui, j'ai vu des rapports à cet effet.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et c'est connu, le chef de votre parti a refusé de se plier aux procédures pour obtenir la cote de sécurité en question.

M. MICHAEL CRASE: Il a expliqué pourquoi de façon très claire.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Par contre, les chefs d'autres partis de l'opposition, le NPD et le Parti Vert, ont accepté de se plier à ces procédures.

M. MICHAEL CRASE: Je ne suis pas au courant.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Diriez-vous… êtes-vous d'accord avec moi pour dire qu'en matière de sécurité nationale, le chef de votre parti serait mieux, y compris en ce qui concerne les courses à la direction d'un parti et d'autres questions d'ingérence étrangère, il serait, donc, en meilleure position s'il acceptait de recevoir de l'information classifiée?

M. MICHAEL CRASE: Je pense que comme membre du Conseil privé, le leader du parti a cette possibilité et il a expliqué les raisons pour lesquelles il voulait pouvoir parler de ces enjeux et de ses préoccupations et tout le monde était au courant de ses raisons.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Oui, je comprends qu'on dise, bon, il a le droit, et cetera, mais je reviens à ma question. Ne pensez-vous pas qu'il serait mieux informé s'il optait pour être au courant de cette information?

M. MICHAEL CRASE: Je pense qu'il faudrait qu'il y ait un moyen de communiquer cette information et sans lui interdire de parler de ces questions.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Il n'a pas assumé cette possibilité. Le résultat, c'est qu'il n'a pas été breffé au sujet de ces allégations.

M. MICHAEL CRASE: Je ne suis pas au courant de tous les détails.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, vous n'avez pas d'avis?

M. MICHAEL CRASE: Je ne fais pas partie des interlocuteurs.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et pourriez-vous nous expliquer pourquoi le chef de votre parti a refusé de prendre des mesures qui seraient nécessaires *de facto* pour être mis au courant des renseignements concernant ces paragraphes-ci ou d'autres questions qui concernent votre parti.

M. MICHAEL CRASE: Encore une fois, il a été très clair dans ses énoncés publics pour expliquer pourquoi il a pris les décisions en question.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous, comme directeur exécutif du parti, est-ce que vous n'aimeriez pas ça savoir, par exemple, que l'un ou plusieurs de vos députés ou participants à la course à la direction, par exemple, se seraient engagés volontairement dans des tractations mentionnées dans le rapport du NSICOP?

M. MICHAEL CRASE: Je crois que l'information communiquée au parti devrait nous permettre de l'utiliser. Ce serait toujours utile.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Et vous aimeriez être au courant?

M. MICHAEL CRASE: J'aimerais être au courant pour pouvoir m'en servir.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Donc, si vous ne pouvez pas vous en servir, vous préférez rester dans l'ignorance.

M. MICHAEL CRASE: Il est important de pouvoir se servir de l'information qu'on nous communique. Au sujet des candidats, par exemple, si on nous fournit de

l'information, et il en a été question justement ici, si ce sont des allégations non motivées, c'est tout un défi, mais là, nous avons un processus, il y a des garanties.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Avez-vous encouragé le chef de votre parti à obtenir sa cote de sécurité?

M. MICHAEL CRASE: Je n'ai jamais eu de conversations avec lui à ce sujet.

Me BRENDAN van NIEJENHUIS: Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Et maintenant, le Parti conservateur.

Maitre De Luca.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO DE LUCA:

Me NANDO DE LUCA: Bonjour, Monsieur Crase.

Quand madame Rodriguez vous a posé la question au sujet des contacts de la République populaire de Chine au sujet des questions de cybersécurité, vous n'étiez pas… vous n'avez pas pu confirmer ce qu'il en était de monsieur Bailey et de sa situation à cet égard.

Dans votre déclaration, au paragraphe 5 et au paragraphe 20 de ladite déclaration, est-ce que cela va vous rafraichir la mémoire si on relit ces deux paragraphes?

M. MICHAEL CRASE: Oui, d'accord. Oui, oui, c'est effectivement le cas.

Me NANDO DE LUCA: Monsieur… Me Kakkar vous a posé des questions, d'autre part, au sujet de la nomination dans Richmond Hill et de la participation de monsieur

Shahrooz à cette instance, vous avez confirmé que monsieur Shahrooz n'a jamais vraiment présenté de demande, ou plutôt, une demande pour être candidat. N'est-ce pas?

M. MICHAEL CRASE: Exact.

Me NANDO DE LUCA: Et en plus, il n'y a pas eu de plainte officielle déposée auprès du parti si ce n'est ce qu'il a affiché sur les médias sociaux à cet égard.

M. MICHAEL CRASE: Non, effectivement.

Me NANDO DE LUCA: On vous a posé la question une ou deux fois au sujet du rapport NSICOP le plus récent, par exemple. C'est mon collègue du gouvernement du Canada qui a posé une question à ce sujet.

Alors, COM63. COM63.

Et on vous a amené aux paragraphes 72 et 73. On vous a lu, ou plutôt, on a fait référence aux allégations d'ingérence étrangère par la République populaire de Chine et par l'Inde. Vous vous en souvenez?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NANDO DE LUCA: Vous avez sous les yeux ces paragraphes?

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce qu'on pourrait les mettre à l'écran? Un instant. On peut attendre que…

Me NANDO DE LUCA: Oui.

Les paragraphes 72 et 73 de ce document, s'il vous plait. Bon. Très bien.

Donc, on vous a présenté lesdits paragraphes et, justement, dans ces paragraphes, on laisse entendre au paragraphe 72, on dit que la République populaire de Chine a

été impliquée dans deux courses à la direction du parti, en tout cas plus d'une fois. Est-ce exact?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NANDO DE LUCA: Et au paragraphe 73 maintenant, on laisse entendre que c'est l'Inde qui était impliquée dans le cas d'une course à la direction du Parti conservateur du Canada.

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NANDO DE LUCA: Et en ce qui concerne les citations entourant, on parle de 222 et… 221 et 222, ce sont les références, et toutes ces citations semblent faire allusion à de l'information ou à des produits provenant du SCRS.

M. MICHAEL CRASE: C'est ce que je comprends.

Me NANDO DE LUCA: Mais vous, on ne vous a jamais informé de la nature de ces produits ou de la nature de l'information qu'elles contiennent.

M. MICHAEL CRASE: Exactement.

Me NANDO DE LUCA: Et vous a demandé de comparaitre ici en qualité de représentant du Parti conservateur du Canada.

M. MICHAEL CRASE: Exactement.

Me NANDO DE LUCA: On vous a demandé de répondre à des allégations qui sont faites en ce qui concerne les courses à la direction du Parti conservateur du Canada.

M. MICHAEL CRASE: C'est exact.

Me NANDO DE LUCA: Mais on ne vous a jamais informé de la base sur laquelle reposaient de telles

allégations.

M. MICHAEL CRASE: Exact.

Me NANDO DE LUCA: Maintenant, puis-je vous demander… vous a demandé, c'est monsieur Lafrance, Me Lafrance qui vous a parlé d'une plainte qui avait été présentée par le parti au sujet d'irrégularités parmi les membres au cours de la course à la direction de 2022 au Parti conservateur du Canada, et vous avez dit que cela figurait dans votre résumé d'entrevue compte tenu des réponses, donc, qui ont été obtenues du bureau de l'OCCE.

M. MICHAEL CRASE: Exactement.

Me NANDO DE LUCA: Et maintenant, 9.01, s'il vous plait.

Vous avez cela?

--- PIÈCE No. CPC0000009.001:

Letter from the OCCE to the CPC, dated February 16, 20024

Me NANDO DE LUCA: Donc, le Bureau de la commissaire aux élections fédérales, et troisième paragraphe, sur la première page de cette lettre, j'aimerais que vous nous disiez ce que contient ce paragraphe.

M. MICHAEL CRASE: Vous parlez du paragraphe qui commence en anglais par « Upon receiving… »? C'est un paragraphe qui indique la décision de ne pas pousser plus loin au Bureau de la commissaire.

Me NANDO DE LUCA: Et à la page suivante, premier paragraphe complet de la page suivante, si vous le voulez bien. Alors, ça commence par « In the course of our

review… », donc « Au cours de notre examen… ». Vous voyez ce paragraphe? Pourriez-vous nous le lire pour qu'il soit versé au dossier.

M. MICHAEL CRASE:

« Au cours de notre examen, nous avons constaté que des étapes avaient été prises par le Parti conservateur pour s'assurer que des contrôles existaient pour gouverner la vente de cartes de membre du parti. C'était évident, il y avait des restrictions en ce qui concerne le paiement ainsi que l'examen systématique des transactions avant d'accepter qu'une transaction d'achat soit approuvée. »

Me NANDO DE LUCA: Et maintenant, on continue. À la page 3, s'il vous plait.

J'aimerais attirer votre attention, Monsieur, au deuxième paragraphe complet. Donc, on dit… en anglais, ça commence par « The potential for… ».

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Sébastien Lafrance du Bureau du BCEF. Si vous me permettez, ce document précis, donc, ce document n'a pas été identifié et le document auquel fait allusion mon document (sic), bien, je voulais tout simp… mon collègue, je voulais tout simplement le porter à l'attention de la Commission. Je veux porter ce fait…

COMMISSAIRE HOGUE: Vous vous opposez?

Me SÉBASTIEN LAFRANCE: Oui.

Me MATTHEW FERGUSON: Ça faisait partie de la liste des documents de la Commission, Madame la Commissaire.

Donc, est-ce que je pourrais vous demander de le lire?

M. MICHAEL CRASE:

> « Le potentiel en ce qui concerne les achats anonymes ou non retraçables a été réduit par la restriction de cartes de crédit à la source par l'entremise de Moneris. Même si la demande dans les règles et les règlements du parti pendant l'examen des ventes de cartes de membre, semble-t-il que cela ait atténué les possibilités de contributions excédentaires et réduit la possibilité qu'il y ait des contributions inadmissibles. »

Me NANDO DE LUCA: Et que pensez-vous de cela?

M. MICHAEL CRASE: Ce sont les cartes de crédit prépayées qu'on voulait viser.

Me NANDO DE LUCA: Et en ce qui concerne les irrégularités par rapport à la plainte mentionnée dans cette lettre au sujet justement de la course à la direction de 2022, est-ce que j'ai raison de dire à ce sujet que cela ne portait pas sur la campagne pour la sélection de l'actuel chef du parti?

M. MICHAEL CRASE: Oui.

Me NANDO DE LUCA: Je n'ai pas d'autres questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Y a-t-il d'autres questions?

Me NATALIA RODRIGUEZ: Rien d'autre.

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, vous êtes libéré. Merci d'avoir accepté et d'avoir témoigné.

Nous allons donc reprendre à 13 h 25.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

The sitting of the Commission is now in recess until 1:25 p.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 13 h 25.

--- Upon recessing at 12:04 a.m./

--- La séance est suspendue à 12 h 04

--- Upon resuming at 1:27 p.m./

--- La séance est reprise à 13 h 27

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 1:28 p.m. Il est 13 h 28.

COMMISSAIRE HOGUE: Bon après-midi.

Me HOWARD KRONGOLD: Avant de commencer avec monsieur Ishmael, il y a un détail d'ordre pratique à régler.

Pendant les témoignages de monsieur Crase, il

y a eu des questions par rapport à monsieur Kaveh Shahrooz et, pour compléter… pour les fins du dossier, on aimerait entrer en preuve le résumé de l'entrevue avec monsieur Shahrooz. C'est WIT81.EN, WIT 81.FR, et 81.1, et tous doivent être nommés des pièces.

--- PIÈCE No. WIT0000081.EN:

Interview Summary - Kaveh Shahrooz (Stage 2)

--- PIÈCE No. WIT0000081.FR:

Résumé de l'entrevue - Kaveh Shahrooz (étape 2)

--- PIÈCE No. WIT0000081.001:

Affidavit of Kaveh Shahrooz

Me HOWARD KRONGOLD: Le prochain témoin est monsieur Azam Ishmael.

Est-ce qu'on pourrait affirmer monsieur Ishmael ?

LE GREFFIER: Pouvez-vous donner votre nom au complet et épeler votre nom de famille ?

M. AZAM ISHMAEL: Azam Ishmael. Ishmael: I-S-H-M-A-E-L.

LE GREFFIER: Merci.

--- M. AZAM ISHMAEL, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci.

À vous, avocats.

--- EXAMINATION EN-CHEF PAR Me HOWARD KRONGOLD:

Me HOWARD KRONGOLD: Bon après-midi, monsieur Ishmael.

M. AZAM ISHMAEL: Bon après-midi.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous vous souvenez que le conseil de la Commission vous a interviewé le 20 août cette année?

Est-ce qu'on peut avoir le document WIT99.EN?

--- PIÈCE No. WIT0000099.EN:

Interview Summary: Liberal Party of Canada (Azam Ishmael)

Me HOWARD KRONGOLD: C'est le résumé généré suite à votre entrevue avec les avocats de la Commission.

Nous allons attendre que ça soit affiché à l'écran.

Excellent.

Avez-vous eu l'occasion de revoir ceci pour s'assurer que tout est correct?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous avez des ajouts ou des corrections ou autre chose à faire?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Vous l'adoptez en tant qu'étant partie de votre témoignage pour la Commission?

Donc, la traduction en français est le WIT99.FR.

--- PIÈCE No. WIT0000099.FR:

Résumé de l'entrevue FINALE - Parti libéral du Canada (Azam Ishmael) (étape 2)

Me HOWARD KRONGOLD: Monsieur Ishmael, le

Parti libéral a aussi préparé un rapport d'institution.

Alors, est-ce qu'on peut aussi afficher LIB2?

--- PIÈCE No. LIB0000002:

Institutional Report Liberal Party of Canada

Me HOWARD KRONGOLD: En attendant ce document, Monsieur Ishmael, je vous demande si vous avez eu l'occasion de revoir le rapport de l'institution?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Et est-il précis?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous adopterez aussi ce rapport institutionnel comme faisant partie de votre témoignage aujourd'hui?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Nous avons ce document devant nous maintenant, donc l'annexe, c'est LIB3, et la version française des rapports sont LIB4 et LIB5.

On n'a pas besoin d'afficher ceux-là, c'est simplement des documents qui seront désignés en tant que pièces.

--- PIÈCE No. LIB0000003:

Appendix A - Institutional Report - Liberal Party of Canada

--- PIÈCE No. LIB0000004:

Rapport institutionnel de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère Parti libéral du Canada.pdf

--- PIÈCE No. LIB0000005:

Annexe A Rapport institutionnel Parti libéral du Canada.pdf

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, Monsieur Ishmael, on ne va pas… c'est votre deuxième fois maintenant, mais on dirait que vous avez été le directeur national du Parti libéral du Canada depuis 2017?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais vous poser une question quant au point de vue du Parti libéral quant à la menace que représente l'ingérence étrangère de façon générale. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire de cela?

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, comme tous les partis majeurs au Canada, on reconnait que c'est un acteur qui fait des menaces au sein de notre système politique. On cherche à être conscient du fait et on cherche à se défendre lorsque c'est possible.

Me HOWARD KRONGOLD: Qu'est-ce que le parti considère comme étant la plus grande vulnérabilité à laquelle elle fait face du côté de l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, je vais répondre pour moi-même en tant que… c'est le parquet qui décide au final, mais on perçoit la désinformation et la mésinformation en tant que la plus grande menace du côté de l'ingérence étrangère.

Me HOWARD KRONGOLD: D'autres domaines?

M. AZAM ISHMAEL: La cybersécurité, évidemment, c'est un enjeu qu'on a soulevé. Ce sont les plus

grandes sources de vulnérabilité.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais parler des courses à l'investiture parce que le monde du renseignement a identifié ceci comme étant des sujets de vulnérabilité essentiels.

Alors, j'aimerais savoir quelles sont les exigences pour que quelqu'un puisse voter lors des courses d'investiture dans le Parti libéral.

M. AZAM ISHMAEL: D'accord.

Me HOWARD KRONGOLD: Je comprends que pour s'inscrire en tant que libéral inscrit — c'est ce qu'on dit plutôt que « membre ».

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, le critère, c'est d'avoir 14 ans et plus et de vivre au Canada.

M. AZAM ISHMAEL: Oui, vivre au Canada. Enfin, avoir sa résidence au Canada, plutôt.

Me HOWARD KRONGOLD: En tant que cette dernière exigence, en pratique, ça prend son sens de ce qu'on fait pour prouver qu'on est un résident du Canada lors d'une course à l'investiture. Est-ce exact?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, la façon dont une personne peut prouver qu'« ils sont » un résident au Canada, c'est premièrement avec des pièces d'identité émises par le gouvernement avec une adresse canadienne sur le document.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Et aussi d'autres

possibilités avec une lettre d'une institution, d'une banque, d'une société, une carte de crédit, une école, une université?

M. AZAM ISHMAEL: Alors, je crois que dans ce cas-là, on exige deux de ces pièces.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, on demande qu'il y ait une pièce d'identité pour démontrer qui on est, avec son nom, et l'autre pièce d'identité serait une lettre qui établit votre lieu de résidence.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Il y a aussi une politique où quelqu'un peut témoigner que vous êtes résident. Est-ce exact?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Je comprends aussi que pour pouvoir voter à une course à l'investiture, il y a une question de temps, il y a des délais fixés. Est-ce que vous pouvez expliquer comment ça fonctionne?

M. AZAM ISHMAEL: Une fois que la date de la réunion est fixée, la date limite est fixée de deux à sept jours avant qu'on appelle la réunion, qu'on convoque la réunion.

Me HOWARD KRONGOLD: […]

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Qui décide quand cette date, ce délai, la date butoir sera établie?

M. AZAM ISHMAEL: Ça dépend du contexte, mais normalement, c'est le président national.

Me HOWARD KRONGOLD: Et quand cette date butoir arrive, qu'est-ce qui arrive à la liste de membres?

M. AZAM ISHMAEL: Alors, la liste de membres, ceux qui sont admissibles à voter, est envoyée aux différents partis pour qu'ils puissent l'examiner.

Me HOWARD KRONGOLD: Et la liste telle qu'elle est au moment de la limite, est-ce que ce sont des gens qui sont admissibles pour voter? Donc, les gens qui s'inscrivent après cette limite ne sont pas admissibles au vote?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais parler de cette exigence en matière de lieu de résidence. Je comprends que le Parti libéral n'exige pas que quelqu'un soit citoyen ou un résident permanent pour s'inscrire au parti et voter dans une course à l'investiture. Est-ce bien cela?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais vous poser des questions quant à la logique qui sous-tend cela. On comprend pourquoi des citoyens peuvent voter dans une course et on peut dire que les résidents permanents, c'est des gens qui vivent au Canada et qui ont aussi indiqué qu'ils veulent garder un lien à long terme avec le Canada. Et ceux qui ne sont ni citoyens ou résidents permanents vont peut-être espérer demeurer au Canada ou peut-être qu'ils sont de passage. Alors, pourquoi est-ce que le Parti libéral permet aux citoyens nationaux qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents à voter pour les courses à l'investiture?

M. AZAM ISHMAEL: Alors, le corps qui décide, ce parti, c'est le parquet du Congrès et c'est une règle qui existe depuis des décennies au parti. Quand j'ai cherché pour trouver l'origine, personne pouvait indiquer que c'était fait à un moment donné. Alors, ma réponse, c'est peut-être plus d'ordre philosophique. Normalement, on pourrait dire que les partis politiques cherchent à amener à participer les personnes et les communautés et les collectivités, et l'idée derrière cette exigence, c'est que vous aurez peut-être besoin de services de votre député, vous aurez peut-être pouvoir vous faire volontaire pour participer à toutes sortes d'activités politiques, donc d'étendre ce droit de vote à des personnes les encourage à se mettre sur la voie pour devenir membre du parti, contribuer au processus démocratique, mais aussi, ça les amène à participer dans la vie du parti.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vais revenir à ça peut-être un peu plus tard en plus grands détails, mais j'aimerais vous demander dès le départ : est-ce que vous considérez ces exigences, le fait qu'on n'exige pas qu'une personne soit un citoyen ou un résident permanent, comme étant une vulnérabilité éventuelle à l'ingérence étrangère dans les processus du Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Voulez-vous l'expliquer, s'il vous plait?

M. AZAM ISHMAEL: Alors, je crois que quand on analyse les exigences pour la résidence permanente et la citoyenneté, si on va à la limite de cela, les gens doivent

venir avec leur certificat de naissance ou un passeport pour voter dans les courses à l'investiture. Donc, c'est pas pratique et ça crée aussi de la friction entre l'engagement du public, la participation du public et ça crée un fardeau indu sur les personnes qui veulent devenir actives dans l'espace, dans la sphère démocratique, dans le processus de façon générale. Et quand on parle de partis politiques, on pense à la participation qu'on exige. Il y a des milliers de… des dizaines de milliers de gens qui participent lors de chaque élection, et quand on aligne cela, comme j'ai dit dans mon premier témoignage devant la Commission, la capacité d'orchestrer, d'organiser des milliers de personnes, des centaines de personnes pour venir à une réunion de course à l'investiture sans que les autorités le décèlent ou qu'on observe qu'elles vont enfreindre des lois d'Élections Canada me semble très, très minimale.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais vous poser une question à ce sujet. Les concours d'investiture, ça, c'est un petit sous-ensemble de personnes qui vivent dans la circonscription et qui peuvent voter, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Ça se limite aux libéraux qui sont inscrits, qui s'inscrivent, vont signer, se porter pour participer avant le délai fixé, et ça se limite aux personnes normalement qui viennent être présentes physiquement à la réunion d'investiture. Alors, combien de gens vont se manifester lors d'une réunion?

M. AZAM ISHMAEL: Ça varie de course à course.

La plus grande course, c'était les 25 000 avant la campagne de 2015. Quand j'étais directeur national, je crois que la plus grande réunion qu'on ait eue avait 7 000 participants éventuels. En moyenne, c'est normalement quelques centaines de personnes, mais ça peut augmenter de façon importante.

Me HOWARD KRONGOLD: Et je comprends que beaucoup de ces courses sont par acclamation et d'autres sont à vote très inégal, mais parfois ça peut être très proche.

M. AZAM ISHMAEL: Parce que c'est un bulletin de vote préférentiel, alors parfois le vote devient serré parce qu'on fait plusieurs séquences du vote.

Me HOWARD KRONGOLD: Et donc, il y a des situations en fin de compte où quelques dizaines de votes feront la différence entre un candidat et un autre.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Je comprends qu'il n'y a pas de frais si on veut s'inscrire en tant que membre du Parti libéral.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Voulez-vous expliquer pourquoi c'est le cas?

M. AZAM ISHMAEL: Lors du congrès de 2016, on a posé cette question : est-ce qu'on doit enlever cet obstacle à la participation politique pour amener à participer plus de personnes, et donc, il y a eu un processus de leadership et il y avait une catégorie de supporters où les gens pouvaient voter pour qui ils voulaient en tant que leader, mais il fallait payer… sans payer de frais, plutôt.

Donc, c'est l'évolution complète du processus. On voulait amener plus de personnes à participer dans le travail du parti en éliminant l'obstacle économique à la participation.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vais y revenir un peu plus tard, mais on a suggéré que d'établir des frais, ça peut créer plus de frictions dans le processus qui rendrait l'ingérence étrangère plus difficile, et que si on accepte un paiement, il serait peut-être plus facile de déceler ou de tracer des activités suspectes. Qu'en pensez-vous?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que c'est faux. La réalité, bon, soit on peut avoir des paiements en argent comptant, Élections Canada permet jusqu'à 20 $ en argent comptant pour devenir membre, et donc, ça, on ne peut pas le tracer. Ou si on passe aux cartes de crédit ou d'autres formes de paiement de ce genre, c'est assez… il y a beaucoup de cartes de crédit prépayées et qu'on peut utiliser. On peut aller à Petro-Canada et obtenir une carte Visa ou Mastercard payée à l'avance. Donc, je ne crois pas que c'est un test aussi… un critère aussi solide que certaines personnes le croient.

Me HOWARD KRONGOLD: On a entendu certaines preuves à l'effet que c'est facile de créer des paiements, des systèmes qui vont rendre… qui vont interdire l'utilisation de ces cartes de crédit prépayées.

M. AZAM ISHMAEL: Je ne suis pas au courant de cela.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous avez fait des recherches dans ce domaine?

M. AZAM ISHMAEL: Non. Vu que c'est gratuit d'être membre du parti, je n'ai pas eu à examiner cette question.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce possible d'avoir des gens qui vont s'inscrire en groupe en tant que libéraux inscrits?

M. AZAM ISHMAEL: Oui. Si vous faites partie d'un… si vous êtes un contestant, un concurrent pour l'investiture, si vous êtes accrédité, vous pouvez donner un fichier Excel dans le format nécessaire.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, quelqu'un de la campagne donne un chiffrier Excel avec l'information nécessaire, donc nom, date de naissance, adresse. Est-ce qu'il y a autre chose?

M. AZAM ISHMAEL: Non, je ne crois pas que la date de naissance est exigée. En fait, les données qu'on reçoit, le nom, l'adresse, c'est probablement tout.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, un travailleur dans la campagne peut arriver avec un chiffrier avec des douzaines de noms là-dessus et les fournir en autant que les champs sont complétés de façon correcte, le parti va le traiter et en rendre des libéraux inscrits.

M. AZAM ISHMAEL: Le secrétaire du parti a la possibilité de signaler s'il y a quelque chose qui semble douteux, mais de façon générale, oui, ça se fait comme ça.

Me HOWARD KRONGOLD: Pour parler du processus de vote, je crois qu'on a parlé de ce dont on a besoin pour des courses à l'investiture en personne. Mais je comprends

aussi que le Parti libéral permet des assemblées d'investiture virtuelles.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact, oui, suite à la COVID.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, je demanderais : à l'avenir, est-ce que vous vous attendez à ce que ça arrive fréquemment?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Et pour vous poser la question, est-ce qu'on prend des mesures pour vérifier l'identité et le lieu de résidence dans les… pour les résidences… les réunions virtuelles?

M. AZAM ISHMAEL: Tout à fait.

Me HOWARD KRONGOLD: Et comment est-ce qu'on le met en application?

M. AZAM ISHMAEL: Donc, le parti a investi dans une technologie qui se sert de reconnaissance faciale pour s'assurer que le visage correspond à la documentation, et si la personne décide de ne pas utiliser ce logiciel, on leur permet d'aller dans une chambre… une petite salle de Zoom et mettre leur visage à côté d'une pièce d'identité pour les fins de confirmation.

Me HOWARD KRONGOLD: Je comprends que le Parti libéral a un processus d'approbation pour les candidats éventuels à l'investiture?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti fait quelque chose pour vérifier les candidats quant à l'ingérence

étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Le parti va faire enquête sur tout qui pourra atteindre la réputation du parti, donc ça couvre toute une gamme d'éléments. Y'a pas de questions liées en particulier à l'ingérence étrangère. Y'a un processus qui vous donne un historique assez clair quant à qui est le candidat.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que les vérificateurs ont reçu de l'information ou des instructions pour qu'ils sachent se concentrer sur l'ingérence étrangère dans le processus?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'on a donné au parti… ou est-ce que le parti fournit des ressources de formation aux vérificateurs concernant spécifiquement l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Le gouvernement du Canada a récemment proposé des documents sur comment détecter cela en mai de cette année et des documents qui seront utilisés désormais.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a des ressources du gouvernement qui seraient utiles au parti à l'avenir pour former les vérificateurs à mieux déceler l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: C'est une question intéressante, ça dépend des documents et de sa densité. Nous avons toujours demandé des documents de formation qui est un langage courant et si c'est fourni par le gouvernement, ça

serait bienvenu.

Me HOWARD KRONGOLD: Si un candidat est approuvé, jusqu'à quel moment le parti pourrait retirer cette approbation?

M. AZAM ISHMAEL: Jusqu'à la date limite des élections au Canada qui est établie au moment de l'impression du scrutin.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, tout au long du processus des élections et jusqu'à ces dates?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a des mécanismes qu'on peut utiliser après impression?

M. AZAM ISHMAEL: En fait, le chef du parti peut indiquer qu'il ne va pas siéger au caucus et à ce moment-là ce serait trop tard pour le retirer du scrutin, mais il ne serait plus associé au Parti libéral du Canada.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais vous… en fait, ici, on se penche sur l'avenir. Je sais que lorsque la communauté a des renseignements, a soulevé des préoccupations à l'égard des courses à l'investiture en 2018, vous étiez à SITE?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Ça faisait partie des témoignages ou des preuves de l'étape. Est-ce que le parti a changé des règles de mise en candidature en réaction aux préoccupations soulevées par la communauté des renseignements?

M. AZAM ISHMAEL: Non. Nous avons examiné les

processus et encore une fois nous avons trouvé notre système assez robuste, donc nous n'y avons pas apporté de changements.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous avez examiné les exigences pour devenir membre?

M. AZAM ISHMAEL: Le parti n'a pas examiné cette exigence.

Me HOWARD KRONGOLD: La communauté des renseignements a continué a exprimé des inquiétudes par rapport à ce qu'ils décrivent comme des échappatoires.

CAN900 (sic) est la pièce que j'aimerais qu'on affiche. 001. Donc, si on peut dérouler jusqu'à la page suivante?

Donc, c'est un document du groupe de travail SITE daté du mois de février 2024. Donc, c'est une évaluation des menaces d'ingérence étrangère à l'égard des institutions démocratiques canadiennes du groupe de travail SITE. On vous a soumis ce document. Est-ce que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance?

M. AZAM ISHMAEL: On a reçu des centaines de pages. C'est la première fois que je vois ce document précis.

Me HOWARD KRONGOLD: C'est la troisième page du PDF, donc les points 5 et 6. Alors, voilà.

Au paragraphe 5, je ne vais pas lire le paragraphe au complet, mais quelques parties seulement. C'est indiquée que :

> « Les États étrangers utilisent l'ingérence étrangère et cherchent à

influencer les politiques canadiennes en appuyant de manière illicite les candidats ou les élus qui sont perçus comme étant réceptifs aux politiques de l'État étranger, et aussi aux narratifs, les stratégies géopolitiques.

(Non interprété] »

[Non interprété]

Alors, au paragraphe 6, on indique que :

« Les processus de mises en candidature des partis politiques au Canada ne sont pas règlementés par les lois fédérales ou provinciales. Les règles sont établies par les partis.

Vers le milieu, on dit que :

« Le processus d'investiture peut être critique, comme les circonscriptions au Canada sont considérées comme étant des sièges sûrs. En d'autres termes, d'avoir un candidat dans une circonscription qui a été appuyé par le même parti depuis longtemps, c'est comme un gain. Les acteurs vont exploiter cette échappatoire pour cibler des candidats particuliers ou des

circonscriptions particulières. »

Donc, le titre de ce paragraphe est « L'exploitation des échappatoires dans le processus d'investiture des partis politiques ».

On peut conclure deux choses de ce document. Premièrement, c'est que le groupe de travail SITE évalue que les États étrangers ont l'intention de participer à l'ingérence électorale et notamment les processus de mises en candidature. Êtes-vous d'accord? Êtes-vous d'accord que c'est une conclusion qu'on peut tirer de ce document?

M. AZAM ISHMAEL: Il semblerait que c'est l'inquiétude qu'ils expriment ou qu'ils énoncent. Mais rapidement, il semblerait qu'il y a un énoncé de fait erroné. Les courses à l'investiture sont régies par Élections Canada. Tout candidat qui dépense plus de 1 000 $ doit soumettre une déclaration et est soumis à leur régime.

Me HOWARD KRONGOLD: Le deuxième point est que, selon la communauté des renseignements, il y aurait des vulnérabilités ou des échappatoires dans les processus d'investiture et qui sont exploitables.

Je vous demanderais tout d'abord si vous êtes d'accord ou pas avec l'évaluation du groupe de travail SITE que les acteurs étrangers ou États étrangers auraient l'intention de s'ingérer.

M. AZAM ISHMAEL: Ça, c'est l'évaluation du groupe SITE et j'ai beaucoup confiance… de confiance en ce groupe. Si c'est leur opinion, ils ont plus de renseignements que moi, donc j'adopte la prémisse derrière cet énoncé. Mais

les manières dont on peut s'ingérer dans les élections canadiennes, bon, de mobiliser des centaines ou des milliers de personnes dans la façon dont ils vont voter, c'est peut-être plus difficile.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vous propose qu'il serait plus facile d'influencer une course à l'investiture parce qu'il y a moins de personnes impliquées que dans une élection fédérale ou partielle.

M. AZAM ISHMAEL: Oui, mais comme j'ai participé à beaucoup de ces assemblées, on en a gagné certaines et perdu d'autres, et il faut mobiliser beaucoup de gens. Ce n'est pas l'activité la plus facile.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous contestez l'évaluation du groupe de travail SITE à l'effet qu'il y aurait des vulnérabilités ou des échappatoires dans les processus d'investiture des partis politiques?

M. AZAM ISHMAEL: Il faudrait que j'examine chacun pour y former une opinion, mais j'ai confiance en SITE. Si c'est ce qu'ils déclarent, je serais d'accord.

Me HOWARD KRONGOLD: Sans songer à un parti en particulier, est-ce que vous pensez qu'il y aurait des échappatoires dans ces règlements dans les courses du Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: Dans chaque système, et puis cela revient au côté pratique : quelle est la norme que vous allez garder lorsque vous… ou appliquez quand vous permettez aux gens de participer, chaque système a certaines vulnérabilités, mais si on regarde les processus au Canada,

et tel qu'on a vu dans les témoignages, on voit que les processus comportent plusieurs niveaux. Il faut prouver… bon, déjà à la barre des témoins, on a mentionné que les candidats doivent être vérifiés. Ensuite, ils doivent s'inscrire avant une certaine date butoir. Ensuite, ils doivent participer dans la course proprement dite, et ensuite, ils doivent se présenter et prouver leur identité. À chaque étape, il y aurait une certaine vulnérabilité, mais comme y'a tous ces niveaux dans le processus, tous ces niveaux de sécurité dans le processus, j'y ai confiance.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vais insister sur quelques points et notamment en ce qui concerne le processus d'investiture du Parti libéral. Je vais vous proposer quelques hypothèses.

Premièrement, imaginons qu'un acteur étranger voudrait s'ingérer dans une course, on pourrait songer à cela, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Deuxièmement, imaginons l'hypothèse où un État étranger accomplit son objectif en mettant pression de manière, donc, clandestine dans une circonscription pour appuyer un candidat particulier dans une course à l'investiture, l'État leur demande de s'inscrire en tant que libéral enregistré, on leur demande de se présenter à telle ou telle date à une course, et tout ça, c'est fait de manière clandestine.

Est-ce que vous êtes d'accord que des gouvernements autoritaires seraient susceptibles d'avoir la

capacité d'appliquer de la pression, une pression considérable sur les ressortissants étrangers résidant au Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Je présumerais qu'ils auraient une certaine capacité parce que c'est ainsi qu'ils vont motiver les personnes qu'ils vont mobiliser. Mais en même temps, si on revient au parti, le mot clé que vous avez mentionné, c'est « clandestin », « de manière clandestine », donc le Parti libéral n'a pas de pouvoirs d'enquête comme les agents de police. On n'a pas les mêmes mesures de sécurité non plus. Alors, si on regarde la portée des capacités du Parti libéral, j'ai assez confiance. Mais si un régime autoritaire est en mesure d'exercer de l'influence en dehors de ses frontières, oui, évidemment.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que… concernant les ressortissants étrangers qui ne sont pas résidents permanents, ils n'ont pas le droit de demeure au Canada à long terme et n'ont pas l'intention d'y rester, est-ce que vous contestez le fait que les pouvoirs étrangers auraient la possibilité d'appliquer de la pression considérable sur ces personnes de faire quelque chose comme s'inscrire et voter lors d'une assemblée?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne suis pas expert en les pressions qu'ils pourraient appliquer. Je présume que quelqu'un qui retourne dans son pays est plus vulnérable que quelqu'un d'autre, mais d'après e que je comprends, les citoyens canadiens et les résidents permanents pourraient aussi faire l'objet de pression.

Me HOWARD KRONGOLD: Pensez-vous que les ressortissants étrangers seraient plus vulnérables que les citoyens qui ont le droit de demeurer ou des résidents permanents qui pourront le faire également, c'est-à-dire rester au Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Je présumerais que oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Dans ce scénario où on a une puissance étrangère qui met de la pression sur des ressortissants étrangers, je vous demanderais de commenter sur le fait qu'une exigence qui permet seulement aux résidents et aux citoyens de voter offrirait une certaine protection. Je vous demanderais de penser du point de vue de (inaudible). Vous y avez fait allusion tout à l'heure. Typiquement, l'exigence d'être résident permanent ou citoyen, c'est un système d'honneur, ce n'est pas habituellement vérifié par des documents. Mais du point de vue d'une personne à qui on dirait « on aimerait que vous vous joigniez à ce parti et que vous votiez », tout d'abord, vous devez mentir et dire que vous êtes résident permanent, cela pourrait dissuader certaines personnes de le faire?

M. AZAM ISHMAEL: Si un régime autoritaire vous menace d'un endroit ailleurs qu'au Canada, bon bien, tout est… bien, c'est tout ce qui pourrait être fait au Canada.

Me HOWARD KRONGOLD: Si on disait à un groupe de personnes qu'ils seraient tous prêts à mentir à propos de leur statut de citoyen ou résidence permanente, ça serait en raison de la pression?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, c'est plus difficile si on veut le détecter. Mon expérience d'amener à participer des gens, un grand nombre de personnes pourraient influencer des courses à l'investiture, alors souvent on parle de sièges sûrs, mais je dirais que chaque élection est contestée au Canada, mais là, si on peut dire assez… des sièges sûrs, pour ainsi dire, là, il faut des réunions, des exigences, des centaines de personnes, donc… ou des centaines de milliers de personnes. Donc, la capacité d'organiser ça de façon clandestine ou secrète, c'est beaucoup plus difficile, ça serait décelé soit par les responsables des élections ou par le parti et ça serait communiqué à Élections Canada.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, je vais vous parler du point de vue de « déceler ». Alors, si on pense aux acteurs étrangers plutôt que des personnes d'origine étrangère, s'il y avait une exigence que les gens étaient des résidents permanents ou des citoyens, ça serait plus difficile d'agir de façon secrète pour l'État étranger. Alors, s'ils demandaient à un grand groupe de citoyens étrangers de s'inscrire au parti, là, ça serait évident qu'on verrait des personnes d'origine étrangère qui vont enfreindre aux règles.

Alors, je me demande si vous seriez d'accord pour dire qu'un pays étranger ne veut pas qu'on décèle qu'ils le font, mais peut-être ça pourrait être exposé.

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que si vous allez orchestrer ce genre d'ingérence étrangère, je ne crois pas que le fait d'être étranger, d'origine étrangère, c'est le

plus grand obstacle.

Me HOWARD KRONGOLD: Mais si ça enfreint aux règles, c'est là que ça… qu'il y a des signaux qui sont lancés et les gens s'inquiètent pourquoi est-ce que ces gens vont le faire, mais s'il n'y a pas une exigence, tout se fait selon les règles.

M. AZAM ISHMAEL: Alors, on dirait qu'un acteur étranger cherche à influencer et non que la règle est enfreinte.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que ça serait plus facile à déceler si on exigeait que des règles soient enfreintes?

M. AZAM ISHMAEL: Ça dépend quelle règle on emploie.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, si on a la situation où seulement les citoyens ou les résidents permanents pourraient voter, vous ne pensez pas que ça serait plus difficile à déceler?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, j'aimerais vous poser une question quant à imposer des frais. Donc, on a entendu dire qu'il y a des façons éventuelles de déceler ou de retracer l'activité dépendant de la méthode du paiement, des systèmes qui sont en place. On a entendu qu'il serait possible de déceler des paiements en gros ou des paiements multiples sur une seule carte de crédit, par exemple. Et il est possible de déterminer si la carte de crédit employée pour payer l'inscription du membre correspond au nom et au

moins au code postal indiqué par le membre, et qu'il y aurait une possibilité de déceler des choses suspectes du côté des adresses IP; si beaucoup de paiements proviennent du même endroit en même temps, ça pourrait soulever des signes d'alarme.

Donc, je voulais vous demander : quant à la possibilité d'imposer des frais, alors imaginez là où un État étranger cherche à influencer des gens d'origine étrangère de voter d'une certaine façon pour une course d'investiture nationale, est-ce que vous pensez que de chercher à faire de la pression sur ces personnes d'origine étrangère, que ça mettrait plus de pression pour l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne crois pas, en fait, parce que Élections Canada exige qu'il faut utiliser des cartes de crédit pour plus de 20 $. Si vous pensez qu'utiliser votre carte de crédit pourrait contourner ces mesures de sécurité, je ne crois pas que ça serait quelque chose qui aurait un résultat important pour éliminer ou diminuer l'ingérence étrangère.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, du point de vue de l'État étranger qui cherche à garder ses activités secrètes, pensez-vous qu'exiger des frais qui pourraient créer un dossier traçable, laisser des traces de cette activité coordonnée, pourrait être un élément de dissuasion à l'État étranger qui veut faire de l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Si chaque personne paie avec sa propre carte de crédit, on pourrait le tracer facilement. C'est seulement si les fonds avaient comme origine l'État

étranger que ça serait quelque chose qui enfreindrait à la *Loi électorale du Canada*.

Alors, je crois aussi que si vous êtes un État étranger et vous faites pression sur vos gens de le faire, je ne crois pas que le fait de payer des frais sera un obstacle.

Me HOWARD KRONGOLD: Bien, ce serait traçable.

M. AZAM ISHMAEL: Oui, on peut tracer qui vote à la réunion. Alors, je ne crois pas qu'ajouter l'élément du processus de frais ajouterait plus de difficultés.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que vous avez des commentaires quant au régime actuel, alors, de façon générale?

M. AZAM ISHMAEL: oui. Quelles sortes de changements? Eh bien, il y a toutes sortes de changements qui peuvent être amenés qui diminueraient le fardeau administratif pour les candidats lors des courses à l'investiture. Je ne crois pas…

Me HOWARD KRONGOLD: En fait, j'aurais dû préciser. Alors, des changements quant au régime des courses à l'investiture en ce qui a trait à l'ingérence étrangère.

M. AZAM ISHMAEL: Je ne peux pas en penser, mais s'il y a des propositions qui sont faites je serais heureux de les prendre en considération.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais parler des courses à la chefferie. Si je comprends bien, il n'y a pas de règles pour ces courses. Les règles sont créées par le Comité du leadership?

M. AZAM ISHMAEL: Il y a un comité qui est créé lors de la course à la chefferie.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, on ne sait pas quelles sont les règles la prochaine fois. Donc, pour voter dans cette course, la personne doit être membre du Parti libéral inscrit?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Et le délai, la date butoir, c'est 40 jours avant la course?

M. AZAM ISHMAEL: Ça me semble correct.

Me HOWARD KRONGOLD: On peut vérifier. Et la même exigence d'être résident du Canada?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, les mêmes règles en ce qui a trait pour le vote par les personnes qui ne sont pas des citoyens et pas des résident permanent.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me HOWARD KRONGOLD: Dans le contexte, je ne sais pas quelles sont les règles à l'avenir, mais par le passé, est-ce qu'il y a eu des courses à l'investiture à distance ou par courrier ou…

M. AZAM ISHMAEL: Dans l'histoire du parti, on l'a fait… on l'a fait, on a tout fait.

Me HOWARD KRONGOLD: Plus récemment.

M. AZAM ISHMAEL: Le congrès 06, un congrès à la chefferie, c'était en personne. Et avant que j'arrive, plus récemment, on vous envoyait un bulletin de vote par courrier, ensuite on pouvait s'inscrire et voter en ligne. Je

crois qu'on pouvait aussi voter en personne.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a pensé à comment les préoccupations au sujet de l'ingérence étrangère pourraient avoir des effets sur les processus de vote et comment organiser les concours à l'avenir?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que comme on voit dans les actualités, il y a eu des discussions à ce sujet, mais les gens veulent… voudraient que cette commission puisse indiquer comment le mieux procéder.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a fait de l'évaluation, de la surveillance des candidats pour le leadership?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Pensez-vous que ça sera à l'avenir?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, je pense qu'on… si on modifie les règles, ça se fait, mais par le passé, ça n'a pas été fait et ce sont les libéraux inscrits qui doivent approuver les candidats.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a des ressources, quelque chose que vous pouvez suggérer qui pourrait aider le parti, qui s'assurerait que les processus pour les courses à la chefferie seraient sécurisés?

M. AZAM ISHMAEL: En tant que ressources, je pense à cette commission et tous les conseils qu'elle pourrait offrir. J'ai entendu dire que certains partis principaux ont eu des problèmes dans leurs courses à la chefferie, je ne connais pas les détails, mais j'aimerais

bien en lire plus.

En plus de cela, je crois que nos processus de choix de leader a beaucoup de strates où chaque association de circonscription a son point, donc la capacité d'influencer le leadership de façon globale est difficile parce qu'il faudrait un réseau pancanadien. C'est comme ça qu'on arrive à la candidature pour le leadership et le choix du leader. Mais ce sont des choses… on sait qu'on ne… on sait qu'il y a des menaces, mais on ne sait pas quelle est la forme de cette menace en ce qui a trait aux courses à la chefferie.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, je vais parler d'un autre sujet : la cybersécurité et la sécurité des TI. J'aimerais parler de l'infrastructure interne des technologies de l'information du parti.

Alors, je sais que le parti a bonifié sa démarche en ce qui a trait à la cybersécurité depuis 2016. Est-ce que c'est un processus qui continue?

M. AZAM ISHMAEL: Tout à fait.

Me HOWARD KRONGOLD: Quelles sortes de choses, je ne veux pas les grands détails, mais qu'est-ce que le parti a fait pour bonifier cette sécurité des TI?

M. AZAM ISHMAEL: De façon générale, ce qu'ils ont fait, c'est consulter des experts-conseils pour obtenir leurs points de vue, qu'ils pourraient évaluer nos vulnérabilités et nous donner une feuille de route sur comment le mieux sécuriser l'infrastructure du parti. Et un autre élément important, c'est que, de façon globale, le

parti a déplacé tous ses systèmes de TI à des acteurs fiables qui sont des tierces parties. Par exemple, Microsoft Sales Force, et cetera.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a été en contact avec le Centre de la cybersécurité?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Et en ce qui a trait à la structure des TI, est-ce que le Centre de cybersécurité a pu vous aider?

M. AZAM ISHMAEL: Enfin, de mon point de vue, je ne suis pas spécialiste en TI.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le Centre aurait pu donner plus d'aide?

M. AZAM ISHMAEL: Je devrai le demander à mon experte, mais en ce qui a trait à la cybersécurité, le parti demande… on demande une liste de vendeurs approuvés et de quels seraient les tarifs pour tous les partis.

Mais ce qu'on aimerait avoir, c'est une liste de vendeurs approuvés et d'experts auxquels on peut s'adresser parce qu'on passe beaucoup de temps à essayer d'évaluer les vendeurs et savoir quels… où ils sont dans la matrice de sécurité, est-ce que c'est la meilleure entreprise pour la cybersécurité, et ensuite on compare aussi aux couts qui sont exigés. Mais c'est un paysage qui change constamment. Alors, la personne qui était le meilleur joueur il y a six mois n'est pas nécessairement le même maintenant. Mais ça, ça serait la ressource la plus importante pour nous.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, vous avez parlé de

financement. Est-ce qu'il y a des façons où le parti pourrait renforcer sa structure électronique et n'a pas de ressources?

M. AZAM ISHMAEL: Non, je pense que tous les partis majeurs au Canada ont les finances nécessaires ou… pour travailler avec ces entreprises. Je ne pense pas qu'une subvention nous aiderait. Si le gouvernement voulait nous encourager de dépenser pour la sécurité là où il y a des vulnérabilités, nous offrir des rabais, on serait intéressé à entendre leur proposition. Mais je pense que la plupart des partis majeurs, ben, ils arrivent à amasser des millions de dollars par année et ils investissent dans la cybersécurité de base. J'espère, en tout cas.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vais passer à un autre sujet. Pendant la période électorale, est-ce que le parti offre aux candidats et au personnel de campagne des appareils de TI, comme des téléphones ou des ordinateurs?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti leur offre l'accès à leur infrastructure interne pour protéger leurs appareils?

M. AZAM ISHMAEL: Non. On leur offre ou fournit des pratiques exemplaires.

Me HOWARD KRONGOLD: Qu'est-ce que cela signifie?

M. AZAM ISHMAEL: Souvent, c'est de l'information que nous avons analysée à partir des sources gouvernementales ou autres.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti offre

du soutien technique?

M. AZAM ISHMAEL: Pas directement, mais si quelqu'un nous appelle avec une question, ben, on les aidera, évidemment. Le parti existe pour soutenir les candidats locaux pendant la période électorale.

Me HOWARD KRONGOLD: Dites-moi si c'est exact. J'imagine que vous avez un candidat à une campagne ou du personnel de campagne qui travaille à partir d'un même genre de téléphone qu'on pourrait avoir, que n'importe qui d'entre nous pourrait acheter à Best Buy, et cetera, ou des ordinateurs qui sont achetés sur internet ou dans un magasin local, et les gens font… ils sont vraiment la première ligne pour protéger leur propre cybersécurité en appliquant les pratiques exemplaires que vous suggérez ou autrement. Est-ce que c'est exact?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Nous avons entendu des témoignages à l'effet que certains députés possèdent ou maintiennent un appareil personnel pour leur travail hors la Chambre des communes, donc personnel, et aussi travail de campagne ou de collecte de fonds. Est-ce que vous avez la même réponse par rapport à qui achète ou protège ces appareils, c'est la responsabilité des députés? Est-ce que c'est bien cela?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Si on imagine un cas de figure où un acteur étranger — bon bien, ou peu importe, un acteur hostile quelconque — aurait accès à des communications

de collectes de fonds ou de campagnes, de l'information personnelle, est-ce que vous pensez que cela créerait une vulnérabilité potentielle?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, absolument.

Me HOWARD KRONGOLD: Avez-vous des idées sur comment on peut offrir une meilleure cybersécurité, à part le truchement du gouvernement ou autrement?

M. AZAM ISHMAEL: Je pense que le problème, là, est de nature logistique. Tout parti aux prochaines élections aura 343 candidats et il y en a qui font de la campagne ou des ministres au Cabinet ou députés, donc ça va être difficile de faire le virage vers un nouvel appareil. Si mon appareil brisait, c'est vraiment pénible de transférer toutes ces informations vers un nouvel appareil. Donc, c'est là, la difficulté.

Je pense que le meilleur scénario, et cela, en fait, c'est vraiment la formation, l'éducation par rapport à e qu'il faut éviter. Nous passons beaucoup de temps à éduquer nos employés sur les liens douteux, les activités douteuses, à quoi cela ressemble, et je pense que c'est probablement le meilleur mécanisme parce que chaque système pourrait être défaillant. Toute recommandation directe, eh bien, il faudrait qu'on explique comment on résoudrait les questions logistiques.

Me HOWARD KRONGOLD: En ce qui concerne cette formation, est-ce qu'il y a des formations obligatoires pour le personnel de campagne ou les candidats sur la cybersécurité?

M. AZAM ISHMAEL: Ce n'est pas obligatoire, mais c'est fourni.

Me HOWARD KRONGOLD: Pourquoi ce n'est pas obligatoire?

M. AZAM ISHMAEL: Tout ce qui a trait à la campagne, bon bien, il y a des questions de temps et de la logistique. Certains candidats seront inscrits bien avant le début des élections et d'autres vont s'inscrire beaucoup plus tard. Lorsqu'on rend les choses obligatoires, j'ai toujours… je suis d'avis qu'il y a des conséquences. Si l'employé ne suit pas ces formations, on peut faire des menaces de terminaison, de licenciement, mais on a la possibilité… mais dans une campagne, on a une période de temps très courte, même 306 (sic) jours, et il y a… on a au fond 20 jours en plus de tout ce que cette personne doit déjà faire.

Si on dit obligatoire, il faut vraiment faire attention aux définitions.

Me HOWARD KRONGOLD: Ça, c'est le délai le plus court. Est-ce que c'est le délai habituel?

M. AZAM ISHMAEL: Bon, bien, c'est difficile à dire. Lorsqu'on a des jours d'élection prévus à l'avance, on a un petit peu plus de temps, mais si on est déjà… mais moi, je dirais que généralement, c'est un petit peu plus serré.

Me HOWARD KRONGOLD: Pour revenir à cette idée de la manière dont le gouvernement pourrait fournir une meilleure sécurité — et encore une fois, je comprends qu'on ne peut pas répondre à toutes ces questions par rapport à comment cela fonctionnerait —, est-ce que le parti a des

inquiétudes à l'égard de cette idée où le gouvernement offrirait cela?

M. AZAM ISHMAEL: Le gouvernement pourrait offrir toutes sortes de services et des gens les prendraient en considération, mais ça dépend de quoi il s'agit en bout de ligne, et je pense que c'est le consensus entre partis politiques. On ne demande pas au gouvernement de faire, on demande au gouvernement de guider, c'est-à-dire de nous dire quels sont les fournisseurs les plus sécuritaires et comment mettre en place de manière sécuritaire. On va dialoguer directement et demander aux gens de dialoguer directement avec ceux-ci. C'est fait dans d'autres domaines.

Si on veut avoir la publicité sur Facebook pendant la campagne, il faut valider ou fournir des preuves identitaires. Il y a des manières de faire cela. Plutôt que de le faire, moi, je m'inquiète toujours des possibilités en termes de logistique pendant une campagne. Cela pourrait être très difficile et stressant. Les gens vont… ou les gens ont tendance à faire ce qui est le plus facile. Si on demande de remplir 25 pages avant d'avoir accès à ces ressources, ben, l'adoption de ces ressources ne sera pas à cent pour cent. Je pense que les partis ne pourraient pas offrir quelque chose qui serait adopté par les candidats à cent pour cent, même l'utilisation de son logo.

Me HOWARD KRONGOLD: Je comprends qu'il s'agit d'hypothèses, mais est-ce que le parti ne pourrait-il pas obliger d'utiliser tel ou tel service ou protection s'il y avait des options TI offertes par le gouvernement?

M. AZAM ISHMAEL: Je vous dis que les choses qui sont obligatoires sont très difficiles à mettre en œuvre et pourraient décourager les gens à de l'utiliser. Par exemple, le processus de vérification. Si vous choisissez de ne pas passer par le processus de vérification, eh bien, vous ne pourrez pas être candidat. Voilà les choses qui me viennent à l'esprit lorsqu'il s'agit de pratiques en réalité.

Les élections au Canada sont un exercice volontaire. Le personnel n'est pas rémunéré habituellement, ça prend parfois des mois et des mois de responsabilités et de tâches et qui ne sont pas rémunérées. En fait, ce qui les incite, c'est de vouloir participer aux activités démocratiques. Il s'agit d'un irritant, vous allez repousser les gens, et dans un pays aussi grand comme le nôtre, cela peut être assez délicat.

Si vous pensez, par exemple, à un compte courriel d'un candidat, ce n'est pas seulement du côté candidat qu'il faut sécuriser, mais aussi aux destinataires parce que, comme pour chaque courriel, la violation pourrait avoir lieu d'un côté ou de l'autre. Lorsque les choses deviennent obligatoires, ce n'est pas toujours évident d'assurer la conformité.

Me HOWARD KRONGOLD: Le processus de vérification est obligatoire parce qu'il est vraiment important pour le parti. Le parti pourrait dire, de la même façon, que la cybersécurité est si importante qu'on va la rendre obligatoire. N'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, mais le processus de

vérification peut prendre quelques jours, quelques heures, mais de complètement changer son infrastructure TI peut être énorme comme projet. Et, en fait, on a affaire avec différentes capacités.

Tout le monde peut parler de ses idées politiques ou de ses antécédents, mais ils ne seront peut-être pas en mesure de mettre en place de l'équipement, des infrastructures sophistiquées pour se protéger.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti l'exigerait?

M. AZAM ISHMAEL: Par exemple, on utiliserait une adresse courriel uniforme et on a des systèmes qui exigent des noms d'utilisateur et des mots de passe, et d'après notre expérience, ce sont des centaines ou des milliers d'heures de personnes. Si vous prenez cette expérience et vous l'appliquez à quelque chose comme un courriel, vous pourriez administrer des dizaines ou des milliers de courriels administrés. Si vous voulez que chaque membre du personnel l'ait, bien, il y a un cout qui serait associé à cela et puis beaucoup de travail. Selon Élections Canada, tous ces… sont en fait soumis aux limites prévues.

Alors, il faut vraiment voir quelle est la meilleure utilisation de ces fonds.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti offre des adresses courriel à certains candidats ou seulement des députés?

M. AZAM ISHMAEL: Selon nos règles, on ne l'offre à personne. On explique aux gens comment créer un

compte et comment le rendre sécuritaire. À l'occasion, il y a quelques députés qui ont demandé des rencontres, mais ce sont des personnes qui ont des postes au parti.

Me HOWARD KRONGOLD: Donc, ce que vous dites, vous aidez les gens à créer le compte. Est-ce que c'est Gmail?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, c'est ce qu'ils utilisent. Ils peuvent nous appeler, on comprend que ce sont des bénévoles qui veulent participer, alors tous les irritants en cours de route, la création d'un compte Gmail ou trouver un fournisseur internet, on essaye de les aider dans ce sens parce que nous sommes vraiment reconnaissants envers nos bénévoles partout au pays. On aimerait rendre le processus agréable et aussi sans heurts.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aimerais passer maintenant à la question de désinformation et de mésinformation. C'est un sujet qui a été soulevé au cours de cette instance.

Est-ce qu'il y a eu des occurrences de… pour les campagnes, est-ce qu'il y a des risques?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: De quoi il s'agit?

M. AZAM ISHMAEL: Il est très difficile de mobiliser des centaines de personnes pour se présenter à une assemblée d'investiture et le faire de manière clandestine. Je pense que c'est très difficile. Mais quant à la désinformation et la mésinformation, ce n'est pas juste le cas des acteurs étrangers, on en a aussi au Canada, comme des

« *deep fakes* », et cetera.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a des structures formelles, des personnes, des groupes au sein du parti qui identifient, suivent ou réagissent à la désinformation/mésinformation qui a un impact sur le parti?

M. AZAM ISHMAEL: Non, il n'y a pas de mécanisme formel.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a un mécanisme informel?

M. AZAM ISHMAEL: Vous pouvez… il y a le *Buffalo Chronicle*, des articles qui vont apparaitre, le parti va y réagir, mais si on parle de désinformation/ mésinformation, on peut contester si c'est omniprésent, mais dans d'autres cas, ça va… bon, bien, y'a des gens qui vont simplement le signaler au parti, « il y a telle ou telle personne qui dit telle ou telle chose à propos de telle ou telle politique », et là, il faut vraiment décider si, oui ou non, ça vaut la peine de réagir.

Me HOWARD KRONGOLD: Plus récemment, est-ce que le parti a tenté d'avoir recours en compagnie de médias sociaux?

M. AZAM ISHMAEL: Si on voit des publications fausses sur des comptes qui se… on va le déclarer.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'ils réagissent?

M. AZAM ISHMAEL: Pas tellement.

Me HOWARD KRONGOLD: Pourriez-vous nous en donner des détails? Quelles entreprises?

M. AZAM ISHMAEL: Ce seront des… ça serait des

grandes plateformes où se trouvent les partis politiques, et quant aux comptes qui se font passer pour des candidats ou des partis et qui ont beaucoup d'abonnés, à propos des politiques du…

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a cherché à avoir de l'aide du gouvernement, ou de SITE, ou d'autres organisations?

M. AZAM ISHMAEL: Pas de façon explicite.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a des lignes directrices pour ses propres membres quant à la diffusion ou l'amplification de mésinformation ou de désinformation potentielle?

M. AZAM ISHMAEL: Le Parti libéral n'a pas diffusé de mésinformation ou de désinformation. Si quelqu'un nous le signalait, on leur dirait de pas le faire. La politique au Canada, c'est vraiment un exercice de réputation, alors tout ce qui pourrait entacher cela serait un problème. Quelqu'un disait, par exemple, qu'il y a cet article qui dit quelque chose, on dirait « non, ce n'est pas vrai, ne partagez pas plus loin », surtout si ça provenait d'un compte d'un candidat ou d'un député.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a des directives qu'on donne au candidat?

M. AZAM ISHMAEL: Bien, c'est « ne mentez pas », de façon générale.

Me HOWARD KRONGOLD: Je me demande, quant au point de… vos points de vue quant au rôle du gouvernement pour contrer la mésinformation et la désinformation. On a

entendu certaines propositions, par exemple pour un surveillant indépendant de médias sociaux ou des lois qui exigent plus de choses des entreprises de médias sociaux, par exemple des algorithmes, et cetera, je me demande si vous avez des questions quant au rôle du gouvernement et ces deux suggestions.

M. AZAM ISHMAEL: Je ne passe pas beaucoup de temps à penser à comment le gouvernement peut combattre ces choses et je ne suis pas expert. J'espère simplement que le gouvernement y réfléchisse et pense à des façons de le décourager de façon générale.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, est-ce que les partis, le Parti libéral a la capacité d'aborder ce genre de questions?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que la quantité de mésinformation et désinformation qui existe sur internet, à cause de cela, il serait difficile de contrer chaque énoncé faux.

Me HOWARD KRONGOLD: Je veux parler de contributions financières, des dons au parti. Y a-t-il des mécanismes qui existent pour déceler des contributions inhabituelles ou des irrégularités?

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, il y a le Bureau de la commissaire aux élections et aussi Élections Canada qui examinent l'historique des dons; à l'interne aussi, le ministère des Finances examine ces contributions et ces dons.

Me HOWARD KRONGOLD: Et qu'est-ce qu'ils cherchent?

M. AZAM ISHMAEL: Ils examinent des élections qui sont au-delà de la limite. Donc, on a une exigence qu'Élections Canada retourne tous les dons qui dépassent la limite supérieure. S'ils s'aperçoivent que quelque chose a l'air un peu étrange, ils le signaleraient. Beaucoup de systèmes sont créés pour avoir des seuils automatiques. Quand il s'agit de contributions financières, c'est souvent Élections Canada qui vont le déceler en premier et ils vont nous dire quel est l'historique de ces contributions, de ces contributeurs, et nous amènent à avoir une conversation.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti a tendance à signaler, par exemple, s'ils apercevaient un nombre inhabituel de dons maximum dans un quartier en particulier?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne crois pas qu'il y ait de mécanisme formel pour le faire, c'est à cause des membres du personnel qui vont l'examiner et des systèmes intégrés dans les TI. Beaucoup de transactions en ligne d'une seule adresse IP, là, ça serait… il y aurait un signal, une alarme qui serait soulevée.

Me HOWARD KRONGOLD: Qu'est-ce qu'il en était s'il y avait un numéro très, très élevé de ménages qui font des dons multiples?

M. AZAM ISHMAEL: Parfois, on va examiner cela, mais, en fait, il y a beaucoup de familles qui vont appuyer le Parti libéral du Canada.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que le parti accepte des dons provenant de cartes de crédit prépayées?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois qu'avec notre système, on pourrait le faire, mais il faut que je pose cette question parce que je n'ai examiné cette possibilité.

Me HOWARD KRONGOLD: Si des paiements sont faits en ligne, est-ce qu'il y a une façon de déterminer si le nom et l'adresse correspondent du membre qui fait le paiement et la carte de crédit?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois qu'on se fie à l'entreprise de cartes de crédit. Il faudrait que je vérifie avec les finances comment ça fonctionne. Mais en fin de compte, il y a une vérification parce que nous envoyons les reçus pour les dons. Alors, si quelqu'un recevait un reçu pour un don qu'ils n'ont pas fait, ça soulèverait des questions et ils nous contacteraient.

Me HOWARD KRONGOLD: Savez-vous si le système pourrait capter des paiements multiples avec… par une carte?

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, on aime avoir des contributions récurrentes au parti, surtout pendant les périodes électorales. Ils seront motivés.

Me HOWARD KRONGOLD: J'aurais dû dire des paiements multiples pour différentes personnes à partir d'une carte de crédit.

M. AZAM ISHMAEL: Il y aurait la capacité de déceler si beaucoup de gens ont fait des dons par le biais d'une carte de crédit. L'exemple le plus évident, ça serait un mari et une femme, mais il y a une attestation où on doit indiquer que l'on donne de notre propre gré.

Me HOWARD KRONGOLD: Et vous avez dit que

votre système pourrait le repérer et le signaler?

M. AZAM ISHMAEL: Il faudrait que je confirme avec le service des finances.

Me HOWARD KRONGOLD: On a parlé des ressources offertes par le parti pour faire face aux menaces d'ingérence étrangère.

J'aimerais commencer par des candidats. Est-ce que le parti offre des ressources aux candidats pour aborder des questions d'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que quand il s'agit d'ingérence étrangère, il y a le nouveau guide créé par le gouvernement que nous donnons aux candidats, mais je crois que le parti est là pour être le guichet unique pour toutes préoccupations, sur les questions de politiques, de communications. S'ils pensaient être visés par l'ingérence étrangère, ils nous le signaleraient.

Me HOWARD KRONGOLD: Et en ce qui a trait à la formation pour déterminer s'ils pourraient peut-être être une cible d'ingérence étrangère, est-ce que le parti l'offre?

M. AZAM ISHMAEL: Nous allons l'offrir avec les fonds que le gouvernement nous a donnés. Nous n'avons pas encore publié notre manuel ou notre guide pour le candidat jusqu'à présent.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce que ça sera offert… ces informations seront dans ce guide et ça sera… est-ce que ça sera obligatoire d'avoir la formation?

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, c'est à eux de déterminer comment se servir ces conseils.

Me HOWARD KRONGOLD: Et quant aux ressources liées à l'ingérence étrangère du côté de l'embauche de membres du personnel de haut niveau dans la campagne?

M. AZAM ISHMAEL: Chaque campagne politique est une unité indépendante du parti, donc c'est comme une succursale indépendante. Alors, chaque décision se fait au sein des campagnes locales, mais si quelqu'un avait des préoccupations à ce sujet, on serait heureux de discuter avec eux pour savoir qu'est-ce qui vous fait penser ceci ou cela, si c'était soulevé, et là, le parti devrait communiquer avec les autorités appropriées.

Me HOWARD KRONGOLD: Mais pour sensibiliser les gens aux choses qu'ils devraient entrevoir comme difficultés?

M. AZAM ISHMAEL: On ne l'a pas fait encore.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il y a quelque chose en ce qui a trait aux déplacements, et cetera?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me HOWARD KRONGOLD: Je ne vais pas passer trop de temps à ce sujet, mais j'aimerais vous poser des questions au sujet de SITE — S-I-T-E. Vous avez déjà témoigné à ce sujet, mais j'aimerais une petite mise à jour.

On s'attend à entendre que le SITE a donné des séances d'information non classifiées aux partis politiques avant chacune des élections partielles depuis juin 2023. Est-ce que le Parti libéral a été présent à ces séances d'information?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne crois pas, non.

Me HOWARD KRONGOLD: Pourquoi pas?

M. AZAM ISHMAEL: J'ai reçu les informations, je les ai envoyées aux équipes de campagne, mais en fin de compte, la façon dont j'avais interprété le courriel, le fait que ce n'était pas classifié, je me suis dit que c'était vraiment de l'information de base. Et j'ai été directeur national depuis longtemps, donc j'ai participé à beaucoup de séances d'information de la part de SITE et je crois que s'ils voulaient qu'on soit là, s'il y avait des informations qui étaient vraiment importantes à partager, ils les désigneraient classifiées, ou, comme cet été, quand ils donnaient des informations sur les « *deep fakes* », les vidéotox, ils ont été assez agressifs, ou peut-être pas agressifs, mais vraiment acharnés à obtenir notre attention.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'ils ont réussi à ce moment-là?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, tout à fait.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, je comprends que vous avez eu ce rôle depuis longtemps, vous avez été impliqué avec le SITE, et vous avez beaucoup de contacts, mais ce que vous avez dit ici, « je vais probablement pas apprendre beaucoup d'une séance d'information non classifiée »?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, c'était mon information.

Me HOWARD KRONGOLD: Mais qu'est-ce qui en est pour les gens qui ne sont pas là depuis si longtemps? Des gens sur l'équipe de campagne ou d'autres membres du parti qui n'ont pas les antécédents que vous avez?

M. AZAM ISHMAEL: D'après ce que j'ai compris, il y avait seulement deux personnes qui auraient pu y aller, moi-même et nous n'avons pas encore désigné la deuxième personne, donc…

Me HOWARD KRONGOLD: Vous l'avez mentionné plus tôt, mais je veux vous poser des questions quant à la gamme d'outils ou de possibilités disponibles pour le parti quant à comment réagir s'il y a une menace d'ingérence étrangère qui allait surgir. Par exemple, vous recevez des informations qu'un candidat subira peut-être des effets d'activités d'ingérence étrangère. Donc, c'est une question d'ordre très général. Donc, les impacts des gens qui peuvent être agents de façon volontaire ou non, et cetera, mais quel genre de processus, d'outils et de ressources existent au sein du parti pour composer avec ce genre de situation?

M. AZAM ISHMAEL: De façon générale, ça serait acheminé très rapidement à mon bureau et ensuite on aimerait participer le groupe de travail SITE et les gens du BCP.

Me HOWARD KRONGOLD: Une des choses que vous avez dites dans votre résumé d'entrevue, je crois que c'est le WIT99 à la page 4.

WIT99.EN, s'il vous plait, à l'écran. Paragraphe 14, c'est bien ça.

Il y a une question qu'il n'y a pas de processus formalisés, comme vous l'avez dit, mais vous dites que :

> « Les organisateurs de campagnes pourraient examiner la validité de

cette revendication pour s'assurer si c'est assez sérieux pour amener à participer les organisateurs de haut niveau à composer, peut-être en ayant une conversation avec les personnes concernées. »

D'après vos réponses antérieures, les organisateurs de campagnes ne reçoivent pas de formation sur l'ingérence étrangère de façon particulière pour les prochaines élections, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Comment est-ce qu'ils vont décider comment faire enquête, s'il faut faire enquête, est-ce qu'il faut aborder quelqu'un?

M. AZAM ISHMAEL: Les partis politiques sont des organismes hiérarchiques, et souvent nos organisateurs de campagnes sont les membres du personnel les plus jeunes et ils ont été formés d'aller chercher les conseils à un niveau supérieur. Et ce n'est pas seulement pour l'ingérence étrangère, mais tout ce qui pourrait porter atteinte à la réputation du parti, et c'est là où les choses deviennent politiques.

S'ils peuvent voir quelque chose ou entendre quelque chose qui semble étrange ou examinent… ou nécessitent un examen, ils l'amèneraient à un niveau supérieur. Mais la gamme de choses qui pourrait arriver serait si grande qu'il serait difficile à dire, bon, il faut faire ABC dans une situation particulière.

Même quand on parle de la course à la chefferie, par exemple, quelle forme est-ce que cette menace prend? C'est très vague.

Me HOWARD KRONGOLD: Alors, j'entends ce que vous avez dit. Vous espérez que les organisateurs de campagnes amèneraient ces questions plus sérieuses à un niveau supérieur, mais vous avez indiqué ici qu'ils pourraient examiner la validité de cela et discuter avec les personnes impliquées. Je ne sais pas si vous pensez qu'il y a un risque dans la délégation de cette prise de décision aux organisateurs de campagnes qui sont sur les premières lignes qui n'ont peut-être pas l'expertise pour enquêter des plaintes.

M. AZAM ISHMAEL: Je crois qu'ici, ça dépend de ce qu'est cette allégation. Par exemple, si cette personne a à faire un don et n'est peut-être pas admissible à le faire, alors là, je penserais que la personne… l'organisateur de campagne qui s'occupe des dons à tout moment peut s'occuper de ce genre de question. On doit rembourser ce don parce que ça va au-delà de ce qui est admissible. Ou si c'était quelque chose de plus grave, c'est là où ça sera acheminé à un niveau supérieur très rapidement. Et dans mon expérience, les gens vont très rapidement consulter leurs supérieurs pour tous, tous les problèmes, pas seulement l'ingérence étrangère.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'il n'y a pas de protocole qui existe pour savoir comment les gens vont faire preuve de juge… comment ils vont juger, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me HOWARD KRONGOLD: Je vais vous poser des questions sur les associations de circonscription.

M. AZAM ISHMAEL: D'accord.

Me HOWARD KRONGOLD: Il y a eu des allégations qu'il y a peut-être des vulnérabilités qui concernent les associations de circonscription et que des entités étrangères voudraient peut-être contrôler qui fait partie du conseil d'administration des associations de circonscription.

Pouvez-vous nous dire quel est le rôle des associations de circonscription pour le Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: Ces associations sont vraiment au cœur de la participation de la base avec le parti, alors ce sont des entités juridiques d'Élections Canada qui ont comme tâche première d'amener à participer des bénévoles et de lever des fonds pour la prochaine campagne.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'ils participent à la sélection de candidats?

M. AZAM ISHMAEL: La sélection des candidats est supervisée par l'équipe nationale de campagne. Ils peuvent participer pour faire une recherche de candidats. Parfois, certains de nos meilleurs candidats proviennent des recommandations des associations de circonscription. Les gens qui sont sur le terrain savent ce qui s'y passe.

Me HOWARD KRONGOLD: Est-ce qu'ils ont, de façon générale, appuyé des candidats?

M. AZAM ISHMAEL: Ce n'est pas ce qui se fait normalement.

Me HOWARD KRONGOLD: Quels sont les mécanismes que possède le parti s'il pensait qu'il faudrait expulser quelqu'un dans le conseil d'administration de l'association de circonscription?

M. AZAM ISHMAEL: Il y a un processus formel dans les règlements des AC. Vous pouvez prendre responsabilité dans la circonscription, vous pouvez ne pas reconnaitre l'AC. Si c'est une personne, vous pouvez l'expulser du parti, et donc, ils n'ont plus le contrôle du groupe qu'ils s'occupaient, dont ils seraient responsables dans le parti.

Me HOWARD KRONGOLD: Dernière question. Alors, est-ce qu'il y a des recommandations, des suggestions pour la Commission?

M. AZAM ISHMAEL: La seule chose que je dirais de façon générale, c'est que les partis politiques sont là pour mobiliser les gens, les amener à participer, et pour leur faire voir ce qu'on peut faire en participant à la démocratie. Souvent, on leur montre le taux de participation faible dans les élections et je crois que les partis politiques, il y a des chercheurs qui l'on dit, ils vont mobiliser les gens et ils augmentent le taux de participation aux élections. Souvent, on oublie de mentionner cela.

Quand on cherche à aborder, à faire face à des défis ou des vulnérabilités au sein du système, on va peut-être oublier la réalité que nous créons là un obstacle à la participation. Et, en fait, les partis politiques sont là pour faire cela.

Et nous ne sommes pas des services policiers, des agences d'enquête; nous avons une règlementation qu'on doit observer. Mais pourquoi est-ce qu'un parti politique existe? C'est pour créer un consensus, pour amener à participer des bénévoles, pour lever des fonds, pour mener les campagnes. Mais en fin de compte, on chercher à offrir un bien public, donc des candidats dont tous les Canadiens pourraient être fiers, quel que soit leur parti.

Me HOWARD KRONGOLD: Merci beaucoup, Monsieur Ishmael.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Nous allons prendre une pause de 20 minutes. Nous allons revenir à 15 h 12, ce qui veut dire probablement 15 h 15.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 3:15. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 15 h 15.

--- Upon recessing at 2:52 p.m./

--- La séance est suspendue à 14 h 52

--- Upon resuming at 3:17 p.m./

--- La séance est reprise à 15 h 17

LE GREFFIER: Order please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en

session.

The time is 3:17 p.m. Il est 15 h 17.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, le premier contre-interrogatoire, ce sera le… Maitre Sirois, je pense?

Me ERIN DANN: Madame la Commissaire, avant que Me Sirois commence, j'aimerais profiter de l'occasion de rappeler à tous les participants, les témoins, et aux avocats de tenter de parler lentement pour aider nos interprètes. Nous avons des interprètes des langues officielles en français et en anglais, et aussi en langue des signes.

Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci de ce rappel en leur nom.

--- MR. AZAM ISMAEL, Sous la même affirmation:

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Bonjour. Je suis Guillaume Sirois, avocat de la Russian Canadian Democratic Alliance, et j'aimerais revenir à un point que vous avez mentionné dans votre témoignage.

Est-ce que j'ai bien compris que le Parti libéral ne déclarait pas ses renseignements sur l'ingérence étrangère au gouvernement en tout temps?

M. AZAM ISHMAEL: Je n'ai pas complètement compris la question.

Me GUILLAUME SIROIS: Lorsque le Parti libéral note quelque chose dans les campagnes d'ingérence ou de mésinformation ou de désinformation.

M. AZAM ISHMAEL: On constate de la

désinformation, de la mésinformation, mais pas nécessairement de l'ingérence étrangère, donc on ne le déclare pas, on ne le signale pas au gouvernement.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais qu'on affiche WIT87 par le témoignage de Lucie Watson qui est la directrice nationale du NPD.

Et là, j'aimerais vous demander de vous référer au paragraphe 86.

Donc, WIT — W-I-T — 87. Oui. Merci.

Je vais vous le lire aux fins du procès-verbal.

> « Le NPD trouve cela inquiétant que le gouvernement ne semble pas avoir les outils ou la volonté de traiter de ce type de manipulation des médias sociaux. Le parti avait déclaré de la désinformation/mésinformation au groupe de travail SITE au Bureau du Conseil privé, mais rarement ils vont recevoir des mises à jour. Et, au mieux, le NPD pourrait avoir un courriel court à propos de l'information. Alors, le NPD se questionne sur la pertinence de faire ces rapports. »

M. AZAM ISHMAEL: Je pense qu'il serait intéressant d'avoir l'information. Même s'il manque une réponse de la part du gouvernement, il faudrait quand même

déclarer, si c'est le cas.

Me GUILLAUME SIROIS: Mais le Parti libéral ne fait pas ce genre de rapport au gouvernement.

M. AZAM ISHMAEL: Il y a beaucoup de mésinformation et de désinformation dans le monde. Souvent, on le déclare, on plateforme, on le signale. Moi, je n'ai rien vu à date qui mériterait un rapport directement au gouvernement pour dire, « bon… ». D'après ma compréhension, ma position du NPD, et peut-être j'ai tort, mais leur chef est la cible de campagnes de désinformation, de mésinformation. Pourtant, je présume que c'est cela qu'ils ne déclarent pas, chaque élément de désinformation et de mésinformation qui existe sur l'internet.

Me GUILLAUME SIROIS: Dites-vous que le chef du Parti NPD est plus ciblé que le chef du Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: D'après le témoignage de monsieur McGrath, il semblerait qu'il soit quand même une cible importante.

Me GUILLAUME SIROIS: Vous êtes directeur national du parti depuis 2017. J'aimerais vous parler de certaines campagnes de désinformation et mésinformation depuis 2017. J'aimerais avoir votre opinion sur l'évolution de ces campagnes au fil des ans.

--- PIÈCE No. RCD0000031:

Canadian Lawmakers Say Pro-Russia Group Tried to Derail Sanctions Law

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, tout d'abord, il s'agit d'un article dans la pièce du 4 octobre 2017 du *New*

York Times… paru dans le *New York Times*, plutôt. Cet article a été publié dans le contexte de la *Loi Magnitsky* qui cherche à… vise à imposer des sanctions sur les fonctionnaires étrangers qui ont commis des violations, en fait, des droits de la personne.

J'aimerais…

M. AZAM ISHMAEL: Vous aimeriez que je lise à haute voix?

> « Alors que les législateurs qui ont commis des abus des droits de la personne dans le congrès…

Me ERIN DANN: Je suis désolée de l'intervention, Monsieur Ishmael. Lorsqu'on lit, je pense qu'on a tendance à parler rapidement. Donc, est-ce que vous pourriez peut-être ralentir un petit peu, s'il vous plait.

M. AZAM ISHMAEL:

> « Les législateurs indiquent que cet effort fait partie d'une campagne de lobbying plus large orchestrée par la Russie contre ces lois, y compris aux États-Unis. Les défendeurs des droits de la personne canadiens disent qu'ils ont été aussi ciblés.
> Le groupe pro-Russie nie tout lien au Kremlin, mais les législateurs disent que cette insistance est pour répondre, en fait, à une ingérence dans l'Occident et a pris à part

l'Ouest. […] <Non interprété> »

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que l'ingérence étrangère était une préoccupation en 2017 lorsque vous êtes devenu directeur national du Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: Lorsque je suis entré au poste, ces inquiétudes entouraient notamment la cybersécurité.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que c'était une préoccupation à l'époque?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que… vous la décririez comment, cette préoccupation?

M. AZAM ISHMAEL: C'est quelque chose dont on était très conscients comme enjeu.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais qu'on affiche la pièce CAN88, s'il vous plait.

--- PIÈCE No. CAN000088:

Assessing the Canadian Information Environment During the 2019 Federal Election: A DFRLab Report

Me GUILLAUME SIROIS: Comme on va le voir, il s'agit d'un rapport du laboratoire DFR, le laboratoire judiciaire numérique. On n'a pas la date exacte, donc c'est l'« Évaluation du milieu canadien pendant… au cours des élections fédérales au Canada 2019 ».

A la page 3 de ce document, si on veut bien dérouler, au troisième paragraphe.

Il s'agit d'une liste judiciaire de certains

des écosystèmes d'information dans les mois qui ont suivi l'élection fédérale de 2019. Au dernier paragraphe de la page 3, où on se trouve en ce moment, donc, indique que :

> « DFRLab a constaté un contenu disproportionné ciblant Trudeau et le gouvernement. Des mots-clics comme #TrudeauMustGo ont excédé le volume et l'intensité ciblant les personnalités publiques associées au Parti conservateur, au Bloc Québécois, au Parti Vert, au NPD. »

C'était en 2019. Est-ce que vous étiez au courant de cela?

M. AZAM ISHMAEL: Qu'il y avait un mot-clic de #TrudeauMustGo?

Me GUILLAUME SIROIS: Que c'était d'une telle ampleur.

M. AZAM ISHMAEL: Lorsqu'il s'agit de campagnes politiques, le volume des choses n'est jamais vraiment surprenant, pour vous dire très franchement. Il y a tout simplement beaucoup d'opinions très fortes. Si le volume était élevé, ben, je le crois.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais passer plus loin, donc à la page 15 de ce document, donc sous le titre « Opportunisme des diffuseurs étatiques russes ». Le rapport indique que :

> « Les rapports de ceux-ci à propos de la situation *blackface* semblent être

le dernier outrage (phon.) dans la campagne anti-Trudeau qui a gagné de l'ampleur depuis que le RT a nommé Trudeau un an plus tôt sur sa liste des 'Dix russophobes principaux de 2018' ».

Est-ce que vous étiez au courant?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me GUILLAUME SIROIS: Mais est-ce que vous contestez ces conclusions de ce rapport?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne connais pas cette organisation et je ne suis pas au courant de ce rapport. Je suis certaine qu'ils ont cru ce qu'ils ont écrit.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais qu'on passe maintenant à l'année 2021. Vous voyez, je suis tout cela au fil des ans.

Donc, j'aimerais maintenant qu'on affiche la pièce RCD91 (sic).

--- PIÈCE No. RCD0000019:

U.S. Indictment Kalashnikov and Afanasyeva

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que vous avez entendu parler des accusations récentes qu'il y avait 10 000 $ US qui ont été reçus pour influencer les élections américaines?

M. AZAM ISHMAEL: J'ai lu des articles là-dessus, oui.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais qu'on passe à

la page 5 de cette mise en accusation, au paragraphe 10(a).

Comme on peut le voir ici, la mise en accusation allègue… on ne sait pas vraiment le focus, mais on allègue que :

> « Le ou vers mars 2021 ou février 2022, les fondateurs ont créé des vidéos, affiché du contenu de médias sociaux et rédigé des articles à la suite d'un contrat entre Founder-1 <non interprété> […] »

Et je pense qu'on n'a pas besoin de montrer les captures d'écran de ces publications sur les médias sociaux.

Seriez-vous surpris d'apprendre que ces publications sur les médias sociaux ont discrédité le Parti libéral du Canada en promouvant d'autres partis, entre autres?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me GUILLAUME SIROIS: Pourquoi pas?

M. AZAM ISHMAEL: Je pense que nous sommes le gouvernement du Canada et la désinformation cherche à déstabiliser des gouvernements. Par conséquent, étant donné que nous sommes le gouvernement, les gens cherchent à influencer, de <non interprété>…

Me GUILLAUME SIROIS: Ces publications ont été faites pendant la campagne électorale de 2021. Est-ce que cela vous surprend?

M. AZAM ISHMAEL: Non. J'imagine que si vous

cherchez à vous ingérer dans les élections, le meilleur moment de le faire serait pendant les élections.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que cette campagne ou l'objectif de cette campagne serait de critiquer le gouvernement du jour, c'est-à-dire le gouvernement libéral, mais ils pourraient critiquer un autre parti également?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne sais pas quel était leur objectif, mais je présumerais qu'ils ciblaient le gouvernement au pouvoir, oui.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais maintenant qu'on regarde ou qu'on passe à l'année 2022, donc RDC, la pièce RDC12.

--- PIÈCE No. RCD0000012:

Calls for Trudeau to step down during Freedom Convoy traced back to Russian proxy sites

Me GUILLAUME SIROIS: Alors, vous êtes au courant du convoi pour la liberté? Alors, c'est une analyse publiée en février 2023 par Caroline Orr, qui est analyste pour le *National Observer* et qui a mené le projet de rapport sur l'intégration des élections.

Elle a conclu que :

> « Des appels pour que Trudeau démissionne peuvent être tracés à des sites russes. »

Alors, j'aimerais parler du prochain paragraphe.

M. AZAM ISHMAEL:

> « Les sites de propagande russe ont attaqué le premier ministre Justin Trudeau en faisant des accusations fausses au sujet de son gouvernement qui a ordonné l'utilisation de violence contre les manifestants et ont envahi les médias canadiens pendant le convoi. Cette manifestation a occupé Ottawa pendant trois semaines et a couté l'économie canadienne presque x milliards de dollars. »

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que vous avez entendu parler de ces conclusions avant aujourd'hui?

M. AZAM ISHMAEL: En fait, peut-être que j'étais au courant à l'époque, mais je ne suis pas très au courant maintenant.

Me GUILLAUME SIROIS: Avez-vous raison d'être… de ne pas être d'accord avec ces conclusions?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais maintenant vous ramener à un moment plus près, plus proche. Je veux revenir aux accusations qui ont été révélées il y a deux semaines qui contenaient des allégations qu'on a vues et à ce que des allégations que l'entreprise médiatique Tenet Media a été créée par des influenceurs canadiens avec l'aide de membres… de personnes russes, dont un exemple est RT.

Est-ce qu'on peut aller à RCD20?

--- PIÈCE No. RCD0000020:

Tenet YouTube videos

Me GUILLAUME SIROIS: Ce sont des saisies d'écran des vidéos de Tenet Media au sujet du Canada.

Alors, on peut les voir? Est-ce qu'on… rapetisser l'image. On peut dérouler.

J'aimerais vous donner le temps de regarder ces images et les titres des différents vidéos. Un dit « L'immigration au Canada : on va perdre le contrôle », et une image de Trudeau, des libéraux, une autre image de Trudeau. « Make Canada Great Again », « Révoltes économiques sous peu », et encore des photos de Trudeau, « Les guerres de l'épicerie de Trudeau », « Est-ce qu'une majorité musulmane fait partie de l'avenir du Canada? », « Est-ce que Trudeau est en difficulté? »

Enfin, je crois qu'on comprend l'image.

On peut désafficher le document.

Est-ce que vous êtes au courant de ce genre de contenu de ces messages qui ont été affichés par Tenet Media?

M. AZAM ISHMAEL: Oui. Ça vise le premier ministre directement, c'est clair. Et ça cherche à semer le chaos social.

Me GUILLAUME SIROIS: Les médias ont dit que les vidéos de Tenet Media au sujet du Canada ont été visionnés un demi-million de fois. Vous avez dit plus tôt que des campagnes de désinformation peuvent avoir un effet massif

sur les élections. Pensez-vous que ce genre… ceci… d'influences… ce genre d'influence de Tenet Media a pu avoir un impact massif?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne connais pas tous les faits liés à Tenet Media, donc je ne veux pas avoir une opinion sur quelque chose que je connais mal, mais une campagne de désinformation qui vise le premier ministre peut avoir un impact, absolument.

Me GUILLAUME SIROIS: Et est-ce que c'est important que cette campagne de désinformation qu'on vient de voir a eu lieu pas dans une année d'élection, mais peu de temps avant des élections générales au Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois qu'on est la cible d'ingérence étrangère constamment, alors, bien sûr que oui.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais regarder le portrait global. On a parlé de ce qui s'est passé depuis 2017. Alors, quel est l'effet cumulatif de ces différentes campagnes de désinformation, ces campagnes russes? Maintenant, on parle seulement de la Russie, mais je suis certain que les Chinois font ce même genre de processus, l'Inde aussi. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire quant à l'effet cumulatif au fil des ans de ces campagnes de désinformation?

M. AZAM ISHMAEL: C'est difficile pour moi de dire ceci a eu un résultat ABC, mais clairement, ça présente la base de l'argument : c'est de chercher à déstabiliser le Canada de toutes façons possibles. Et si vous pensez à la polarisation actuelle dans la politique canadienne — ça,

c'est mon opinion —, elle est alimentée par des points de vue extrémistes et, clairement, c'est ce genre de perspectives qui est présenté par les titres.

Me GUILLAUME SIROIS: Il y a un certain degré de succès.

M. AZAM ISHMAEL: Tout à fait.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que ça pourrait expliquer l'opposition croissante envers le Parti libéral du Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que ça alimente la polarisation des politiques. Est-ce qu'il y a un lien direct au Parti libéral au Canada? J'espère que non, mais je pourrais le croire.

Me GUILLAUME SIROIS: Ma dernière question. Pensez-vous que la Russie est satisfaite avec les politiques étrangères du Parti libéral du gouvernement du Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Je crois que notre politique, notre position ferme sur l'Ukraine, qui est important pour le pays d'Ukraine, ne fait pas plaisir à la Russie.

Me GUILLAUME SIROIS: Voilà, ce sont toutes mes questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Maintenant, l'avocat pour le groupe… le Concern Group de Canada-Chine.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

Me NEIL CHANTLER: Bon après-midi. Je suis Neil Chantler, avocat pour le Canadian Chinese Concern Group.

Alors, je vais vous questionner sur des

choses que vous avez dites plus tôt aujourd'hui.

Je vais commencer avec votre énoncé général disant que le Parti libéral respecte ses règles actuelles en ce qui a trait au statut de membres, à la sélection de candidats, et les concours à la… les concours pour devenir candidats et qu'il n'y a pas de problème à ce sujet quant à l'ingérence politique.

Et quant aux courses à l'investiture, votre point de vue est que les différentes strates et les systèmes en place les rendent invulnérables à l'ingérence étrangère. N'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Et ça comprend aussi la façon de devenir membre du parti.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Et je vous avais dit aussi que d'améliorer les protections cybernétiques serait un énorme fardeau sur le parti — je crois que vous parlez d'un fardeau financier — pour mettre en place des systèmes qui protègeraient mieux vos membres, leurs dispositifs, les communications électroniques.

M. AZAM ISHMAEL: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

Me NEIL CHANTLER: Alors, est-ce que vous pouvez préciser?

M. AZAM ISHMAEL: Oui. Quand on veut déployer des systèmes, si on revient à l'idée d'offrir à chaque personne leur propre dispositif, leur propre compte courriel,

c'est pas que c'est un fardeau, mais c'est très compliqué de le faire, d'offrir ce soutien. Et on se demande, ben, qu'est-ce qu'on décide? Est-ce que c'est à chaque bénévole, chaque gestionnaire de campagne, chaque candidat? Et c'est là où on espère obtenir des conseils de la Commission et des constatations des comités parlementaires pour nous donner… pour nous éclairer sur les pratiques exemplaires.

Me NEIL CHANTLER: Alors, je vous ai entendu dire qu'il y a un certain degré d'éléments liés au budget, qu'il serait… ça couterait trop cher de bonifier la sécurité sur les appareils de tout le monde.

M. AZAM ISHMAEL: Eh bien, tout est une préoccupation budgétaire en tant que directeur national, il y a des répercussions quant aux campagnes liées aux limites, donc, de couts. Mais s'il y a quelque chose qu'on pourrait faire qui pourrait améliorer la sécurité de façon importante, probablement on le ferait, mais il faudrait qu'on soit convaincu que l'idée de… que j'organise moi-même un système de courriels, c'est plus sécurisé que de se servir des systèmes commerciaux qui sont disponibles présentement.

Me NEIL CHANTLER: On vous a montré un document qui suggérait que notre agence concernée par l'espionnage croit que les États veulent manipuler notre démocratie en manipulant nos courses à l'investiture et à la chefferie, et que les partis et les règles qui protègent ceci sont en première ligne pour défendre les démocraties contre l'ingérence étrangère.

M. AZAM ISHMAEL: J'aimerais penser que c'est

le… c'est à ce… le monde de la sécurité qui est en première ligne, mais on a un rôle à jouer.

Me NEIL CHANTLER: Vous avez un rôle à jouer et vous participez à ou vous superv… surveillez une partie très fragile de notre démocratie. Il y a des personnes qui seront… (inintelligible) prendre les sièges de la Chambre des communes.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me NEIL CHANTLER: Et vous n'êtes pas le seul parti. Les partis politiques se fient presque entièrement sur les dons et les bénévoles pour examiner les candidats, approuver les candidats pour éliminer les menaces cybernétiques?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Pensez-vous qu'on doit se fier aux bénévoles et aux dons pour protéger le front des démocraties?

M. AZAM ISHMAEL: Bien, je… les bénévoles sont extraordinaires à l'échelle du pays. Si on regarde les études, les gens qui participent aux activités, parfois ils travaillent mieux que les employés rémunérés parce qu'ils croient en l'action. Alors donc, les… je prendrais l'exemple d'un agent électoral qui est là depuis longtemps, je défendrais leur dévouement et leur processus. Le fait qu'ils sont soit bénévoles, ça veut dire qu'ils sont pas… ça ne veut pas dire qu'ils sont… qu'ils ne font pas une grande contribution.

Me NEIL CHANTLER: Est-ce que vous défendriez

tout autant le fait que les parties se fient aux dons plutôt qu'une autre source de financement ou des fonds axés sur le nombre de votes qu'ils ont reçus?

M. AZAM ISHMAEL: Les dons qui viennent aux partis politiques au Canada sont les mieux sécurisés au monde et je ne crois pas qu'un don reçu de façon sécurisée va compromettre le système. Si quelqu'un fait quelque chose de secret ou illégal, ça serait de façon secrète ou illégale. Je ne crois pas que changer la source du financement augmente la capacité d'ingérence politique de qui que ce soit.

Me NEIL CHANTLER: Là où je voulais en venir, c'est que les budgets diffèrent d'un parti politique à un autre et certains mentionnent ces préoccupations budgétaires et ne peuvent pas mettre en œuvre les protections contre l'ingérence étrangère qu'ils pourraient faire s'ils disposaient du financement. Est-ce que, à votre avis, ce n'est pas un problème que le système où les partis se fient seulement aux dons? C'est suffisant pour les protéger contre l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Alors, quand on regarde les partis principaux, ils ont des budgets de millions de dollars, mais comme je l'ai dit plus tôt, une chose qu'on aimerait beaucoup, c'est avoir… trouver des vendeurs approuvés, pouvoir diminuer le fardeau financier. Mais quand on fait face à un acteur étatique, toute organisation serait assujettie à l'ingérence étrangère. Les banques ont des budgets de sécurisation beaucoup plus élevés que les partis politiques, mais sont aussi la cible d'États étrangers. Des

sources étrangères ont plus de ressources que tout parti politique, quel que soit leur financement.

Me NEIL CHANTLER: Alors, j'aimerais me pencher sur les exigences pour devenir membre de partis politiques, que c'est simplement d'être résident au Canada.

Alors donc, on doit démontrer qu'on est résident au Canada. Qu'est-ce que ça signifie?

M. AZAM ISHMAEL: La définition, c'est que vous vivez au Canada, un résident ordinaire, que vous vivez au sein de la circonscription.

Me NEIL CHANTLER: À quel pourcentage de l'année?

M. AZAM ISHMAEL: La capacité de fournir des documents qui démontrent que vous habitez dans la circonscription.

Me NEIL CHANTLER: Alors, est-ce que ça veut dire si quelqu'un passe un mois par année au Canada et 11 mois ailleurs, ils habitent au Canada?

M. AZAM ISHMAEL: Ça serait à l'agent du scrutin local d'en décider, mais il me semble que ça, c'est l'exigence : d'être résident ordinaire. S'ils sont à la… présents à la réunion, ils peuvent produire de la documentation, des pièces d'identité.

Me NEIL CHANTLER: Alors, dans votre point de vue, ça ne veut pas dire qu'ils doivent être là la moitié du temps.

M. AZAM ISHMAEL: À vrai dire, je n'ai jamais pensé aux seuils. Je pourrais en discuter avec les avocats du

parti et les conseillers en affaires constitutionnelles pour vous répondre.

Me NEIL CHANTLER: Alors, vous et moi, on ne peut pas déterminer ce que signifie « résident ordinaire » aujourd'hui. Ça pourrait être mieux précisé, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Est-ce que vous êtes d'accord que les gens qui sont ordinairement résidents au Canada ont probablement un compte avec une institution financière canadienne?

M. AZAM ISHMAEL: Je penserais que oui.

Me NEIL CHANTLER: Mais plus tôt aujourd'hui, vous avez dit que vous ne croyez pas que d'exiger que les gens qui veulent devenir membres aient des frais d'inscription augmenterait la protection contre l'ingérence étrangère.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Et vous avez dit que ce n'est pas quelque chose qui serait aussi solide que certaines personnes vont dire. Alors, pensez-vous que d'exiger que quelqu'un paie une somme symbolique, ça peut être 1 $ même, en se servant d'une carte de crédit d'un établissement canadien, est-ce que ceci ajouterait un certain niveau de protection et donnerait au parti l'adresse de facturation pour la carte de crédit qui pourrait être examinée avec l'adresse de résidence donnée?

M. AZAM ISHMAEL: On aurait l'adresse qu'ils nous ont donnée, mais je crois que quand on revient à cela,

c'était intéressant de dire (sic) les avocats dire ce matin qu'il y des outils pour voir l'utilisation de cartes prépayées multiples, j'ai jamais examiné cela, je ne suis pas expert dans le domaine, mais ma connaissance des systèmes des TI et du traitement de paiements me mènerait à croire que ce ne serait pas un test significatif.

Et je reviens à ce que j'ai dit plus tôt que si on fait de l'ingérence étrangère et on a un compte bancaire, je ne sais pas que la création… je ne crois pas que la création d'une somme nominale va être… ou somme minimale serait un obstacle à l'ingérence étrangère.

Me NEIL CHANTLER: Je vous ai entendu dire plus tôt aujourd'hui que d'exiger que les membres soient des résidents permanents ou des citoyens n'ajoute pas de protection non plus, que les gens qui sont des résidents temporaires au Canada pourraient être manipulés par des États étrangers. Mais c'est le cas pour les Canadiens qui sont ici de façon permanente, ils peuvent être manipulés pour voter dans un certain sens.

C'est la première fois que j'entends cela et j'aimerais savoir si vous avez des exemples. Est-ce que vous avez entendu que ça soit arrivé où un groupe, un grand groupe du public canadien a été encouragé ou menacé pour voter d'une certaine façon?

M. AZAM ISHMAEL: Pas pour voter d'une certaine façon, mais c'est facile d'imaginer un scénario où quelqu'un est citoyen du Canada, mais le reste de leur famille habite à l'étranger, et ça, c'est une situation très

fréquente.

Me NEIL CHANTLER: Aujourd'hui, vous avez parlé plus tôt de cette idée de donner le feu vert à un candidat, et donc, ça représente un certain degré d'examens, par exemple examiner leurs antécédents, leurs références. N'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Exact.

Me NEIL CHANTLER: Mais vous n'avez pas dit que de faire le… leur donner le feu vert est une technique pour lutter contre l'ingérence étrangère. Alors, c'est le <non interprété>…

M. AZAM ISHMAEL: J'ai dit que ce n'est pas seulement chercher l'ingérence étrangère. Tout ce qui pourrait porter atteinte à la réputation du parti. Donc, ça serait difficile à déceler, mais si on pensait que c'était peut-être de l'ingérence étrangère qu'ils faisaient, alors là, le processus de contrôle ou d'approbation pourrait noter.

Me NEIL CHANTLER: Donc, vous dites que c'est très important qu'on examine les candidats, qu'on examine leurs antécédents pour déterminer s'il y a un risque d'ingérence.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Parce que le nom d'une personne sur un bulletin de vote est une approbation tacite, selon le public, que le parti appuie cette personne.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me NEIL CHANTLER: Alors, si vous me permettez, Madame la Commissaire.

En ce qui a trait aux dons, vous avez dit qu'il n'y avait pas de politiques en place en ce qui a trait à accepter des dons de certaines personnes. On n'a pas examiné les dons pour savoir d'où ils provenaient et si c'est quelqu'un que vous vouliez faire des dons payés au parti.

M. AZAM ISHMAEL: Bien, il y a une attestation où vous confirmez que vous êtes qui vous êtes et vous faites ce don. C'est clairement sur le site du Parti libéral du Canada. Quant au système, je ne peux pas imaginer les autres niveaux. Si quelqu'un se rend sur un site et on fait un achat, ben, lorsque c'est <non interprété>…

COMMISSAIRE HOGUE: Ça serait la dernière question.

Me NEIL CHANTLER: Question en deux volets. Ce n'est pas le rôle du parti d'appliquer la *Loi électorale du Canada*. Êtes-vous d'accord?

M. AZAM ISHMAEL: Oui, mais on la respecte et si on constate des irrégularités, on le signalerait.

Me NEIL CHANTLER: Est-ce que vous penseriez que ça ne devrait pas être facile <non interprété>…

M. AZAM ISHMAEL: Notre rôle est d'aider Élections Canada et on veut bien le faire de toutes manières qu'on nous demande.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Maintenant, la Coalition des droits de l'homme.

Me DAVID MATAS: Pas de questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Avocat pour Jenny Kwan?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur Ishmael, bonjour. Je suis Sujit Choudhry. Je suis l'avocat de Jenny Kwan.

J'aimerais vous poser des questions sur les courses d'investiture. Je suis certain que vous êtes au courant du fait que ces courses sont devenues le thème central devant cette commission à la lumière des témoignages au printemps et du rapport intérimaire de la Commissaire.

J'aimerais, donc, vous <non interprété>...

J'aimerais qu'on affiche WIT99, votre témoignage. J'aimerais qu'on se rende au paragraphe 32. Oui, c'est à la bonne page. Parfait. Merci.

Le titre ici est « Vulnérabilités d'ingérence étrangère dans le processus de mises en candidature ». Selon votre témoignage et la dernière phrase en particulier :

> « Bien qu'il considère que le PLC soit une cible d'ingérence étrangère, monsieur Ishmael ne croit pas qu'il a été victime d'ingérence. »

Est-ce que c'est bien votre témoignage?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Peut-on maintenant afficher pièce de la Commission 363, s'il vous plait? COM363.

Ici, nous avons le rapport du CPSNR. Maintenant, pour revoir le titre, donc le « Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et institutions démocratiques canadiennes ».

Est-ce que vous avez lu cela?

M. AZAM ISHMAEL: Non, pas les 92 pages.

Me SUJIT CHOUDHRY: Je vais vous montrer quelques passages et vous demander si vous l'avez vu.

Aux fins du procès-verbal, le 22 mars 2024, ç'a été transmis au premier ministre et ç'a été déposé à la Chambre le 3 juin 2024.

Donc, à la page 10, Madame la Commissaire, du PDF et c'est la page 2 du rapport. Si on peut dérouler, s'il vous plait?

J'aimerais qu'on regarde la deuxième partie du paragraphe — et je vais lier :

> « Deuxièmement, le Comité voulait concentrer ses efforts là où il y a le plus de valeur : accès à l'information classifiée qui ne pourrait pas être discutée en public. Le Comité s'est fié en grande partie en documents classifiés, des breffages, et des comparutions pour formuler sa… éclairer sa compréhension de l'état de l'ingérence étrangère <non interprété>… »

J'aimerais vous poser des questions à propos de ces phrases, Monsieur Ishmael.

Êtes-vous… saviez-vous que le CPSNR avait de l'information classifiée sur la mise en candidature dans Don Valley North en 2019?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne savais pas qu'ils avaient ce genre d'informations. Je sais qu'ils avaient accès à de l'information classifiée.

Me SUJIT CHOUDHRY: Pour être clair, avez-vous une cote de sécurité?

M. AZAM ISHMAEL: J'ai la cote « secret ».

Me SUJIT CHOUDHRY: Et ainsi, vous avez eu accès à certains renseignements classifiés?

M. AZAM ISHMAEL: J'y ai eu accès par le truchement du groupe de travail SITE.

Me SUJIT CHOUDHRY: Passons maintenant à la page 39 du PDF, la page 31 du rapport. C'est « Étude de cas numéro 4 : ingérence CRP dans la mise en candidatures libérales à la course Don Valley North ».

Avez-vous lu cela?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Je vais maintenant lire le document.

> « Selon le SCRS, CRP a eu un impact important pour avoir Han Dong nommé en tant que candidat fédéral du Parti libéral dans Don Valley North. »

Est-ce que vous étiez au courant que c'est la conclusion du SCRS?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: alors, c'est la première fois que vous êtes au courant de ces conclusions?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous êtes d'accord avec le mot « irrégularités »?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Passons maintenant au prochain paragraphe. Je vais commencer par la deuxième phrase.

> « Bon nombre de supporters de Han Dong sont arrivés en bus, donc entre 175 et 200 étudiants chinois internationaux « est » arrivés en bus. »

Étiez-vous au courant de ce fait?

M. AZAM ISHMAEL: On sait que des bus ont été utilisés dans les mises en candidatures. Ce n'est pas atypique.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous aviez que ces bus étaient appuyés par la RPC?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous êtes d'accord qu'il s'agit d'une irrégularité?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, dans ce paragraphe, le paragraphe… le rapport indique que :

> « Les étudiants doivent voter pour monsieur Dong s'ils souhaitent maintenir leurs visas étudiants. »

Est-ce que vous étiez au courant de ce fait auparavant?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et vous êtes d'accord qu'il s'agit d'une irrégularité?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Le consulat…

Peut-être on pourrait remonter un petit peu? C'est bien. Merci.

> « Le consulat a sciemment violé les règles du Parti libéral du Canada que les électeurs dans un processus de mise en candidatures doivent vivre dans la circonscription. Apparemment, les étudiants, ils habitaient en dehors de la circonscription. »

Étiez-vous au courant de ce fait, Monsieur Ishmael?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Il s'agirait d'une irrégularité selon vous?

M. AZAM ISHMAEL: (Inaudible) créer des documents faux, absolument.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous êtes d'accord que cela enfreindrait aux règles du Parti libéral si les étudiants votaient néanmoins dans ces élections?

M. AZAM ISHMAEL: Absolument.

Me SUJIT CHOUDHRY: Vous n'étiez pas au courant que les étudiants, on leur a fourni des faux papiers de résidence?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et cela enfreindrait aux règles?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY:

> « Il y avait de l'intimidation (inintelligible) contrairement aux règles. »

Étiez-vous au courant de ces faits auparavant?

M. AZAM ISHMAEL: Non. C'est tout… en fait, selon les rapports qu'on a reçus, c'était une rencontre réussie où les processus se déroulaient comme d'habitude.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et vous êtes d'accord que cela enfreindrait aux règles du Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: L'intimidation des électeurs? Absolument.

Me SUJIT CHOUDHRY: Je vous propose, comme vous l'avez dit, il s'agit des activités clandestines. Elles ont eu lieu, mais vous n'étiez au courant. Est-ce que c'est juste de le dire ainsi?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Votre témoignage aujourd'hui était à l'effet que vous avez douté le risque qu'il pourrait y avoir de l'ingérence étrangère pour… mais en fait, il semblerait que c'est le SCRS l'a conclu.

M. AZAM ISHMAEL: Clairement, le SCRS l'avait observé, je m'attends à ce que la Commissaire aux élections

du Canada, s'il y a eu violation des règles d'Élections Canada, ils agiraient en conséquence.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous n'avez pas de doute que ces activités clandestines pourraient avoir lieu.

M. AZAM ISHMAEL: Ben, les activités clandestines devraient être apparentes au Parti libéral du Canada. Nous ne pouvons qu'appliquer les règles telles qu'elles existent. Je…

Me ERIN DANN: Je suis désolée d'interrompre. On demande… les interprètes vous demandent de ralentir, s'il vous plait. Merci.

Me SUJIT CHOUDHRY: Désolé.

Monsieur Ishmael, peut-être j'ai mal compris parce que je croyais que vous avez dit, je m'excuse si j'ai mal compris, mais je croyais avoir compris qu'il fallait que l'irrégularité soit observée étant donné le grand nombre de participants, l'ingérence ne peut pas avoir lieu de manière clandestine, mais je viens de vous montrer les conclusions du rapport des Services de sécurité qu'il y avait bel et bien de l'ingérence étrangère clandestine.

M. AZAM ISHMAEL: Non. Ce que j'avais dit, c'est que ça aurait été la façon la plus <non interprété>...

Me SUJIT CHOUDHRY: Pardon?

M. AZAM ISHMAEL: La façon la plus difficile de s'ingérer dans les courses locales, et nous avons toute une gamme de mesures de sécurité. Dans ce cas-ci, le SCRS ou le Bureau de la commissaire aux élections, s'ils détectent quelque chose d'illégal, en tant que parti politique, on

espérait que les autorités responsables prendraient des mesures.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous pensez que cela pourrait se produire en lien avec les courses?

M. AZAM ISHMAEL: Je pense que les choses pourraient se produire de manière clandestine, mais nous ne serions pas au courant, de par la nature clandestine.

Me SUJIT CHOUDHRY: Merci, Monsieur Ishmael. Est-ce qu'on peut aller plus bas? Merci. Donc, ce paragraphe indique que :

> « SCRS a évalué que les activités de la RPC ont joué un rôle important dans la mise en candidature de monsieur Dong, donc, qui a gagné par une petite marge. »

Êtes-vous d'accord que monsieur Dong Han a gagné par une toute petite marge?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne me rappelle pas des résultats de l'élection.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, vous ne vous rappelez pas de ces résultats?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous pouvez l'estimer?

M. AZAM ISHMAEL: Tout ce que je sais, c'est qu'il a gagné.

Me SUJIT CHOUDHRY: <Non interprété>…

M. AZAM ISHMAEL: C'est une réunion qui a eu

lieu il y a plus de cinq ans et il y a eu des centaines depuis lors.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et cette assemblée d'investiture est un élément central de cette enquête.

M. AZAM ISHMAEL: Le Parti libéral ne garde pas les résultats de qui est présent ou des résultats d'assemblées d'investiture.

Me SUJIT CHOUDHRY: Paragraphe suivant :

> « Le 28 septembre 2019, le SCRS a communiqué aux gens qui avaient la cote « secrète » du Parti libéral sur son évaluation, qui ont donné une séance d'information au premier ministre le jour suivant. »

Est-ce que vous étiez une des personnes qui a la cote « secrète » au Parti libéral du Canada qui a reçu cette séance d'information?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, vous étiez au courant que le SCRS avait des préoccupations quant à l'ingérence étrangère dans l'investiture de monsieur Dong?

M. AZAM ISHMAEL: Je ne sais pas ce que je peux révéler au sujet de cette séance d'information.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, je vous demande de ne pas révéler de renseignements classifiés, mais est-ce que vous aviez été informé quant aux préoccupations du SCRS?

M. AZAM ISHMAEL: J'ai été informé d'une préoccupation. <Non interprété>…

Me SUJIT CHOUDHRY: Et c'était en septembre 2019.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et vous respectez l'expertise du SCRS sur ces questions de renseignement.

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, j'aimerais demander à la Commissaire la permission d'afficher l'énoncé de témoin de monsieur Ishmael pendant la première phase de l'enquête. Ça serait WIT22 (sic), alors… ou WIT22.

--- PIÈCE No. WIT0000032 EN:

Stage 1 Interview Summary: Azam Ishmael

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, vous devez procéder rapidement.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, si on peut passer au paragraphe 14. Peut-être qu'on pourrait… j'aimerais voir le paragraphe entier. Merci.

Alors, Monsieur Ishmael, c'est la preuve que vous avez donné à la première phase de l'enquête concernant la circonscription de Don Valley North. J'aimerais dire que je ne vois pas ici que vous avez révélé que vous étiez une des personnes qui avait la cote de sécurité du Parti libéral qui a reçu une séance d'information de la part du SCRS.

Me ERIN DANN: Madame la Commissaire, au moment où ce sommaire de témoin a été préparé, les informations quant à une séance d'information classifiée n'avaient pas encore été rendues publiques.

Me SUJIT CHOUDHRY: Bon, alors je retire ma question, Madame la Commissaire.

Alors, si on peut passer au paragraphe 16?

Voici ma dernière question. Ou mes dernières questions.

Monsieur Ishmael, quand vous avez donné ces preuves, vous avez dit que du point de vue du parti, il n'y avait pas de problèmes ou d'irrégularités dans le processus d'investiture de la Don Valley North. C'était une investiture qui a été… faisait l'objet de… qui a été bien organisée et était en accord avec les règlements du parti.

Est-ce que c'est toujours le point de vue du parti qu'il n'y avait pas d'irrégularités ou de problèmes dans ce processus d'investiture?

M. AZAM ISHMAEL: Après avoir parlé avec les personnes sur les lieux, il n'y avait pas de problèmes ou d'irrégularités. Vu que le SCRS est arrivé à une conclusion différente, vu qu'ils en savent plus, mais j'accepte cela, mais c'est difficile de savoir ce que c'est parce que nous ne savons pas ce que le SCRS a dit.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, est-ce que c'est toujours une position que le Parti libéral du Canada n'a pas été victime d'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: Je n'ai pas… ne dispose pas de l'information qu'a le SCRS, alors je ne sais pas s'il y a eu un effet sur le résultat des élections.

Me SUJIT CHOUDHRY: Merci, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, le vérificateur général?

Me RYANN ATKINS: Merci.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me RYANN ATKINS:

Me RYANN ATKINS: Ryann Atkins pour la Vérificatrice générale du Canada.

Alors, on vous a montré une page du rapport du NSICOP quant à le concours d'investiture. Alors, vous ne connaissez pas le contenu des rapports de renseignement qui sous-tendent cela?

M. AZAM ISHMAEL: Exact.

Me RYANN ATKINS: Alors, vous ne connaissez pas les bémols ou… rattachés à ce renseignement?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me RYANN ATKINS: Vous avez dit que pour des menaces liées à l'élection, vous pouviez discuter avec le groupe SITE et le BCP?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me RYANN ATKINS: Alors, le Parti libéral vous a dit comment le faire pour ce faire?

M. AZAM ISHMAEL: Tout à fait.

Me RYANN ATKINS: Pour l'ingérence étrangère en dehors du contexte d'élections, vous avez dit à la page 9 de votre énoncé que le Parti libéral consulterait des experts du gouvernement. Ça comprend le CST?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me RYANN ATKINS: Et vous avez parlé d'un numéro 1-800 dans votre résumé?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me NATALIA RODRIGUEZ: Encore une demande de ralentir un peu.

Me RYANN ATKINS: Je ferai de mon mieux. Je ne dispose que de 5 minutes.

Alors, ce numéro de téléphone que vous avez suggéré, c'est un nom public disponible en ligne.

M. AZAM ISHMAEL: Exactement.

Me RYANN ATKINS: Ce n'est pas un numéro de téléphone exclusif pour le Parti libéral?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me RYANN ATKINS: En ce qui a trait aux autres experts que le parti pourrait contacter avec des préoccupations, ça comprend le SCRS aussi?

M. AZAM ISHMAEL: Oui. On travaille toujours par le biais du groupe de travail SITE.

Me RYANN ATKINS: Et en dehors de contacter avec le groupe de travail SITE, si c'est pas une période électorale, le SCRS a une ligne téléphonique pour les situations non urgentes, y compris l'ingérence étrangère.

M. AZAM ISHMAEL: Je prends votre… vos mots pour acquis.

Me RYANN ATKINS: Est-ce que vous contacteriez les services policiers locaux ou d'autres si vous aviez des préoccupations quant à l'ingérence étrangère?

M. AZAM ISHMAEL: <Non interprété>.

Me RYANN ATKINS: Et le ministre LeBlanc a aussi contacté différents partis pour cette fin.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me RYANN ATKINS: On a entendu hier que monsieur LeBlanc a offert aux partis libéraux… au Parti libéral les… une trousse d'outils pour l'ingérence étrangère.

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me RYANN ATKINS: Autres que ce que le parti peut faire, si les députés peuvent contacter… les députés peuvent contacter l'administration de la Chambre des communes, y compris le sergent d'armes?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me RYANN ATKINS: Et j'anticipe qu'on entendra de la preuve de la Chambre des communes d'après leur rapport institutionnel que l'administration de la Chambre maintient des partenariats et trois avec les CST et les agences gouvernementales, y compris la GRC, le SCRS, la Sécurité publique, CST et d'autres. Est-ce que c'est votre avis?

M. AZAM ISHMAEL: J'espère que oui.

Me RYANN ATKINS: Ça ne vous surprend pas?

M. AZAM ISHMAEL: Non.

Me RYANN ATKINS: Si un député ne pouvait pas contacter une de ces agences, il pourrait contacter leur contact à la Chambre pour faire le lien?

M. AZAM ISHMAEL: Je suppose que oui.

Me RYANN ATKINS: Vous avez posé une question… vous a posé la question quant aux candidats qui devaient créer leur propre système de TI et je veux vous poser une question quant aux députés qui ont leurs propres systèmes et propres dispositifs. Est-ce que le parti s'attend à ce que

les députés prennent des actions prudentes pour protéger leurs TI et leurs appareils?

M. AZAM ISHMAEL: Quand ce sont des députés, c'est la Chambre des communes qui s'en occupe, alors j'espère qu'on encourage les députés à le faire.

Me RYANN ATKINS: Est-ce que vous pensez que le public canadien doit s'attendre à ce qu'il y ait de la bonne sécurité pour les TI pour les députés?

M. AZAM ISHMAEL: Je suppose que oui.

Me RYANN ATKINS: Et si quelqu'un note que leurs systèmes ont été compromis, est-ce qu'ils peuvent le signaler au parti?

M. AZAM ISHMAEL: S'ils sont un candidat. De façon générale, s'il y a un problème, ils peuvent nous le signaler et on peut les renvoyer à l'endroit approprié.

Me RYANN ATKINS: Ils peuvent aussi appeler ce numéro de cybersécurité du CST?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

Me RYANN ATKINS: Mais je suggère qu'il y a une troisième possibilité. Ils pourraient engager une entreprise de cybersécurité pour analyser leurs appareils s'ils avaient des préoccupations?

M. AZAM ISHMAEL: Je suppose que oui. Je ne sais pas quel est leur budget.

Me RYANN ATKINS: Voilà, ce sont toutes mes questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: L'avocat pour le Parti libéral?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNA GREEN:

Me JENNA GREEN: Bon après-midi. Je suis Jenna Green.

J'ai une question pour obtenir des précisions.

Est-ce qu'on peut voir la COM363? Le rapport de NSICOP, la page 39 du PDF, le rapport du CPSNR. Donc, la page 31 du rapport.

Monsieur Ishmael, si vous regardez ces premiers paragraphes que mon collègue vous a fait voir, j'aimerais noter les notes en bas de page : 211, 212, 213, 214. Et si on va jusqu'au bas de la page, on peut voir au SCRS des renseignements caviardés.

Alors, je veux confirmer que vous ne possédez aucune information liée à ces constatations du SCRS en 2021 et 2022.

M. AZAM ISHMAEL: Non, pas autant que je sache.

Me JENNA GREEN: Y'a rien qui figure à ce rapport dont vous êtes au courant?

M. AZAM ISHMAEL: C'est exact.

Me JENNA GREEN: Vous avez été… vous avez reçu une séance d'information en 2019, n'est-ce pas?

M. AZAM ISHMAEL: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire?

Me HOWARD KRONGOLD: Non. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, merci pour votre

temps.

Et je vais vous souhaiter une bonne fin de semaine et n'oubliez pas qu'on ne va pas siéger lundi, donc on se retrouve mardi à 9 h 30.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is adjourned until Tuesday, the 24th of September at 9:30 a.m.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est suspendue jusqu'à mardi, le 24 septembre, à 9 heures et demie.

--- L'audience est ajournée à 16 h 14

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.

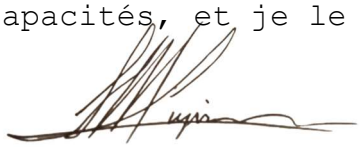

_____

Sandrine Marineau-Lupien